

CUCS de Strasbourg

Avenant expérimental pour le quartier du Neuhof

SOMMAIRE

Eléments de cadrage relatif à la démarche	page 2
Enjeux de l'avenant	page 4
Diagnostic de quartier - Atouts et faiblesses	page 5
Enjeux et Engagements dans le domaine de l'emploi et du développement économique	
1. Eléments de diagnostic	page 9
2. Interventions au titre des dispositifs de droit commun	page 12
3. Engagements des partenaires	page 20
Enjeux et Engagements dans le domaine de l'éducation	
1. Eléments de diagnostic	page 27
2. Interventions au titre des dispositifs de droit commun	page 31
3. Engagements des partenaires	page 34
Enjeux et Engagements dans le domaine de la prévention et de la sécurité	
1. Eléments de diagnostic	page 37
2. Interventions au titre des dispositifs de droit commun	page 40
3. Engagements des partenaires	page 43
Enjeux et Engagements dans le domaine de la santé	
1. Eléments de diagnostic	page 44
2. Interventions au titre des dispositifs de droit commun	page 47
3. Engagements des partenaires	page 51
Enjeux et Engagements dans le domaine de la culture	
1. Eléments de diagnostic	page 52
2. Interventions au titre des dispositifs de droit commun	page 53
3. Engagements des partenaires	page 54
Enjeux transversaux en matière de prévention des discriminations	page 55
Annexes	
- Annexe 1. Note de gouvernance	page 57
- Annexe 2. Tableaux des indicateurs de suivi	page 59
- Annexe 3 : Fiches actions (élaborées par l'Etat et les structures annexes) dans le domaine de l'emploi et du développement économique	page 62
- Annexe 4 : Fiches actions (élaborées par la Direction Académique du Bas-Rhin) dans le domaine de l'éducation	page 68
- Annexe 5 : Eléments complémentaires relatifs aux interventions au titre de la politique de la ville	page 76

ÉLÉMENTS DE CADRAGE DE LA DEMARCHE

L'Etat, par circulaire du 8 novembre 2010, a acté la prolongation des CUCS pour la période 2011-2014.

Le Comité Interministériel des Villes (CIV) du 18 février 2011 a proposé de conclure des avenants expérimentaux aux Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS).

« Les avenants expérimentaux ont pour objet de tester, dans le cadre des contrats urbains de cohésion sociale prolongés jusqu'en 2014 et sur un nombre limité de sites (33 quartiers) et de champs thématiques (l'éducation, l'emploi et la sécurité), des modes d'organisation et de travail permettant de mobiliser plus efficacement le droit commun, qu'il s'agisse de celui de l'Etat ou des collectivités locales. Cette expérimentation doit permettre de dégager des bonnes pratiques et de préparer la génération de contrats qui succèdera aux actuels contrats urbains de cohésion sociale. » (Extrait de la note « *CUCS expérimentaux : aspects méthodologiques* », Secrétariat Général à la Ville, 19 avril 2011).

En effet considérant le résultat de nombreux rapports, indiquant que les crédits spécifiques de la politique de la ville deviennent les moyens d'intervention majoritaires dans les territoires « politique de la ville » et non un levier d'action en complément des crédits de droit commun, l'Etat a souhaité travailler spécifiquement sur la mobilisation de ces crédits.

La démarche vise tout à la fois à identifier les crédits actuellement mobilisés, à en assurer la pérennisation et/ou à en permettre une meilleure utilisation sur ces territoires. Il s'agit également de rendre plus opérationnelle les crédits et moyens mobilisés en favorisant des interventions centrées sur quelques enjeux.

Ainsi l'objet de cette expérimentation, précisée dans la circulaire du 27 avril 2011, est d'engager les politiques et les crédits de droit commun¹ de l'Etat mais aussi des collectivités territoriales et des autres organismes intéressés en faveur des habitants des quartiers retenus.

Au-delà de la mobilisation des moyens et des crédits de droit commun, les avenants pourront également prévoir le lancement d'actions portant sur des axes à explorer ou à expérimenter.

Parmi les sites inscrits au titre de l'expérimentation, l'Etat a retenu le quartier du Neuhof (plus spécifiquement la Zone Urbaine Sensible « Neuhof Cités ») au niveau de Strasbourg.

L'Etat a souhaité que cette expérimentation soit menée sur trois thématiques précises, à savoir :

- l'emploi, l'insertion et le développement économique,
- l'éducation,
- la sécurité et la prévention de la délinquance.

Ces trois thèmes ont été considérés comme prioritaires en raison des attentes exprimées par les habitants et du caractère majeur pour permettre l'autonomie des personnes.

Les élus de la Ville de Strasbourg ont souhaité qu'au-delà de ces trois thématiques prioritaires pour l'Etat soient prises en compte les thématiques de la santé et de la culture et, de manière transversale, celle de la prévention des discriminations.

L'expérimentation doit être conduite pendant la durée de mise en œuvre des CUCS, soit jusqu'au 31 décembre 2014.

Au-delà des services de l'Etat concernés par les priorités du CUCS et la Ville et la Communauté Urbaine de Strasbourg, participent à cette démarche expérimentale : le Conseil Général du Bas-Rhin, le Conseil Régional d'Alsace et la Caisse d'Allocations Familiales du Bas-Rhin.

L'ORIV², Centre de ressources politique de la ville en Alsace, a été sollicité pour appuyer les partenaires dans la démarche de diagnostic et de rédaction de l'avenant.

Trois instances ont été mises en place :

- Un comité local de suivi, assurant le pilotage politique de la démarche,
- Un groupe de travail technique, réunissant les techniciens,

¹ La notion de « moyens de droit commun » renvoie à l'ensemble des moyens humains, techniques, des crédits mobilisables dans toutes situations qui ne sont pas soumises à des règles particulières ou spéciales.

² Observatoire Régional de l'Intégration et de la Ville

- Des groupes de travail thématiques associant les services thématiques des collectivités et des services de l'Etat.

Le diagnostic ci-après s'appuie sur les données disponibles transmises par les uns et les autres et fait la synthèse des contributions des partenaires, notamment celles des Délégués du Préfet, de la Ville de Strasbourg, de la Caisse d'Allocations Familiales, de la DIRECCTE de la DDSP et de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale... Les sources chiffrées étant très différentes, il n'a pas été possible d'harmoniser les informations (date de référence, échelle...).

Sur la base de l'analyse des éléments de diagnostic et du travail partenarial, le présent avenant fait état des engagements en termes de moyens ou de crédits de droit commun qui sont de nature à renforcer et améliorer durablement l'action publique en faveur des habitants du territoire retenu.

De manière transversale, il est convenu de :

- Maintenir les moyens de droit commun existants.
- Développer et créer de nouvelles actions en lien avec les dispositifs de droit commun.
- Optimiser les interventions sur les moyens spécifiques.
- Mettre en place des procédures de pilotage et d'évaluation adaptées permettant le suivi de l'expérimentation (cf. annexe 1).

ENJEUX DE L'AVENANT

Rappel du contexte

La production d'avenants aux Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS) s'inscrit dans le contexte du Comité Interministériel des Villes du 18 février 2011. Saisissant l'opportunité que constituait la prolongation annoncée des CUCS jusqu'en 2014, « le Premier ministre François Fillon avait décidé de l'expérimentation d'une nouvelle méthode pour mobiliser les politiques publiques dans les quartiers prioritaires où les dispositifs de droit commun demeurent insuffisamment mobilisés. En effet, la politique de la ville n'a pas vocation à intervenir seule dans les quartiers : elle vient en appui des politiques de droit commun, c'est-à-dire en complément des différentes politiques publiques portées par l'Etat, les collectivités locales et l'Union européenne. »³

L'objectif est alors, sur un petit nombre de territoires (33 sites, répartis sur 36 communes de 15 départements), d'engager cette expérimentation dont il était attendu des enseignements dans la perspective de la nouvelle contractualisation, sachant que la mobilisation des droits communs constitue un enjeu central et un défi pour les territoires relevant de la politique de la ville.

Les démarches engagées sur Strasbourg, pour la production de ces avenants expérimentaux au CUCS, avec l'ensemble des acteurs ont demandé beaucoup plus de temps que prévu initialement, soulignant par ailleurs la complexité du sujet.

Un enjeu toujours d'actualité...

Les décisions prises par le Comité Interministériel des Villes du 19 février, présidé par Jean-Marc AYRAULT, Premier Ministre, en lien avec François LAMY, Ministre délégué chargé de la ville, font du droit commun un enjeu. Il y est précisé que « La territorialisation des politiques sectorielles et la concentration des moyens de droit commun (de l'Etat et des collectivités) dans les quartiers prioritaires sont des objectifs fondamentaux de la politique de la ville »⁴. Les signataires du CUCS considèrent que l'enjeu reste d'actualité. Cette démarche s'inscrit plus que jamais dans une logique d'expérimentation. Les enseignements en termes d'acquis comme de freins constitueront de précieux éléments pour l'élaboration du prochain « contrat de ville », prévu pour la période 2014-2020.

... mais une nécessaire clarification des articulations entre les dispositifs

Ces avenants viennent en complément du CUCS qui est toujours en vigueur, et ce jusqu'à la signature du prochain contrat (prévu d'ici le 31 décembre 2014). Ces avenants constituent une opportunité pour les acteurs strasbourgeois de tester une démarche de mobilisation renforcée de toutes les politiques publiques au profit des deux territoires relevant de l'expérimentation.

Un souhait de pragmatisme

L'enjeu consiste, d'ici le 31 décembre 2014, sur deux programmations (2013 et 2014),

- d'une part à mettre en œuvre une démarche concertée visant à une réelle mobilisation de toutes les politiques publiques sur les territoires de Neuhof-Cités et de Cronembourg - Cité nucléaire,
- d'autre part d'en tirer les enseignements en vue de la prochaine contractualisation (qui va commencer à se travailler dans le même temps que ces avenants prendront sens sur les territoires).

Pour permettre une mise en œuvre optimisée, des outils de pilotage et de suivi adaptés sont proposés (cf. note de gouvernance, en annexe 1).

³ Propos issus d'un dossier presse réalisé par le gouvernement lors du lancement auprès des élus par Maurice LEROY, alors ministre de la ville, le 19 avril 2011, de l'expérimentation.

⁴ Dossier du CIV du 19 février 2013, page 11, 86 pages.

DIAGNOSTIC DE QUARTIER – ATOUTS ET FAIBLESSES

Préambule : Il s'agit dans cette partie de rendre compte des éléments transversaux de diagnostic du quartier, les aspects liés aux thématiques prioritaires font l'objet d'éléments de diagnostic complémentaires dans les pages suivantes du document.

Compte tenu de la disparité des sources utilisés et d'une mise à jour de ces données avec une temporalité différente, il a été retenu de faire figurer les données statistiques les plus récentes par rapport au sujet. L'objectif de cette partie est de permettre de disposer d'une image générale de l'évolution et de la situation du territoire.

Indicateurs de référence

	Neuhof	Strasbourg
Superficie de la zone	154 ha	7 826 ha
Population des ménages	9 861 (0,8% fin 2007-fin 2009)	271 708
Part des ménages locataires en HLM	91,1 %	22,3%
Part des ménages d'au moins 6 personnes	8,7%	2,4%
Taux de couverture de la CAF	79,2%	55%

Source INSEE 2009, CAF 2010



Un poids démographique important, malgré une légère diminution

Le quartier Neuhof-Cités est composé de 9 861 habitants (population des ménages, INSEE 2009) qui représentent 3,6 % de la population de Strasbourg. Ce quartier constitue en partie une Zone Franche Urbaine (ZFU), créée le 26 décembre 1996. **La ZFU du Neuhof est classée en quartier de Priorité 1 du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de la CUS. La superficie de la ZFU s'étend sur 155 ha (pour point de comparaison, la superficie de la commune de Strasbourg est de 7 827 ha, dont 753 ha (9%) sur 8 ZUS)⁵.**

Comme de nombreux quartiers en rénovation urbaine, le quartier a connu un léger processus de déconcentration qui s'est traduit par une baisse d'un peu moins de 2% de la population du quartier entre 1999 et 2006. **Le nombre de ménages entre 1999 et 2006 a quant à lui diminué de 5,4%** (démolition de deux résidences pour personnes âgées composées chacune de 50 logements de type T1). **Il semble que la population des ménages se soit stabilisée depuis 2007 à ce jour.**

⁵ Observatoire des ZUS, Adeus, juin 2010.

Une ZUS présentant des indicateurs sociaux peu favorables

La précarité sociale des résidents de la ZUS est particulièrement avérée. En effet, le revenu fiscal médian par unité de consommation en 2009 représente 40% du revenu fiscal médian observé à l'échelle de l'agglomération (7 448 € contre 18 052 €).

En 2010, un minimum social (allocation aux adultes handicapés ou RSA socle) est versé par la Caf à 1 575 ménages allocataires, ce qui représente 3 643 personnes ou 31,6% des habitants. Une famille sur deux est concernée (50,4%) contre seulement 36,2% pour Strasbourg.

En 2010, près de 75% des allocataires CAF ont des ressources inférieures au seuil de bas revenus, ce qui correspond à 74% des personnes couvertes. Ces taux sont inférieurs à 70% pour le total des Zus.

D'après la CAF, 1509 ménages perçoivent le RSA, soit 43,6% des allocataires du territoire. Cette proportion est nettement plus élevée que pour le total des ZUS (35%), le ratio pour Strasbourg comme pour les autres communes de la CUS étant de 21%.

La part du RSA socle atteint 76,8% de l'ensemble des bénéficiaires du quartier soit 7 points de plus que le ratio du total des ZUS. Enfin, le RSA est versé à 603 familles monoparentales sur 833, dont 484 au titre du socle uniquement. 224 ouvrent droit à une majoration de parent isolé.

Les prestations versées par la Caf représentent la totalité des revenus de 35% des allocataires, contre des ratios de 24% pour le total des Zus et de 23% pour la ville de Strasbourg. La population du quartier apparaît donc comme plus dépendante des minimas sociaux que la moyenne de la ville.

55% sont des allocataires fragiles, soit ceux pour lesquels les aides Caf constituent au moins la moitié des ressources mensuelles, contre respectivement 44% pour le total des Zus, 41% pour Strasbourg et 38% pour les sept communes.

La ZUS Neuhof-Cités se classe au premier rang des ZUS strasbourgeoises en termes de progression des revenus sur la période 2004-2008, avec une augmentation de +19,7% (+9,7% pour la ville de Strasbourg). En 2008, la part des ménages imposés s'élève à 31% (moyenne ville de Strasbourg = 54.5%).

Une part importante de grands ménages et de familles monoparentales

Neuhof-Cités est un quartier marqué par une part élevée de grands ménages (8,9% de ménages de 6 personnes et plus) et une part importante de ménages allocataires de la CAF (79.2%).

Les ménages y sont plus grands que la moyenne de la ville (8.7% contre 2.4%). Pour mémoire, le nombre moyen de personnes par logement s'élève à 2.9, contre une moyenne communale de 2.06 (INSEE 2006).

Par ailleurs, la ZUS Neuhof cités présente l'indicateur de monoparentalité avec jeunes enfants le plus élevé des 10 ZUS de l'agglomération, soit 8.8% en 2009. Un ménage sur quatre est constitué d'un adulte élevant seul son ou ses enfants. Ce ratio est très nettement supérieur à celui de Strasbourg (13%) qui est proche de celui des sept communes signataires du Cucs.

Le quartier se signale également par un indice de jeunesse⁶ nettement supérieur à la moyenne de Strasbourg (2.8 contre 1.5). Les moins de 20 ans représentent 35% de la population de la ZUS (Strasbourg = 25%).

En 2008, la part des étrangers⁷ s'élève à 21% dans la population de la ZUS (Strasbourg = 14%) et la part d'immigrés⁸ s'élève à 24% (Strasbourg = 15.6%).

Une situation de l'emploi qui demeure difficile malgré la dynamique « Zone Franche Urbaine »

En 2006 dans la zone franche du Neuhof, le taux d'activité des 25-65 ans se situe à 61,4 %, soit près de 20 points de moins que l'ensemble de l'unité urbaine (79,7 %).

⁶ L'indice de jeunesse représente le nombre de jeunes entre 0 et 19 ans pour une personne de 60 ans ou plus (données 2006).

⁷ Est étrangère toute personne résidant en France et n'ayant pas la nationalité française.

⁸ Est immigrée toute personne née étrangère, dans un pays étranger, et qui vit en France. Un immigré peut avoir obtenu, ou non, depuis son arrivée en France la nationalité française.

Les ouvriers et les employés sont largement surreprésentés parmi les actifs occupés (87,5 % dans la ZFU pour 56.8 % dans l'unité urbaine en 2007).

Cette situation de l'emploi est à mettre en relation avec le faible niveau de qualification. En effet, en 2006, 84% de la population de plus de 15 ans non scolarisée n'a aucun diplôme ou un diplôme inférieur au bac (54% sur Strasbourg) et 6% a un diplôme niveau bac+2 ou plus (32% sur Strasbourg).

La ZUS Neuhof-Cités a connu une progression de 20,6% de ses établissements économiques (+66 établissements) sur la période 2003-2010. Toutefois cette croissance reste inférieure à celle observée pour la ville de Strasbourg, qui s'élève à 28,4%. Avec une densité de 1,48 commerce de proximité pour 1000 habitants, la ZUS se situe au troisième rang des ZUS de l'agglomération en termes de densité commerciale.

La ZFU a eu un impact important, à la fois sur le développement économique et l'emploi. L'implantation de nouvelles entreprises a contribué à la redynamisation du secteur.

Un quartier d'habitat social

La part des ménages locataires en HLM en 2009 était de 91,1% contre 22,3% pour Strasbourg. Les cités du Neuhof au nord du quartier sont constituées quasi-exclusivement d'habitat collectif social, construit au gré des opportunités foncières de 1955 à 1975 : barres courtes de 4 à 6 étages avec quelques tours de plus de 10 étages. CUS-Habitat, SOCOLOPO et Habitation Moderne se partagent la gestion des cités qui forment la plus grande concentration de logements HLM de l'agglomération strasbourgeoise.

Le Polygone (Aviateurs) situé au nord-est du quartier accueille des populations d'origine vannières ou nomades en voie de sédentarisation. Ces populations sont logées soit en pavillons à la cité des aviateurs soit en caravanes ou en constructions de fortune sur les « terrains des sédentaires » aménagés depuis 1975.

Un espace résidentiel bénéficiant d'équipements

A vocation exclusive d'habitat, le Neuhof accueille toutefois quelques équipements publics de grande emprise : hôpital et casernes militaires, cimetière, stades, collèges et écoles. Un axe commercial central et quelques pôles excentrés ponctuent l'espace résidentiel.⁹ Une mairie de quartier, un centre culturel un centre socioculturel, une agence de la Caf, des établissements d'accueil de la petite enfance et des accueils de loisirs sans hébergement complètent la liste des équipements.

Une transformation physique du quartier

Depuis 2000, le quartier du Neuhof fait l'objet d'un programme de rénovation urbaine initié suite au Grand Projet de Ville (GPV) et poursuivi en lien avec l'ANRU¹⁰. Ce programme a contribué à redessiner les espaces publics, en favorisant l'installation d'entreprises mais aussi de projets immobiliers privés favorisant à la fois la mixité sociale et le développement de nouvelles activités économiques. Selon les promoteurs, la valeur du foncier a doublé depuis le lancement du projet de rénovation. La rénovation a permis de désenclaver ce quartier en l'ouvrant vers le quartier de la Meinau et le Neudorf. L'arrivée du tramway a permis de créer de grands axes très aérés qui contribuent à donner une image positive de ce quartier. Le Programme de Rénovation Urbaine (PRU) du Neuhof est actuellement dans sa dernière phase. Une évaluation des impacts sur l'emploi mais aussi sur le cadre de vie des habitants est en cours. Si le quartier se diversifie, il reste aux nouveaux habitants à pleinement l'investir y compris sur le plan scolaire.

Un enjeu de sécurisation

La rénovation a sans nul doute participé à la baisse de la délinquance sur ce quartier en redessinant les espaces publics, en détruisant des îlots devenus très insalubres et en permettant à d'autres publics de s'approprier l'espace public. Pour autant les efforts sont à poursuivre dans la durée notamment au regard des déplacements de trafic de stupéfiants et de l'occupation des espaces extérieurs.

⁹ Extrait d'Observation Sociale des Territoires Alsaciens, Portraits de ZUS, ADEUS et AURM, Décembre 2010

¹⁰ Agence Nationale de Rénovation Urbaine.

Un quartier tout en paradoxes

Ces différents éléments font apparaître une situation paradoxale sur le quartier qui allie atouts et faiblesses récurrentes.

En effet l'investissement, sur le long terme de l'Etat comme de la collectivité sur ce quartier, est à l'origine de transformations de fond qui tendent à « banaliser » le quartier (accessibilité du quartier via le tram et les accès routiers, transformations et qualification des espaces publics, amélioration du bâti, implantation d'équipements de qualité...).

Par ailleurs sur le plan sociodémographique, la jeunesse du quartier constitue un enjeu en termes de perspectives d'avenir notamment sur le plan de l'insertion professionnelle (niveau de qualification et de diplôme très bas). En effet, les habitants continuent à être confrontés à des difficultés majeures d'accès à l'emploi (en particulier les jeunes et en dépit d'opportunités via notamment la ZFU) et connaissent des situations sociales qui se dégradent (développement de la monoparentalité, pauvreté, dépendance par rapport aux prestations sociales...) notamment dans un contexte de crise économique et de renforcement de la pauvreté.

ENJEUX ET ENGAGEMENTS DANS LE DOMAINE DE L'EMPLOI ET DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

1. ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

SITUATION GENERALE DE LA ZONE D'EMPLOI DE STRASBOURG

Sources utilisées :

- OREF Alsace – Réalités territoriales. Tableau de Bord 2012
- OREF Alsace – Le point sur... Apprentissage : Bilan Alsace-France N°15 Décembre 2011
- Demandeurs d'emploi par ZUS en Alsace 3^{ème} trimestre 2011. Direccte Alsace. SESE
- Taux de chômage BIT et Localisés 2011. Direccte Alsace. SESE
- Annexe Pôle Emploi – Demandeurs d'emploi en Zones Urbaines Sensibles – Bas-Rhin - Au 30 Septembre 2011

Préambule : Lorsqu'il est fait référence aux demandeurs d'emploi dans ce document, il s'agit de ceux des catégories ABC.

La zone d'emploi de Strasbourg représente plus de 30 % de la population totale alsacienne, et concerne une zone fortement urbanisée (10% du territoire, 103 communes, 669 habitants au kilomètre carré).

Une population jeune à faible niveau de qualification

Sur le plan démographique, l'Alsace, et particulièrement la zone d'emploi de Strasbourg, est jeune et dynamique. Selon le recensement de 2008, cette zone d'emploi représente 31% de la population régionale. Ainsi, **26.3% de la population strasbourgeoise ont moins de 20 ans**, contre 25.8% en Alsace. **La zone d'emploi voit sa population du bassin croître** de manière plus soutenue qu'au niveau régional en raison d'un solde naturel positif (naissances-décès) alors que le solde migratoire est négatif.

Plus de **28% des 15-24 ans** non scolarisés de la zone d'emploi de Strasbourg ont un **niveau infra V de formation**. Ils représentent, en 2008, plus de 7500 jeunes non scolarisés ne possédant ni BEP ni CAP. Même constat chez les 15-65 ans, où 24.1% non scolarisés de la zone d'emploi de Strasbourg ont un niveau de formation infra V. En 2009, **seulement 5.2% des élèves du second cycle** en Alsace sont sortis avant la fin, contre 7.9% en France en 2009. Toutefois c'est la zone d'emploi de Strasbourg qui enregistre le taux de sortants le plus élevés (lycéens + apprentis) de niveau V bis, soit 7 % contre une moyenne de 4.8% en Alsace en 2010.

Des activités tertiaires et des embauches en CDD

En 2011, les emplois salariés du bassin de Strasbourg se trouvent principalement dans les secteurs des **Services** (47%) et du **Commerce-Transport-Hébergement-Restauration** (32%), tandis que l'Industrie (14%) et la Construction (7%), fortement impactés par la crise, sont davantage représentées hors Strasbourg.

La zone d'emploi de Strasbourg se distingue donc par la part importante des activités tertiaires, cela est du notamment à la place de Strasbourg comme métropole régionale.

Tous secteurs confondus, 62 000 embauches ont été réalisées sur le territoire de Strasbourg au troisième trimestre 2011. A noter que plus de **80% des ces embauches sont réalisées en CDD**. De plus, les employeurs du territoire, plus souvent que dans le reste de la région, ont recours à des CDD de moins d'un mois.

Augmentation des demandeurs d'emploi de longue durée et de plus de 50 ans

En 2011, la zone d'emploi se distingue de la moyenne régionale par une **plus faible proportion de jeunes demandeurs d'emploi** (15.8%) et une proportion **plus importante de chômeurs longue**

durée (39.2%). On établit le même constat pour les **demandeurs d'emploi de plus de 50 ans** qui sont aujourd'hui plus nombreux que ceux de moins de 26 ans sur cette zone d'emploi, tendance qui se retrouve au niveau régional.

Au troisième trimestre 2011, **le nombre de DEFM de moins de 26 ans a baissé de plus de 3%** en moyenne par rapport à l'an passé sur l'ensemble des ZUS de France et d'Alsace. A noter toutefois que ce ratio a connu des évolutions variables selon les territoires puisqu'il a **fortement chuté à Cronembourg-Cité nucléaire (-23%) alors qu'à contrario le chômage des jeunes au Neuhof a progressé de 6.5%**.

Enfin, les demandeurs d'emploi de sexe masculin sont plus représentés (53.5% total DE) que ceux de sexe opposé (46.5%) en Alsace.

Une progression du recours à l'apprentissage

L'apprentissage est en constante évolution en Alsace. Aussi, entre 1992 et 2010 le **nombre d'apprentis a augmenté de 72% et de 86% sur la zone d'emploi de Strasbourg**. Tendence qui devrait se poursuivre en raison de l'objectif fixé par la Région Alsace de 20 000 apprentis à l'horizon 2015. A noter toutefois que la part des effectifs d'apprentis en Alsace tend à diminuer par rapport au total national (de 4.4% en 1991 elle est passée à 3.5% en 2011).

En 2011, l'insertion professionnelle des apprentis domiciliés sur la zone d'emploi de Strasbourg est de 65.7% (soit un niveau élevé) bien que la moyenne régionale reste supérieure (67.9%).

Les lycéens et les apprentis se forment principalement dans les secteurs suivants : Commerce-Vente, Accueil-Hôtellerie-Tourisme, agro-alimentaire, cuisine. 56 à 57 % des apprentis de ce secteur réussissent leur insertion professionnelle. Notons toutefois que ce sont les apprentis du **secteur de la santé** qui ont le meilleur taux de placement sur le territoire avec près de **88 % d'insertion** pour ceux sortis en 2010.

La formation continue : des qualifications de niveau V principalement

En 2010, plus de **80 % des stagiaires alsaciens sont formés sur la zone d'emploi de Strasbourg**. Ce sont 6.783 stagiaires de la formation continue (dont 5.052 demandeurs d'emploi) qui ont été formés. Près de **60% des formations étaient de niveau V** et 20% de niveau IV. A noter qu'en Alsace, le nombre de contrat de professionnalisation a progressé de 6 % entre 2011 et 2010.

ZOOM SUR LA SITUATION SUR LE SECTEUR NEUHOF CITES

Préambule : La source utilisée est celles des DEFM du troisième trimestre 2011.

En une année, le **nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A, B, C fin du troisième trimestre 2011 de Neuhof a progressé de 3.4%**, évolution nettement supérieure à celle de l'ensemble des ZUS alsaciennes (+0.8% ensemble ZUS) ainsi que sur l'ensemble de la France (+2.3%).

	NEUHOF	Ensemble ZUS	BAS-RHIN
- de 25 ans	19,60%	16,30%	16,8%
Part des femmes	42%	43,4 %	49,6 %
Part des + de 50 ans	14,10%	16,40%	18,90%
Chômage longue durée >12 mois	40,50%	41,20%	38,70%
Part des DE bénéficiaires du RSA	33,70%	32,70%	18,30%

Source : Pôle Emploi Alsace – Demandeurs d'emploi en Zones Urbaines Sensibles/Bas-Rhin au 30.09.2011)

Au 30 septembre 2011, **la part des femmes dans la demande en fin de mois (DEFM) est inférieure** de 6.2 points dans les ZUS du Bas-Rhin (43.4%) à celle de l'ensemble du département (49.6%). Le constat est proche pour le quartier du Neuhof puisque 42 % des demandeurs d'emploi en fin de mois sont des femmes. Enfin, **51.60% des DEFM du quartier n'ont aucune qualification** alors que seulement 36.60% des DEFM au niveau du département sont dans une situation similaire.

Sur la même période, le nombre de demandeurs d'emploi A, B, C de **moins de 26 ans a augmenté de 6.5% alors que le phénomène inverse a été constaté** pour l'ensemble des ZUS de la région (-1.4%) et au niveau national (-3.2%). Ainsi, au 30 septembre 2011, **les DEFM de moins de 25 ans**

sont plus fortement touchés par le chômage en moyenne (19.5%) que dans l'ensemble ZUS du Bas-Rhin (16.30%).

Un partenariat ancré

Une ZFU facteur de redynamisation et de développement économique

La ZFU a permis au quartier du Neuhof de bénéficier d'une réelle dynamique de développement économique par la valorisation de la ressource foncière disponible et une nouvelle offre immobilière d'entreprise. Le Grand Projet Ville, le Pic Urban combinés à la ZFU ont permis au Neuhof de bénéficier d'un projet global dans lequel le volet urbain et le volet humain ne faisaient qu'un et étaient portés par une seule et même équipe. Concrètement, la ZFU a drainé de nouvelles zones d'activités et de nouveaux emplois. Par ailleurs, les clauses d'insertion sont un vrai levier pour l'accès à l'emploi des personnes issues de ce quartier ou d'autres ZUS.

Des structures d'insertion par l'activité économique très impliquées

Installées sur ce territoire depuis plus de dix ans les SIAE bénéficient d'une image très positive aussi bien auprès du public en recherche d'emploi qu'auprès des autres partenaires associatifs du quartier. Le fait d'avoir sur un même territoire, un chantier d'insertion et deux entreprises d'insertion dont une régie de quartier permet de toucher les publics éloignés de l'emploi mais aussi ceux qui en sont plus proches afin de les amener vers le marché de l'emploi de droit commun. Les trois structures représentent 97 postes.

Un fort investissement des pouvoirs publics

La présence physique de services de proximité - direction de proximité et direction du programme de rénovation urbaine – ainsi que d'un délégué du Préfet, permet d'accompagner le volet humain et urbain à l'échelle du quartier en lien avec les partenaires institutionnels et associatifs. Les Ateliers Territoriaux de Partenaires (ATP) sont des outils d'échanges, de concertation et de travail avec les associations, les partenaires institutionnels, les écoles et collèges ...etc. Au-delà de l'échange et de la concertation, ces ATP ont un rôle important de dynamisation voire dans certains cas de redynamisation de ce tissu associatif ancien.

Un tissu associatif très actif

Le tissu associatif dont bénéficie le quartier du Neuhof est un atout majeur dans la conduite de projet et la dynamique de projet portée notamment par la ville. Les associations ont une très bonne connaissance du territoire et des habitants. Leur implication active et régulière au sein des ATP permet aux institutionnels de les mobiliser aisément sur la thématique de l'emploi. L'opération Job Zone (salon de l'emploi qui a mobilisé 50 entreprises sur la ZUS du Neuhof venues proposer 500 emplois -CDI et CDD de plus de 6 mois-) est un exemple significatif de la place donnée et prise par les associations dans un projet de grande ampleur.

Un manque de qualification

Néanmoins, malgré des atouts importants, ce quartier est touché par le chômage et rencontre des difficultés qui sont autant de handicaps à traiter et surmonter.

Un quartier qui souffre encore d'une image négative auprès d'un grand nombre d'entreprises

Malgré une rénovation urbaine importante et une politique d'accompagnement vers l'emploi ciblée, une partie des habitants est discriminée de par son lieu de résidence. Les dernières actions menées sur ce territoire par les partenaires institutionnels et associatifs avaient pour objectif de rapprocher les entreprises des habitants de cette ZUS, mais aussi de leur montrer une autre image de ce quartier.

2. INTERVENTIONS AU TITRE DES DISPOSITIFS DE DROIT COMMUN

L'INTERVENTION DE L'ÉTAT - DIRECCTE

Les dispositifs de droit commun pilotés par la DIRECCTE ne ciblent pas explicitement les quartiers de la politique de la ville, à l'exception du CIVIS et des emplois d'avenir.

Le suivi de la mise en œuvre n'est pas prévu à l'échelle infra-territoriale, ce qui rend délicate la mesure de l'effectivité du droit commun dans les quartiers du CUCS.

Néanmoins, c'est une priorité portée par l'Unité Territoriale du Bas-Rhin et inscrite dans les missions du service d'animation territoriale. Le Service Public de l'Emploi Local met en place chaque année des actions spécifiques pour favoriser l'accès à l'emploi des habitants des quartiers prioritaires.

Dans le domaine de l'insertion professionnelle des jeunes

La DIRECCTE finance les Missions locales dans le cadre d'une Convention Pluriannuelle d'Objectifs d'une durée de 3 ans (2011/2013). Le budget est resté stable depuis 2008.

La subvention prend en compte l'ensemble de l'offre de service, avec des objectifs d'entrées en accompagnement renforcé CIVIS et de sorties en emploi durable. L'indicateur ZUS est pris en compte dans les données de contexte et les objectifs d'entrées en CIVIS.

En 2012, la dotation globale pour les missions locales du Bas-Rhin était de 2 034 000 €, dont 956 000 € pour la Mission locale de Strasbourg.

L'objectif d'entrées en CIVIS pour Strasbourg était de 1.150. L'objectif de résultats fixé au niveau national était de 50% de sorties en emploi sur l'ensemble des sorties, et de 40% en emploi durable. Pour mémoire en 2010, 32% des jeunes entrés en CIVIS à Strasbourg résidaient en ZUS, tout comme 36% des jeunes sortis en emploi durable.

Dans le domaine de l'insertion par l'Activité Economique

Le territoire de la CUS est largement doté en SIAE (Structures d'Insertion par l'Activité Economique), avec 46 des 77 structures que compte le Bas-Rhin et les 135 de l'Alsace.

La région concentre environ 7% des financements de l'insertion par l'activité économique du territoire national, pour un poids relatif moyen dans les mesures emploi de 2%.

En 2012, le budget de l'IAE dans le Bas-Rhin s'est élevé à 7 662 766 €.

Le quartier de Neuhof a bénéficié de 73 postes en Atelier et Chantier d'Insertion, représentant 41% des postes en ACI situés en ZUS et 7 % des postes ACI de la CUS.

Les 3 Entreprises d'Insertion présentes ont fusionnées en une seule entité totalisant 63 ETP postes d'insertion, soit 28,6 % des postes EI en ZUS, et 9,5 % des postes EI de la CUS.

Les financements de l'Etat pour l'Insertion par l'Activité Economique dans le quartier de Neuhof se sont élevés à 880 000 €.

La Maison de l'Emploi

En 2012, l'Etat a versé 788 350 € à la Maison de l'Emploi et de la Formation du Bassin d'Emploi de Strasbourg.

La première convention (2006/2010) ne comportait pas d'actions spécifiques pour les ZUS. A la demande de l'Etat, la convention 2011/2014 flèche des actions dédiées, en particulier des opérations de recrutement, un site de promotion de la diversité et le Service d'Amorçage des projets.

⇒ **L'enjeu pour la DIRECCTE est d'améliorer la territorialisation de ses dispositifs à l'échelle des quartiers du CUCS expérimental.**

L'INTERVENTION DE LA VILLE DE STRASBOURG ET DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE STRASBOURG

En 2009 avec la création du service emploi et économie solidaire, la Communauté Urbaine de Strasbourg (CUS) a créé un poste entièrement dédié au développement économique des ZUS afin de marquer son engagement pour le développement de ces secteurs.

La même année elle a lancé une étude sur le potentiel économique et commercial des 10 ZUS de la ville de Strasbourg dont les résultats ont permis la mise en place d'un plan d'action pour l'ensemble des ZUS.

Depuis 2009, le quartier du Neuhof bénéficie de ce plan d'action de développement économique. Il se donne 3 objectifs principaux¹¹ :

- développer et/ ou maintenir des commerces et des services de proximité ;
- favoriser l'implantation et le développement d'entreprises ;
- favoriser l'insertion professionnelle des habitants.

Il a ainsi été possible d'agir dans ces domaines. En ce qui concerne le quartier du Neuhof, ces objectifs ont été déclinés de la manière suivante.

⇒ Développer et/ ou maintenir des commerces et des services de proximité par le renforcement de projet de redynamisation commerciale et par le soutien et la valorisation des métiers et commerces de proximité.

Ainsi la ville et la CUS ont participé à la restructuration du pôle de proximité de Hautefort, l'accompagnement du pôle commercial du Marschallhof (supermarché Eco, Mosaïque) et au développement des commerces du centre commercial Reuss.

⇒ Favoriser l'implantation et le développement d'entreprises

La ville et la CUS soutiennent l'implantation d'entreprise dans la ZA Jules Védrines, le projet LOCUSEM dans la zone d'activité de la Klebsau (actibox, hôtel d'entreprises). Elle accorde également leur soutien à un certain nombre d'associations qui œuvrent dans le domaine : l'ADIE, l'association des commerçants et artisans du Neuhof-Stockfeld et BPI pour l'amorçage de projet afin de favoriser la création d'entreprise.

⇒ Soutenir l'insertion professionnelle des habitants

La ville et la CUS soutiennent un certain nombre de projet et d'associations qui œuvrent dans ce domaine : la mission locale pour l'emploi, le chantier d'insertion à Mosaïque. Elle accompagne la régie de quartier Scoproxim (projet immobilier), la restructuration de la MIDE. Une Aide à l'investissement de l'AFPA pour le développement de nouveaux plateaux de formation a également été faite.

La CUS coordonne également les fonds européens FEDER. Sur le Neuhof 1 229 444,00 € ont été investis au titre du FEDER.

Par ailleurs, dans le domaine des actions en faveur de l'insertion, la Ville assure l'accompagnement social des bénéficiaires du RSA dans le cadre de la convention de délégation de compétence du Conseil Général. La direction des solidarités et de la Santé assure cet accompagnement. Le service insertion assure l'organisation et le fonctionnement du dispositif d'insertion rSa, ainsi que son animation sur le territoire communal, dans le respect des compétences du Conseil Général.

L'année 2011 s'est caractérisée par une augmentation significative du nombre bénéficiaires du rSa.

Enfin, la CUS, au titre de sa politique de soutien à l'emploi des personnes les plus éloignées et du développement économique inscrite dans sa feuille de route « Strasbourg ECO 2020 », a fait le choix de lier l'insertion sociale au développement économique. Ainsi deux postes de coordinateurs insertion professionnelles ont été maintenus au sein de la Direction du Développement Economique et de l'Attractivité, afin d'assurer un lien entre les publics éloignés de l'emploi et les montages de projets de développement économique.

L'INTERVENTION DU CONSEIL REGIONAL

L'intervention de la Région Alsace dans le domaine du développement économique et de l'emploi

1°) L'aide à l'accompagnement

En 2012, la Région Alsace a accompagné les trois CAE et la couveuse pour un montant de 136 582 € correspondant à l'accompagnement de 196 entrepreneurs.

¹¹ Cf annexe 1 pour le détail des interventions.

- La plate-forme d'initiative locale CAP CREATION INITIATIVE qui apporte aux créateurs une aide au montage de leurs projets et un suivi après la création de leur entreprise. En 2012, la Région a soutenu en fonctionnement la plate-forme à hauteur de 25 500 €.
- L'ADIE -Association pour le Droit à l'Initiative Economique - association qui aide des personnes exclues du marché du travail et du système bancaire classique à créer leur propre entreprise et leur propre emploi grâce au micro-crédit. En 2012, la Région Alsace a octroyé une subvention de 50 750 € pour le soutien au fonctionnement de l'association.

Enfin, en 2011, la Région a participé au financement de la construction de la pépinière d'entreprises de HautePierre à hauteur de 221 760 €. La pépinière se définit comme un ensemble immobilier collectif dédié à l'accueil des seuls créateurs d'entreprises, en location simple et bail précaire d'une durée maximum de 23 mois, renouvelable une fois. L'intérêt principal de ce type d'outil réside dans l'accompagnement des créateurs, qui permet d'augmenter le taux de survie de la jeune entreprise en lui permettant de se consacrer exclusivement au développement de son activité.

2°) L'ingénierie financière.

La Région Alsace a également développé un partenariat avec Alsace Active notamment en matière d'ingénierie financière.

Alsace Active s'inscrit dans un réseau national de finance solidaire pour l'emploi, intitulé France Active. Acteur pilier de l'économie sociale et solidaire alsacienne, l'association est également dans les réseaux de ce secteur et travaille à l'articulation cohérente des outils financiers disponibles sur le territoire. Elle est amenée à accompagner des projets individuels (chômeurs créateurs d'entreprise) et des projets collectifs (structures d'insertion par l'activité économie et associations).

En 2011 et 2012, l'association CRENO REGIE DE QUARTIER située à Cronembourg a ainsi pu bénéficier du fonds de garantie mis en place par Alsace Active.

3°) Les aides à l'emploi

La Région Alsace alloue des aides spécifiques à l'emploi à travers des dispositifs susceptibles de concerner les acteurs de ces deux quartiers :

- « Aide à la création d'entreprises pour les micro-projets » (convention ADIE/ALSACE) : l'Association pour le Droit à l'initiative Economique (ADIE) permet à des personnes exclues du marché du travail et du système bancaire classique à créer leur entreprise et leur propre emploi grâce à un micro-crédit. La Région Alsace peut subventionner cette création dans le cadre de son partenariat avec l'ADIE. En 2011-2012, 8 petites entreprises (2 sur Cronembourg et 6 sur le Neuhof) ont pu bénéficier d'une prime régionale pour la création de leur activité.
- Dispositif AREA (Aide Régionale aux Emplois Associatifs) : la Région Alsace soutient la création ou la pérennisation d'emplois dans les associations à but non lucratif et ayant un effectif inférieur ou égal à 15 équivalent temps plein en contrat à durée indéterminée. A titre d'exemple, la Région Alsace a déjà soutenu à l'aide de ce dispositif des associations qui bien que localisées hors de ces territoires interviennent dans ces quartiers : l'association AMSED qui intervient sur Cronembourg ou l'association UNIS VERS LE SPORT sur le Neuhof.

4°) Les autres aides directes

Dans le cadre d'une création d'entreprise ou de son développement, la Région accompagne les entreprises au moyen d'aides directes destinées à faciliter la réalisation de leurs projets d'investissements, d'embauches, de démarche à l'export ou de recours à des expertises externes à travers les dispositifs GRACE A, GRACE, GRADIENT.

Ainsi en 2011-2012, 15 entreprises (6 sur Cronembourg et 9 sur le Neuhof) ont bénéficié d'aides directes pour un montant total d'aides de 234 563 €. Parmi ces entreprises, 5 (4 sur le Neuhof et 1 sur Cronembourg) se sont vues octroyer en sus une bonification d'aide de 10% en raison de leur localisation en zone urbaine sensible.

Par ailleurs, sur cette même période, 19 autres entreprises (6 sur Cronembourg et 13 sur le Neuhof) ont bénéficié des fonds FEDER (spécifiquement dédiés au financement de projets de développement d'entreprises en ZUS) dont la gestion a été déléguée à la CUS par la Région Alsace.

Intervention de la Région Alsace dans le domaine de l'emploi-formation :

La Région Alsace soutient les SIAE (Structures d'Insertion par l'Activité Economique) pour la formation de leurs salariés en insertion dans le cadre du programme de formation URSIAE en partenariat avec l'Etat et le FSE. Ainsi en 2011 et 2012, ce sont près de 476 salariés qui ont pu être formés pour le compte de 2 ateliers d'insertion (MOSAIQUE et le PETIT GOURGMAND) et 2 entreprises d'insertion (SCOPROBAT et CRENO) des quartiers du Neuhof et de Cronenbourg.

Pour rappel, les moyens (dispositifs et formations) de droit commun mobilisés sur le territoire de Strasbourg sont ouverts à tous les publics (jeunes accompagnés par les Missions locales, par l'AFIJ ou par CAP EMPLOI et demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi ou accompagnés par CAP EMPLOI).

Les personnes issues des deux quartiers du Neuhof et de Cronenbourg peuvent en bénéficier au même titre que l'ensemble des publics relevant du territoire.

• Pour la Mission Locale de Strasbourg :

- le montant total des subventions structurelles 2012 s'est élevé à **537 593 €**, répartis de la façon suivante :
 - Dotation de fonctionnement : 410 896 €
 - Accompagnement en entreprise (immersions) : 31 320 €
 - Actions d'orientation : 57 577 €
 - Dispositif Préparatoire à l'Apprentissage : 15 000 €
 - Réseau Entreprises : 22 800 €
- Le financement de son projet territorial se chiffre à 14 800 €.

• Pour la Mission Locale de Schiltigheim :

- le montant total des subventions structurelles 2012 s'est élevé à **153 642,50 €**, répartis de la façon suivante :
 - Dotation de fonctionnement : 103 356,00 €
 - Accompagnement en entreprise (immersions) : 19 080,00 €
 - Actions d'orientation : 19 956,50 €
 - Réseau Entreprises : 11 250,00 €
- Le financement de ses projets territoriaux se chiffre à **13 370 €** :
 - emploi en ligne de mire : 5 000 €
 - métiers en tension : 8 370 €

→ **Ecole de la seconde chance (Bas – Rhin) :**

L'"Ecole de la Deuxième Chance du Bas-Rhin" s'inscrit dans un dispositif 2ème chance plus global qui prévoit des actions en amont et en aval de l'école de la 2ème chance.

En 2011 (base : 73 places), 10 jeunes inscrits à l'Ecole de la seconde chance étaient issus du quartier du Neuhof et un de Cronenbourg sur prescription de la Mission locale de Strasbourg.

ENGAGEMENTS DU CONSEIL GENERAL DU BAS-RHIN

Les actions du Conseil Général s'inscrivent en articulation étroite avec celles des partenaires en faveur de l'emploi. Elles s'adressent en particulier aux bénéficiaires du RSA.

- ⇒ Le Conseil Général poursuivra dans ce cadre, les actions prévues au programme départemental de l'insertion, se déployant sur l'ensemble du territoire départemental et y compris sur les zones urbaines sensibles. Le financement de contrats aidés RSA, le financement d'association ayant en charge l'accompagnement social ou professionnel des bénéficiaires du RSA ou le financement d'emplois aidés à travers un soutien important du Conseil Général aux structures d'insertion par l'activité économique sont autant de leviers

départementaux mis à disposition d'un quartier comme celui du Neuhof présentant un fort taux de bénéficiaires du RSA.

L'INTERVENTION DU CONSEIL GENERAL DU BAS-RHIN

Le Conseil Général assure la gestion du Revenu de solidarité Active depuis l'entrée en vigueur de cette prestation le 1^{er} décembre 2008.

Au-delà du versement de la prestation, la collectivité est soumise à une obligation d'accompagnement des bénéficiaires (lorsque les ressources du foyer sont inférieures à 500€).

De façon générale, en matière d'accompagnement social ou professionnel des bénéficiaires du RSA, le Service Insertion et Emploi finance un certain nombre de structures strasbourgeoises, déployant leur activité y compris sur le quartier du Neuhof (Mission locale pour l'emploi, Parenthèse, ARPOMT etc...) et permettant à des bénéficiaires du RSA d'être suivis par un référent unique, désigné au sein de ces structures par le Conseil Général.

Il est à noter par ailleurs que le Conseil Général participe à l'accompagnement social des bénéficiaires du RSA à travers son action sociale globale mise en œuvre dans le cadre de la convention de délégation avec la Ville de Strasbourg. Cette délégation couvre les activités du service social polyvalent de secteur, de la protection maternelle et Infantile, du service de protection des mineurs et du service insertion de la Ville de Strasbourg.

Chargé de la gouvernance du dispositif, le Conseil Général a signé avec les partenaires compétents en matière d'insertion, de formation ou d'emploi, un Pacte Territorial d'Insertion (PTI) qui définit les modalités de coordination des actions entreprises par chacun.

Il a également élaboré un Programme Départemental d'Insertion (PDI) dont certaines orientations visent à rendre les actions d'insertion et l'emploi accessibles et assurer l'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA.

Pour ce faire, il développe des actions spécifiques en faveur de l'emploi en proposant des offres de services adaptées aux entreprises, en développant les clauses d'insertion dans les marchés publics ou encore en organisant des forums emploi, thématiques et territoriaux.

Il dispose en outre, sur Strasbourg, d'une équipe de 6 conseillers emploi formation organisés en secteurs thématiques (et non territorialisés) et chargés d'assurer la mise à l'emploi de bénéficiaires du RSA.

Concernant les actions menées plus spécifiquement sur ce quartier, le Conseil Général contribue à l'emploi à travers le financement de postes au sein des structures d'insertion (Subventions correspondant à une participation forfaitaire par poste) pour les entreprises d'insertion telles BatiSCOT, PROXIM et SCOPROXIM, une subvention de fonctionnement contribuant à l'accompagnement social et professionnel des bénéficiaires du RSA est également versée au chantier d'insertion-restaurant d'insertion Mosaïque.

Par ailleurs, une subvention de 25 000 € est versée à Tremplin Neuhof pour l'action d'insertion menée dans le cadre de son épicerie sociale. Le service a également soutenu l'opération Job Zone à hauteur de 15 000 € en 2011.

Concernant les jeunes adultes, il est à noter que la prévention spécialisée se mobilise dans son action quotidienne pour accompagner les jeunes dans leurs démarches d'insertion professionnelle.

L'INTERVENTION DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

La CAF du Bas-Rhin a ouvert une agence début septembre 2001 au 24 rue de Macon, Strasbourg Neuhof. Elle accueille le public du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30, soit une amplitude de 28 heures par semaine.

Deux techniciens conseils y assurent accueil et traitement de dossiers, deux travailleurs sociaux y sont également présents.

Les résidents de la Zone urbaine sensible représentent 10.115 visites par an pour 2.295 allocataires distincts. Ils se rendent à l'agence en moyenne 4,4 fois par an contre 3,9 fois pour l'ensemble des clients de l'agence.

Parallèlement la Caf assure l'instruction, la gestion et le versement du RSA pour le compte du Conseil Général et de l'Etat. Elle contribue à l'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires du RSA majoré en collaboration avec les missions locales dans le cadre des matinales de la Caf assurées par des travailleurs sociaux.

DISPOSITIFS ET ACTEURS DE L'EMPLOI ET DE L'INSERTION PRESENTS DANS LE QUARTIER

POLE EMPLOI

Ouverte en novembre 2010, l'agence Pôle Emploi de la Meinau couvrant le Neuhof est la première agence qui s'est ouverte dans de nouveaux locaux adaptés aux clients et à l'offre de service de Pôle emploi suite à la fusion ANPE-ASSEDIC. Une attention particulière est apportée aux espaces d'accueil dans les agences en zones urbaines sensibles, avec un espace plus grand permettant un accueil facilité.

En 2011, 1427 demandeurs ont bénéficié d'une prestation dont 400 jeunes 60% des jeunes inscrits sont actuellement en accompagnement. 23.6% des jeunes ont bénéficié d'une formation dans les 12 derniers mois.

En dehors des moyens de droit commun, Pôle Emploi participe sur le quartier aux dispositifs innovants partenariaux :

- Forum emploi Job Zone en mai 2011
- Recrutements en nombre dans le cadre de l'ouverture de 3 nouveaux EHPAD (Etablissement Hospitalier pour les Personnes Agées Dépendantes. L'enjeu était d'ouvrir des possibilités de recrutement à des candidats issus des ZUS, prioritairement du Neuhof, en les informant sur les ouvertures prévues et en les accompagnant dans les étapes de sélection, de préparation et de formation.

⇒ **L'enjeu pour Pôle Emploi Alsace est de renforcer le droit commun en l'adaptant aux spécificités des publics du quartier, en allant au-delà des engagements prévus par la convention nationale.**

MISSION LOCALE

La Mission Locale pour l'emploi de Strasbourg, également impliquée dans le PLIE au travers de l'association Innov'Emploi, accueillait jusqu'en 2010 un public jeune et adulte. Différentes antennes ont été ouvertes dans les quartiers prioritaires.

Avec la création de Pôle Emploi et la disparition de dispositifs comme les Equipes Emploi Insertion, le conseil d'administration a décidé de recentrer l'activité sur les jeunes, et de réduire le nombre d'antennes pour une meilleure efficacité, en conservant une équipe adulte chargée de l'accompagnement professionnel des bénéficiaires du RSA.

L'antenne du Neuhof de la Mission Locale Pour l'Emploi est située au cœur du quartier, 6a rue Jean Mermoz à Strasbourg.

La Mission Locale Pour l'Emploi exerce une mission de service public de proximité avec un objectif essentiel : permettre à tous les jeunes de seize à vingt-cinq ans de surmonter les difficultés qui font obstacle à leur insertion professionnelle et sociale.

Huit équipes de proximité (dont une dédiée au quartier du Neuhof) et 17 conseillers spécialisés interviennent en complémentarité dans le parcours des jeunes.

L'équipe Trajectoire Emploi Formation mène des actions :

- D'orientation : travail sur la découverte des métiers, l'accès à la formation, le projet professionnel,
- De développement de l'accès à la formation (évaluation, relation avec l'AFPA....).
- De développement de l'accès des jeunes à l'alternance : accompagnement de la validation du projet à la signature d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.
- De relation entreprise : collecte d'offres d'emploi, jobs d'été, actions partenariales de recrutements en nombre.

Deux conseillers se consacrent aux jeunes bénéficiaires du RSA majoré.

L'accompagnement renforcé, contractualisé par le CIVIS, est réalisé par les conseillers de proximité.

En 2010, sur les 6789 jeunes suivis par la mission locale, 2409, soit 36%, viennent des quartiers prioritaires, 11% du Neuhof. Le nombre de jeunes suivis par l'antenne du Neuhof est en légère diminution (-1.8%) par rapport à 2009. Les jeunes résidant à Neuhof Cité représentent 8% des jeunes accompagnés en CIVIS.

CIVIS	Total	Sorties emploi durable	Neuhof cités	Sorties emploi durable
2010	1692	31%	135	15%
2011	1588	30%	140	9%

Les jeunes en CIVIS du Neuhof ont un accès à l'emploi durable bien plus faible que pour l'ensemble des jeunes. Des freins plus lourds, en particulier le manque de qualification, allongent la durée du parcours d'insertion.

Les jeunes du quartier accèdent insuffisamment aux dispositifs Ecole de la 2^{ème} Chance et EPIDE.

La mission locale a signé début 2012 un protocole d'accord visant à renforcer le partenariat avec l'E2C.

- ⇒ **L'enjeu pour la mission locale est d'augmenter le nombre de jeunes du quartier Neuhof cités bénéficiant d'un accompagnement renforcé, prioritairement en CIVIS, mais également à l'E2C et à l'EPIDE.**

Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE)

Trois entreprises d'insertion situées sur le quartier, la Régie de Quartier SCOPROXIM, PROXIM PL (blanchisserie) et BATI-SCOT (bâtiment) ont fusionnées pour devenir SCOPROBAT qui a consacré 18,53 ETP d'encadrement et 52,5 ETP de postes d'insertion.

Un chantier d'insertion géré par l'association Mosaïque (activité de restauration) offre 73 postes d'insertion (CUI -CAE) et 4,3 postes d'encadrement.

Le quartier est bien doté en structures d'insertion de proximité, qui sont des entreprises anciennes et solides. Au-delà de l'offre de proximité, les habitants du quartier bénéficient de l'offre d'insertion des 44 autres structures de la CUS.

- ⇒ **L'enjeu pour les SIAE du quartier est de pérenniser leur activité pour continuer à proposer une offre d'insertion suffisante pour les habitants.**

AUTRES DISPOSITIFS ET ACTEURS DE L'EMPLOI ET DE L'INSERTION INTERVENANT DANS LE QUARTIER

PLIE

Le protocole du PLIE de Strasbourg a défini un projet territorial mutualisé et co-piloté par la Maison de l'Emploi et de la Formation du Bassin d'Emploi de Strasbourg. Le PLIE intervient de manière indirecte, en cofinçant des actions d'accompagnement renforcé du public, auprès de structures d'accueil, d'organismes de formation, de structures d'insertion par l'activité économique. Les habitants des zones urbaines sensibles sont identifiés comme publics prioritaires.

Pour la période 2010-2014, 5 axes prioritaires ont été fixés : Orientation – préparation à l'emploi- placement à l'emploi- soutien à l'ingénierie de projet et à l'innovation.

L'objectif annuel d'entrées est de 4 330 nouvelles sur l'ensemble du territoire.

- ⇒ **L'enjeu pour le PLIE est de poursuivre l'accompagnement des projets du territoire.**

MAISON DE L'EMPLOI

Le programme 2011-2014 de la Maison de l'emploi et de la formation du bassin d'emploi de Strasbourg est construit sur une logique de coordination et de complémentarité avec les 8 programmes stratégiques des acteurs publics de l'emploi.

Organisé autour de 4 axes, conformément au cahier des charges national, les publics des zones urbaines sensibles sont pris en compte et font l'objet d'actions spécifiques dans chacun des axes.

		Actions ZUS
Axe 1	Développer une stratégie territoriale partagée : du diagnostic au plan d'action	Etude des paramètres et facteurs expliquant le taux d'emploi très faible des habitants des ZUS. Pistes d'actions et programmes concertés
Axe 2	Participer à l'anticipation des mutations économiques	Soutenir l'expérimentation d'outils nouveaux afin de consolider l'accès et le maintien à l'emploi des publics des ZUS Mener des actions ciblées en direction des jeunes des ZUS
Axe 3	Contribuer au développement de l'emploi local	Piloter le Service d'Amorçage de Projets dans les 10 ZUS du territoire.
Axe 4	Réduire les obstacles culturels ou sociaux à l'accès à l'emploi	Développer les clauses d'insertion

Les bilans des actions réalisées en direction des publics des 10 ZUS du territoire sont le plus souvent globalisés. Un outil de suivi fin est à mettre en place concernant l'axe 3.
Des actions ciblées ont été développées sur le quartier du Neuhof en 2011 et en 2012.

⇒ **L'enjeu pour la Maison de l'Emploi est de poursuivre le développement d'actions innovantes au profit des habitants de Neuhof cités.**

CLAUSES D'INSERTION DANS LES MARCHES PUBLICS

Le Relais Emploi Chantiers (R.E.C), né du PLIE en 1994 et porté par la Mission Locale jusqu'au 31/12/2012, assure la promotion et la gestion des clauses d'insertion dans les marchés publics de travaux et de services.

L'activité du REC a connu une progression constante au cours des dernières années, et son champ d'intervention territoriale dépasse le territoire de compétences de la Mission Locale Pour l'Emploi pour concerner l'ensemble du département voire au-delà. Ce qui a conduit à la constitution d'une nouvelle structure associative spécifique le 3 décembre 2012, « Relais Chantiers ».

Il déploie une offre de service :

- pour les maîtres d'ouvrage, en particulier l'assistance à l'analyse et à la rédaction du dossier d'appel d'offres
- pour les entreprises, une offre globale de prise en charge des recrutements et de la formation
- pour les demandeurs d'emploi : lieu unique de candidature, formation adaptée et suivi en entreprise, consolidation des suites de parcours.

Avec un budget 2011 de 401 733€, le financement du REC est assuré par le FSE à environ 45%, l'ACSE à 22%, la CUS à 22%, la MDE 7.5%.

Les personnes sont orientées vers le R.E.C. principalement par les conseillers de la mission locale et de Pôle Emploi.

En 2011, 154 candidats ont été suivis par le Relais Emploi Chantiers au niveau du quartier de Neuhof (sur 810 au total). 165 contrats ont été signés, 96 personnes ont bénéficié d'un emploi (une personne peut avoir plusieurs contrats).

Cette dynamique s'est pleinement inscrite dans le Programme de Rénovation Urbaine et dans le Plan d'Application de la Charte d'Insertion de l'ANRU.

Pour les marchés de services, les principaux donneurs d'ordre (CUS, Ville de Strasbourg et CUS Habitat) inscrivent également des clauses sociales dans les marchés de prestations d'entretien des espaces publics et privés. Aussi, en 2011, ces marchés, obtenus par la Régie de quartier Scoproxim, ont permis d'offrir plus de 36 000h de travail à des habitants du quartier.

⇒ **L'enjeu pour le Relais Emploi Chantier est de développer son offre de service : un chantier école est en projet pour la fin de l'année.**

3. ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

ENGAGEMENTS TRANSVERSAUX DE L'ÉTAT ET DE SES PARTENAIRES DIRECTS

Partant du constat que les habitants du territoire sont souvent sous-représentés dans les dispositifs existant, les partenaires de l'emploi s'engagent à mobiliser et coordonner les moyens de droit commun dont ils disposent, afin que ces publics accèdent, au moins proportionnellement à leur poids démographique, à des dispositifs de mobilisation, d'orientation, d'immersion, d'insertion, de formation, favorisant l'accès ou le retour à l'emploi, spécialement dans les secteurs porteurs, et le développement de l'entrepreneuriat.

Les engagements de chacun des partenaires portant sur leur droit commun sont complétés par des fiches (cf. annexe 3) présentant des actions partenariales qui seront mises en œuvre spécifiquement sur le quartier.

Suivi des engagements

Afin de disposer de données chiffrées fiables, un effort sera fait pour mettre en place des outils de suivi statistique pour les mesures qui relèvent du plan local. Pour ce qui relève du plan national, comme la localisation des signataires de contrats aidés, des évolutions sont attendues pour l'ensemble du territoire.

Ainsi :

- La Mission Locale Pour l'Emploi a mis en place des outils de pilotage pour mieux identifier les jeunes Neuhof cités : adaptation des requêtes informatiques Parcours 3.
- Cette identification est également mise en œuvre pour le PLIE et le Relais Emploi Chantier.
- La Maison de l'Emploi et de la Formation repèrera dans les actions spécifiques ZUS liées au SAP et à la création d'entreprise les bénéficiaires issus de Neuhof cités.
- La Direccte inscrira dans les conventions signées avec : la Mission locale pour l'Emploi, l'École de la 2^{ème} Chance, l'EPIDE une obligation de fournir un bilan intégrant les données spécifiques pour Neuhof cités.
- L'EPIDE s'engage sur la période 2012-2014 à accueillir 5 jeunes du quartier du Neuhof. Cet objectif pourra être revu à la hausse en cas d'augmentation de la capacité d'accueil du centre
- Dans le cadre de l'expérimentation, Pôle emploi national a créé des tableaux de suivi par ZUS (ci-dessous données Décembre 2012).

	DEFM catégorie A	DEFM catégories ABC	Dont longue durée	Dont non qualifiés	Dont jeunes	Demandeurs d'emploi en parcours créateur d'entreprise	Prestations à destination des demandeurs d'emploi de moins de 26 ans
Strasbourg	17 825	25 173	9058	9828	3637	Données momentané ment indisponibles	809
Commune hors site	16 116	22 883	7887	8891	3271		756
Neuhof (Cités), Cronenbourg-Cité Nucléaire	1 709	2 290	1171	937	366		53

Pilotage

- La coordination et le suivi de la mise en œuvre opérationnelle des engagements de l'avenant expérimental sur le terrain sera assurée par le Délégué du Préfet du territoire.
- La Direccte portera le suivi technique des engagements du Cucs expérimental au sein du Comité Technique du PLIE qui réunit 1 fois par mois l'ensemble des pilotes des programmes d'insertion professionnelle du bassin d'emploi.
- Une fois par trimestre, le suivi des avenants des 2 CUCS expérimentaux sera inscrit à l'ordre du jour du SPEL du bassin d'Emploi de Strasbourg.

ENGAGEMENTS DE LA DIRECCTE

Dans le domaine de l'emploi des jeunes

- ⇒ Maintenir le financement de la Mission Locale Pour l'Emploi au même niveau qu'en 2012, soit 956 000€, malgré un BOP 102 « accès et retour à l'emploi » en baisse de 20 % depuis 2010.
- ⇒ Dans le cadre du pilotage du CIVIS, fixer des objectifs pour le quartier de Neuhof cités et les inscrire dans la convention pluriannuelle d'objectifs.
Pour 2013 : 40% de jeunes résidant en ZUS dans les entrées en CIVIS. 150 accompagnements CIVIS pour Neuhof Cités, dont 110 nouvelles entrées (140 accompagnements en 2011).
- ⇒ Dans le cadre du déploiement des emplois d'avenir, fixer des objectifs pour le quartier de Neuhof Cités. Pour 2013, il est prévu la signature de 45 emplois d'avenir.
- ⇒ Soutenir prioritairement des actions partenariales complémentaires au droit commun dans le quartier (lignes Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Jeunes et Conventions Promotion de l'Emploi).

Dans le domaine de l'insertion par l'Activité économique

- ⇒ Maintenir les postes d'insertion en SIAE.
Le quartier de Neuhof est particulièrement bien doté en structures d'insertion par l'activité économique. Dans un contexte de baisse des financements européens de l'IAE (- 500 000€ par an en Alsace), la DIRECCTE s'engage à maintenir les postes d'insertion et à examiner prioritairement les demandes de soutien du Fonds Départemental d'Insertion présentées par les structures de Neuhof.

ENGAGEMENTS DE POLE EMPLOI

De manière générale,

- ⇒ Pôle Emploi s'engage à maintenir en 2012 et au profit des personnes résidant dans les quartiers ZUS, notamment Neuhof Cités, ses moyens en terme de formation et de prestations. Ces moyens de droit commun sont aménagés pour offrir un service renforcé.
- ⇒ Pôle Emploi s'engage, aux côtés de la Ville et de l'Etat, pour travailler sur :
 - un meilleur maillage des services en ZUS, notamment par l'accompagnement des projets des quartiers,
 - un appui emploi/recrutement sur le développement économique.

Au regard des engagements inscrits dans la convention nationale, les engagements de Pôle Emploi se déclinent comme suit :

- ⇒ **Implantation de Pôle emploi et proximité.** Une attention particulière est apportée aux espaces d'accueil dans les agences en Zones Zus avec un espace plus grand permettant un accueil facilité.
- ⇒ **Accompagnement des jeunes.** Il est prévu des accompagnements ciblés pour les jeunes du quartier avec une dynamique de club et animés par les prestataires conventionnés de Pôle Emploi. Avec mobilisation automatique d'EMT ZUS (évaluation en milieu de travail de 120 h en entreprise à la place des 80h de droit commun pour les DE hors ZUS). Intervention de conseillers pôle emploi dans le cours de ces accompagnements pour une mobilisation renforcée et adaptée aux problématiques de chacun (ex : financement de permis de conduire). Pôle Emploi s'engage à maintenir le niveau de budget ZUS 2012, en 2013.
- ⇒ **Actions spécifiques de mises en relations des jeunes diplômés avec des recruteurs.** Proposition d'invitation systématique adressée aux jeunes diplômés identifiés afin de participer aux rencontres recrutement (rencontres avec des employeurs organisés tous les mois) qui se font dans les agences de Strasbourg suivant leur secteur d'activité.
- ⇒ **Actions spécifiques en direction de créateurs d'entreprise :** Mobilisation d'ateliers « création d'entreprise » spécifiques pour les Demandeurs d'Emploi du quartier souhaitant réfléchir à ce parcours. Invitation des demandeurs d'emploi du quartier en parcours créateur pour avoir leur retour sur leur connaissance du droit commun et les manques qu'ils identifient pour créer leur entreprise. Suite à ce retour, les aider individuellement dans leur création et

faire une cartographie du droit commun en création d'entreprise sur le territoire afin de mieux diffuser l'information notamment dans ces quartiers.

- ⇒ **Formations** : Propositions de mobilisation de modules de formation spécifiques de 70h ciblés sur l'utilisation des TIC dans sa recherche d'emploi. . Un achat de formation spécifique est prévu par Pôle emploi pour les jeunes du quartier. « dynamique emploi renforcé » 201h+ 70 h d'immersion en entreprise ou « affiner son projet professionnel) 280h +70 h d'immersion en entreprise.
- ⇒ **Recrutement des adultes relais**. Utiliser la Méthode de recrutement pas simulation pour accompagner le recrutement en nombre des adultes relais dans les ZUS et notamment celle de Neuhof Cités.
- ⇒ **Développement du partenariat**. Passer d'une participation de Pôle emploi aux comités CUCS-CUS à une implication du Pôle emploi local. Il s'agit d'améliorer, au bénéfice des habitants de Neuhof Cités, qu'ils soient ou non demandeurs d'emploi, les liens entre les associations porteuses des projets financés par la politique de la ville et les agences de Pôle emploi de proximité.

En mars 2012, 319 jeunes de moins de 25 ans sont inscrits sur les deux territoires sur les 2050 demandeurs d'emploi inscrits.

Pôle Emploi a prévu de consacrer 55 000 euros sur Neuhof et Cronembourg :

- ◆ pour le financement de prestations et formations dans le cadre de l'accompagnement des jeunes (soit 15% du budget prévu pour tous les demandeurs d'emploi sur cette zone.)
- ◆ pour l'accompagnement à la création d'entreprise.

ENGAGEMENTS DE LA MISSION LOCALE

En termes d'accompagnement des jeunes dans leur parcours d'insertion :

- La Mission Locale Pour l'Emploi s'engage à accompagner les jeunes du quartier dans leur parcours d'insertion, à organiser son action pour offrir à chaque jeune un appui personnalisé. Cette aide peut aller de la simple information jusqu'à l'accompagnement pas à pas en fonction des besoins de chacun. Dans ce cadre, elle s'engage à proposer un Contrat d'Insertion à la Vie Professionnelle à tout jeune du quartier ayant des difficultés d'accès à la vie professionnelle.
- La Mission Locale Pour l'Emploi, l'Ecole de la Deuxième Chance (E2C) et l'Epide ont par ailleurs décidé d'engager un partenariat renforcé entre leurs structures, afin d'améliorer la prise en charge des jeunes dont ils ont, conjointement ou non, la responsabilité de l'accompagnement.
- Un conventionnement avec d'autres structures permet également de mobiliser des outils pertinents pour le parcours des jeunes ; ainsi, un partenariat renforcé est structuré avec Mobilex, et Itinéraire international, autour des questions de mobilité et d'acquisition d'expérience.

En termes de développement local de nouvelles mesures d'insertion :

Grâce à l'écoute des attentes et des préoccupations exprimées par les jeunes, la Mission Locale repère sur les différents quartiers les difficultés qu'ils rencontrent ainsi que les solutions mobilisables (dispositifs, prestations, partenaires) pour y répondre.

- Sur la base de ces éléments, la Mission Locale Pour l'Emploi s'engage à développer le partenariat local et à contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une politique locale concertée d'insertion professionnelle et sociale des jeunes.
- La Mission Locale Pour l'Emploi s'engage à poursuivre ses efforts avec ceux de Pôle Emploi afin de proposer aux jeunes un ensemble de services de mise en relation avec les employeurs.

Au titre de la gestion des clauses d'insertion

Les jeunes représentent 53% du public suivi par le Relais Emploi Chantiers.

- Au vu des difficultés d'accès à l'emploi, le Relais Chantiers s'engage à mobiliser encore plus fortement ce public jeune afin qu'il représente, en 2013, 55% du public suivi par le Relais tout en privilégiant toujours les bas niveaux de qualification.

- Les Programmes de Rénovation Urbaine vont également faire l'objet d'actions envers les publics les plus éloignés de l'emploi par la mise en place de marchés d'insertion dans le cadre des démolitions.
- Pour les marchés de services, il est prévu de mobiliser encore plus fortement l'article 53 du Code des marchés afin d'inscrire les démarches d'insertion proposées par les entreprises comme un critère de choix.

ENGAGEMENTS DU PLIE

A la demande de l'Etat, un appel à propositions d'actions pour le PLIE a été lancé pour l'année 2012, L'enveloppe affectée à l'appel à projet s'élève à 1 400 000€. Une réserve de 350 000€ a été constituée pour le financement d'actions conjoncturelles émergeant hors appel à projet, mais répondant aux mêmes critères.

Les publics prioritairement ciblés sont : les chômeurs de longue durée, les bénéficiaires des minima sociaux, les jeunes peu ou pas qualifiés, les habitants des zones urbaines sensibles, les travailleurs handicapés, les personnes âgées de plus de 50 ans, les femmes chefs de famille monoparentale, les décrocheurs scolaires.

Un nouvel appel à projet PLIE sera lancé en 2013.

Un appel à projet supplémentaire, ACSE- FSE mesure 332, dédié aux habitants des quartiers prioritaires sera lancé début 2013.

Le comité de suivi technique du PLIE, associant les techniciens des signataires du protocole, des partenaires institutionnels et du CUCS, effectuera la sélection des dossiers pour les deux appels à projet.

Il veillera à ce que les besoins spécifiques du quartier de Neuhof -Cités soient couverts.

ENGAGEMENTS DE LA VILLE DE STRASBOURG ET DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE STRASBOURG

La ville s'engage à maintenir son soutien en faveur du développement économique des ZUS. Elle finance un poste à temps plein sur cette thématique et soutient financièrement un certain nombre de projet sur quatre axes qui se déclinent comme suit sur le quartier du Neuhof.

- ⇒ Développer et/ ou maintenir des commerces et des services de proximité
 - Par le renforcement de projet de redynamisation commerciale.
 - Par le soutien et la valorisation des métiers et commerces de proximité.

- ⇒ Favoriser l'implantation et le développement d'entreprises

La ville poursuivra son soutien à l'implantation d'entreprise dans la ZA Jules Védrières, le projet LOCUSEM dans la zone d'activité de la Klebsau (actibox, hôtel d'entreprises). Elle continuera à accorder son soutien à un certain nombre d'associations qui œuvrent dans le domaine.

Sachant que globalement il s'agit pour la Ville de :

 - Renforcer le partenariat avec les professionnels du monde économique,
 - Promouvoir les dispositifs de soutien à l'implantation d'activité,
 - Poursuivre l'usage de la clause d'insertion après la fin de la rénovation urbaine.

- ⇒ Soutenir l'insertion professionnelle des habitants

La ville continuera à soutenir un certain nombre de projet et d'associations qui œuvrent dans ce domaine : la mission locale pour l'emploi, le chantier d'insertion à Mosaïque. Elle accompagnera la régie de quartier Scoproxim (projet immobilier), la restructuration de la MIDE.

Dans ce domaine il s'agira plus particulièrement de :

 - accompagner les habitants dans leur parcours d'insertion,
 - renforcer le partenariat avec les professionnels de l'emploi,
 - encourager le lien entreprises-habitants,
 - contribuer à lever les freins à l'insertion sociale des habitants et à l'accès à l'emploi,
 - renforcer l'apprentissage de la langue française à visée professionnelle.

- ⇒ Développer et renforcer l'économie sociale et solidaire.
La Ville s'engage à soutenir l'économie sociale et solidaire levier d'action au développement de l'activité économique.

Parallèlement, la Ville souhaite agir en faveur de l'orientation et de la formation, en :

- permettant une meilleure connaissance des filières de formation,
- permettant une meilleure connaissance des métiers (tous secteurs),
- accompagnant les publics dans les étapes de leur parcours,
- accompagnant l'orientation des jeunes sortis du système scolaire.

ENGAGEMENTS DU CONSEIL REGIONAL

Intervention de la Région Alsace dans le domaine du développement économique et de l'emploi

1°) L'aide à l'accompagnement

La Région peut apporter son soutien de manière indirecte aux acteurs économiques de ces quartiers car elle soutient financièrement des structures d'aide et d'accompagnement à la création d'entreprises qui rayonnent tant au niveau régional que local telles que :

- la couveuse CREACITE : structure de l'économie sociale dont l'objet est l'hébergement juridique d'activités par des porteurs et l'apprentissage du métier de chef d'entreprise. Elle permet de tester son activité sans créer une structure juridique et accompagne le porteur de projet. Cet accompagnement est formalisé dans le cadre du CAPE (Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise) d'une durée de 12 mois (renouvelable une fois).
- les coopératives d'activités et d'emploi (CAE) ANTIGONE, ARTENREL, COOPENATES : entreprises organisées sous forme de SCOP –société coopérative de production- qui permettent aux porteurs de projets de tester leur activité en utilisant la structure juridique de la SCOP. L'entrepreneur signe un contrat à durée indéterminée et devient un entrepreneur salarié)

Récemment, la Région Alsace a créé un nouveau dispositif régional destiné à soutenir l'entrepreneuriat des jeunes, le Pass Créalsace.

Le Pass créalsace » permettra :

- d'accompagner une centaine de jeunes sur l'ensemble du territoire régional, puisqu'au maximum 60% des jeunes seront résidant des agglomérations de Strasbourg, Colmar et Mulhouse ;
- aux jeunes de bénéficier d'un accompagnement complet et spécifique ;
- de bénéficier d'un suivi de 18 mois de leurs projets ;
- d'avoir un parcours cohérent en partenariat avec les missions locales, les animateurs économiques locaux et les opérateurs du réseau OCRE.

2°) L'ingénierie financière.

La Région Alsace a également développé un partenariat avec Alsace Active notamment en matière d'ingénierie financière.

Alsace Active s'inscrit dans un réseau national de finance solidaire pour l'emploi, intitulé France Active. Acteur pilier de l'économie sociale et solidaire alsacienne, l'association est également dans les réseaux de ce secteur et travaille à l'articulation cohérente des outils financiers disponibles sur le territoire. Elle est amenée à accompagner des projets individuels (chômeurs créateurs d'entreprise) et des projets collectifs (structures d'insertion par l'activité économie et associations).

La Région Alsace s'engage depuis presque dix ans aux côtés d'Alsace Active pour la réalisation de ces objectifs en soutenant son activité par le biais :

- d'une dotation au Fonds de garantie d'Investissement Solidaire Alsace
- d'un soutien à l'accompagnement de projets de création de TPE mis en œuvre par Alsace Active.

3°) Les aides à l'emploi

La Région Alsace alloue des aides spécifiques à l'emploi à travers des dispositifs susceptibles de concerner les acteurs du quartier :

- « Aide à la création d'entreprises pour les micro-projets » (convention ADIE/ALSACE) : l'Association pour le Droit à l'initiative Economique (ADIE) permet à des personnes exclues du marché du travail et du système bancaire classique à créer leur entreprise et leur propre emploi grâce à un micro-crédit. La Région Alsace peut subventionner cette création dans le cadre de son partenariat avec l'ADIE..
- Dispositif AREA (Aide Régionale aux Emplois Associatifs) : la Région Alsace soutient la création ou la pérennisation d'emplois dans les associations à but non lucratif et ayant un effectif inférieur ou égal à 15 équivalent temps plein en contrat à durée indéterminée.

4°) Les autres aides directes

Dans le cadre d'une création d'entreprise ou de son développement, la Région accompagne les entreprises au moyen d'aides directes destinées à faciliter la réalisation de leurs projets d'investissements, d'embauches, de démarche à l'export ou de recours à des expertises externes à travers les dispositifs GRACE A, GRACE, GRADIENT.

Intervention de la Région Alsace dans le domaine de l'emploi-formation

La Région Alsace soutient les SIAE (Structures d'Insertion par l'Activité Economique) pour la formation de leurs salariés en insertion dans le cadre du programme de formation URSIAE en partenariat avec l'Etat et le FSE.

Dans le cadre de l'appel à projets régional relatif aux expérimentations d'actions destinées aux jeunes « perdus de vue », la Mission locale de Strasbourg travaille actuellement sur un projet pour fédérer les partenaires (CSC, Préventions spécialisées, associations, institutionnels...) dans 7 quartiers de la CUS. Deux projets, en cours d'élaboration, concernent les quartiers du Neuhof et de Cronembourg et seront a priori soutenus par la Région Alsace en juillet 2013.

Pour rappel, les moyens (dispositifs et formations) de droit commun mobilisés sur le territoire de Strasbourg sont ouverts à tous les publics (jeunes accompagnés par les Missions locales, par l'AFIJ ou par CAP EMPLOI et demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi ou accompagnés par CAP EMPLOI).

Les personnes issues des deux quartiers du Neuhof et de Cronembourg peuvent en bénéficier au même titre que l'ensemble des publics relevant du territoire.

Les dispositifs dont les Missions Locales disposent pour assurer l'accompagnement des jeunes de 16 à 28 ans, et leur permettre de préparer leur intégration dans la société sont les suivants :

pour l'Orientation :

- Bilans jeune
- Ateliers d'orientation collectifs
- Immersions courtes en entreprises

pour l'Accès à la formation :

- Actions de Mobilisation en Alternance (AMA)
- Pédagogies adaptées à l'acquisition des savoirs fondamentaux (PAASF)
- Dispositif préparatoire à l'apprentissage
- Accompagnement préparatoire à l'entrée et au maintien dans l'entreprise

pour l'Engagement citoyen : le service civique

Enfin l'Ecole de la seconde chance vise à apporter une réponse adaptée et personnalisée aux difficultés d'insertion sociale et professionnelle de 80 jeunes de 16 à 25 ans sans emploi et sans diplôme suite à une rupture avec le système éducatif (en « décrochage scolaire »).

L'"Ecole de la Deuxième Chance du Bas-Rhin" s'inscrit dans un dispositif 2ème chance plus global qui prévoit des actions en amont et en aval de l'école de la 2ème chance :

ENGAGEMENTS DU CONSEIL GENERAL DU BAS-RHIN

Les actions du Conseil Général s'inscrivent en articulation étroite avec celles des partenaires en faveur de l'emploi. Elles s'adressent en particulier aux bénéficiaires du RSA.

- ⇒ Le Conseil Général poursuivra dans ce cadre, les actions prévues au programme départemental de l'insertion, se déployant sur l'ensemble du territoire départemental et y compris sur les zones urbaines sensibles. Le financement de contrats aidés RSA, le financement d'association ayant en charge l'accompagnement social ou professionnel des bénéficiaires du RSA ou le financement d'emplois aidés à travers un soutien important du Conseil Général aux structures d'insertion par l'activité économique sont autant de leviers départementaux mis à disposition d'un quartier comme celui du Neuhof présentant un fort taux de bénéficiaires du RSA.

ENGAGEMENTS DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

L'implantation d'une agence Caf se conforte et va gagner en visibilité sur le quartier.

- ⇒ En effet, à l'issue des travaux de rénovation du Foyer Adoma rue de Macon, les locaux de l'agence gagneront en surface et seront implantés le long de l'axe routier principal qui relie la Meinau et le Neuhof afin d'y accueillir une équipe pluridisciplinaire (Techniciens conseil, Travailleurs sociaux, et Agent de développement).
- ⇒ En raison d'un bilan très positif, l'action d'accompagnement des jeunes bénéficiaires du RSA majoré, par les travailleurs sociaux de la Caf « Matinales de la Caf », se poursuit.

ENJEUX ET ENGAGEMENTS DANS LE DOMAINE DE L'ÉDUCATION

1. ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

Le quartier bénéficie de 2 secteurs en Education Prioritaire, Neuhoef Solignac et Neuhoef Stockfeld avec 5 écoles élémentaires et 4 écoles maternelles. La situation des écoles en éducation prioritaire et hors éducation prioritaire est contrastée, tant du point de vue des catégories socioprofessionnelles (par exemple, le taux de PCS défavorisées en septembre 2010 atteint 66.90 % à Solignac contre 36,9% au niveau départemental) que des effectifs par classe, des moyens alloués ou des résultats scolaires.

Eléments relatifs aux effectifs scolaires et à leur évolution

	rentrée 2009	rentrée 2010
Ecoles maternelles		
Les canonniers	78	75
Ziegelwasser	106	110
Ariane Icare	225	220
Reuss	256	261
Ecoles élémentaires		
Gynemer1	142	157
Gynemer2	200	171
Ziegelwasser	257	270
Reuss1	223	225
Reuss2	202	208
Collège		
Solignac	306	290
Stockfeld	537	539

Les évolutions des effectifs scolaires sont variables selon les établissements. S'il n'y a pas de baisse très marquée, il faut néanmoins souligner l'accroissement du nombre d'élèves au niveau de l'école élémentaire du Ziegelwasser.

Les collèges ont connu une relative stabilité de leurs effectifs avec une légère baisse pour Solignac et inversement une légère augmentation pour le collège du Stockfeld.

Au niveau de la mixité des élèves, on se situe un peu en dessous de la moyenne départementale (49,9% de filles) puisque que le collège Solignac compte 45.8% de filles et le collège du Stockfeld 47,5%.

Concernant le retard des élèves à l'entrée en sixième, les résultats font état d'une situation défavorable dans les deux collèges avec toutefois un paradoxe sur le Collège Solignac. Alors que le retard d'un an à l'entrée en 6^{ème} s'est amélioré (tout en restant à un niveau très élevé, la situation s'est dégradée fortement par rapport aux élèves présentant des retards de deux ans et plus (sachant que la moyenne départementale s'établit à 1,4).

Collège Stockfeld	à l'entrée en 6ème	rentrée 2009	rentrée 2010
	retard de 1 an	31,39%	33,33%
	retard de 2 ans ou +	0%	1,61%
Collège Solignac	à l'entrée en 6ème	rentrée 2009	rentrée 2010
	retard de 1 an	45,45%	33,33%
	retard de 2 ans ou +	1,45%	5,48%

Le devenir des élèves des 2 collèges Stockfeld et Solignac à la sortie de la 3^{ème} en juin 2010 se répartie comme suit : 36% en 2^{nde} générale et technologique et 31% en 2^{nde} professionnelle (Moyennes départementales : 2^{nde} GT 59% et 2^{nde} pro 20%). Sur les 33% qui ne poursuivent pas leur

scolarité en 2^{nde}, 13% sont en CAP et BEP, 3% sont maintenus en 3^{ème}, 9% en apprentissage et 8% sont en situation d'emploi.

L'indicateur « PCS¹² des parents » souligne le fait que plus de 6 enfants sur 10, sur les deux collèges, appartiennent à des familles à PCS défavorisées, c'est-à-dire dont les parents sont « ouvriers (qualifiés, non qualifiés, agricoles) ou encore retraités, à la recherche d'un emploi ou sans activité professionnelle ».

Le Collège Stockfed présente toutefois une plus grande mixité que le Collège Solignac au niveau des PCS d'appartenance des enfants scolarisés avec un pourcentage d'enfants issus de familles de PCS « moyens » (correspondant aux catégories « artisans, commerçants, agents de la fonction publique, employés) assez proche de la moyenne départementale.

Niveau	PCS favorisés A	PCS favorisés B	PCS moyens	PCS défavorisés	non renseignés
Département	24,4%	14,2%	21,4%	36,1%	4%
Collège Solignac	0.3%	2.3%	5.5%	62%	29.9
Collège Stockfeld	3.2%	6.8%	18.3 %	63%	8.2%

Un quartier avec des atouts

Des dispositifs largement mobilisés sur le quartier

Ce quartier bénéficie de tous les dispositifs existant dans le domaine de l'éducation (ECLAIR, accompagnement éducatif, aide personnalisée, CLAS, stage de remise à niveau, école ouverte et CUCS).

Cet ensemble de dispositifs, qui permet de couvrir toutes les écoles du Neuhof et de répondre aux différents besoins repérés, s'inscrit pleinement dans le projet de l'Académie de Strasbourg qui compte 4 objectifs prioritaires :

- Objectif 1 : Nourrir l'ambition scolaire par la mise en œuvre d'actions volontaristes et innovantes
- Objectif 2 : Assurer l'équité scolaire par un parcours personnel de réussite pour chaque élève
- Objectif 3 : S'insérer dans la société par la maîtrise des codes sociaux, langagiers et culturels
- Objectif 4 : Moderniser, innover, rendre performant le pilotage académique

Des moyens mobilisés de manière spécifique

Les modalités d'allocation de moyens pour les écoles et le collège sont nettement favorables, par rapport au secteur hors éducation prioritaire. En ce qui concerne les postes de maîtres spécialisés, 19 postes de RASED Réseaux d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté sont implantés sur la circonscription Strasbourg 3 qui regroupe les établissements du quartier

Le seuil d'ouverture de classe est, pour l'école élémentaire, de 24 élèves (contre 28 pour le hors éducation prioritaire). Des moyens sont mobilisés pour accueillir les enfants de moins de 3 ans. Pour le collège, le seuil d'ouverture de division est de 24 (contre 30 pour le hors éducation prioritaire), la moyenne de remplissage des divisions (Elèves /Division) est pour le collège Solignac de 18.69 et pour le collège Stockfeld de 21,23 (moyenne départementale = 24,80).

Tous les établissements scolaires de la ZUS bénéficient du programme ECLAIR (Ecoles, Collèges et Lycées pour l'Ambition, l'Innovation et la Réussite).

Ce dispositif se caractérise par trois types d'innovations :

- dans le champ de la pédagogie avec un large recours aux expérimentations, et aux projets transdisciplinaires,
- dans le champ de la vie scolaire,
- dans le champ des ressources humaines, afin de stabiliser les équipes, en développant les postes à profil et en favorisant l'évolution des carrières.

Au titre du programme expérimental ECLAIR, les collèges et les écoles bénéficient d'un accompagnement pédagogique de proximité, partagé entre le premier degré et le second degré. L'Inspectrice de circonscription et les Principaux portent la liaison Ecole/Collège, pour prévenir toute difficulté d'adaptation à l'entrée en 6^{ème} et pour permettre aux équipes des établissements de mieux personnaliser les apprentissages et de mieux les adapter aux besoins des élèves.

¹² Professions et catégories socioprofessionnelles.

La mise en œuvre de ce programme est en cours d'évaluation. Un tableau de bord a été élaboré, portant sur des indicateurs de réussite scolaire (résultats aux examens, taux de poursuite d'études) et de vie scolaire (nombre de conseils de discipline).

Une équipe de secrétaires de réseau disponibles et engagés

La présence des secrétaires de réseau qui jouent un rôle de coordination sur le quartier du Neuhof a permis de tisser un réel partenariat entre l'éducation nationale et les partenaires du quartier dans de nombreux domaines (éducation mais aussi prévention de la délinquance, sécurité/police, parentalité, santé, sport...).

Une amélioration des résultats en termes scolaires

La réussite scolaire, notamment les résultats au Brevet se sont nettement améliorés ces dernières années. En 2010, le taux de réussite était de 81%. Le taux de réussite au Certificat de Formation Générale (pour les élèves de SEGPA) s'élevait à 80.2% (moyenne départementale 80.8%).

Mais des freins qui persistent en termes d'image et de liens avec les parents

La question de l'évitement

L'évitement constitue aujourd'hui un frein majeur à l'amélioration des résultats scolaires des collèves en ECLAIR, alors même que le collège du Stockfeld est situé en zone pavillonnaire et comprend dans son secteur des écoles qui pourraient générer une réelle mixité sociale. Or, les chefs d'établissement assistent, sans pouvoir les contrer, aux « stratégies d'évitement » qui les privent, non seulement d'un nombre conséquent d'élèves, mais aussi et surtout des meilleurs éléments.

Il faut néanmoins noter que le Collège Stockfeld a accueilli à la rentrée de septembre 2011 dix élèves qui ont procédé à une demande d'entrée par dérogation, ce qui marque une évolution positive.

Quant au collège Solignac, il est très attractif au niveau de sa SEGPA, du fait de l'implication des équipes et de leur expertise dans la prise en charge de la difficulté scolaire (excellents résultats au Certificat de Formation Générale). Pour autant l'école et le collège Solignac souffrent d'une image négative et d'évitement.

Un enjeu qui perdure : l'accompagnement des familles

Les acteurs signalent un besoin d'accompagnement des familles dans la relation à l'école.

Le dispositif « La Mallette des Parents » est mis en place dans les deux collèges depuis septembre 2010 pour les parents des élèves de 6^{ème}. Outre le fait qu'il doit permettre une meilleure prise en charge des parents et qu'il doit favoriser leur implication au sein de l'espace scolaire, ce dispositif devrait faire évoluer l'image des deux établissements à l'extérieur et contribuer à une meilleure attractivité.

Un enjeu de maîtrise de la langue et de travail sur les écarts culturels

Les évaluations menées dans les établissements du Neuhof ont confirmé le déficit lexical des élèves. Il porte sur les questions de vocabulaire et d'orthographe. Ce constat de méconnaissance totale ou partielle de la langue est relevé par différents indicateurs et fait écho par ailleurs à une distance culturelle importante entre le milieu familial et le milieu scolaire.

Ce déficit lexical nécessite de mettre l'accent sur la maîtrise de la langue, qui figure comme objectif prioritaire dans l'ensemble des Projets d'Ecole et d'Etablissement ainsi que dans les Contrats d'Objectifs des 2 collèges. Ce qui induit que l'ensemble des partenaires et des activités péri et extra-scolaires inscrive également la maîtrise de la langue comme une priorité absolue dans les actions mises en œuvre au niveau du quartier.

L'articulation des interventions

Même si la collaboration est étroite entre les différents partenaires, on peut formuler l'hypothèse qu'une coordination locale des dispositifs encore plus affirmée serait de nature à améliorer significativement une lisibilité et une cohérence des actions entreprises, notamment aux yeux des usagers et bénéficiaires ponctuels.

Un enjeu par rapport au décrochage scolaire

Une attention particulière est signalée sur la problématique du décrochage scolaire.

La prévention et la lutte contre l'absentéisme, est au cœur des Projets d'Ecole et d'établissement, une vigilance et un suivi quotidien sont exercés par les personnels d'enseignement et d'éducation, les directeurs d'école et les chefs d'établissement. Un travail pour l'adaptation des procédures

départementales à la circulaire nationale du 31 janvier 2011 est en cours avec l'approfondissement du partenariat avec le Conseil Général.
Concernant la plateforme de décrochage en lien avec les sous-préfets chargés de leur pilotage, une approche collaborative et globale de la problématique est mise en œuvre avec un traitement concerté des situations repérées.

2. INTERVENTIONS AU TITRE DES DISPOSITIFS DE DROIT COMMUN

L'INTERVENTION DE L'ETAT – DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE DU BAS-RHIN

En 2010, l'effectif total des personnels enseignants, d'éducation, de santé et de service en fonction dans le quartier était de 117 dans le premier degré et de 145 dans le second degré ; la dotation horaire des collèges était de 1567 heures.

Ce quartier bénéficie de tous les dispositifs existant dans le domaine de l'éducation (ECLAIR, accompagnement éducatif, aide personnalisée, CLAS, stage de remise à niveau, école ouverte et CUCS). 12 enfants nouvellement arrivés en France (ENAF) sont pris en charge à l'école Guynemer 2 dans le cadre du fonctionnement particulier de décloisonnement des classes de l'école (expérimentation Article 34). LE CRAVIE, Centre de Ressources Alsace Ville Intégration Ecole, centre de ressources académique propose des outils et des aides pour faciliter l'accueil et la scolarisation de ces élèves.

Les modalités d'allocation de moyens pour les écoles et le collège sont nettement favorables, par rapport au secteur hors éducation prioritaire. Le seuil d'ouverture de classe est, pour l'école élémentaire, de 24 élèves (contre 28 pour le hors éducation prioritaire). Des moyens sont mobilisés pour accueillir les enfants de moins de 3 ans. Pour le collège, le seuil d'ouverture de division est de 24 (contre 30 pour le hors éducation prioritaire).

L'INTERVENTION DE LA VILLE DE STRASBOURG ET DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE STRASBOURG

L'intervention porte sur plusieurs dimensions : l'éducation (entendue dans le cas présent par rapport au fonctionnement des écoles), à la petite-enfance et à l'animation socio-culturelle.

En termes de fonctionnement des écoles

- La Ville de Strasbourg finance le fonctionnement global des écoles du quartier. Le coût de ce fonctionnement annuel pour les 2 076 élèves qui fréquentent les écoles du secteur défini par le CUCS expérimental s'élève au total, tous frais inclus, à : 3 720 192 € pour le Neuhof.
- On recense sur le quartier : quatre établissements maternels et élémentaires en éducation prioritaire (Guynemer 1 et 2, Rodolphe Reuss, Stockfeld) soit 1109 enfants inscrits en 2010.

Au titre des activités périscolaires

- Le budget municipal dédié aux activités périscolaires s'élève à 223 000 €.
- Pour les groupes scolaires Guynemer 1, 78,8 % des enfants inscrits dans l'établissement ont bénéficié d'activités périscolaires, Le pourcentage est de 69,9 % pour l'école élémentaire Reuss et seulement de 22,6 % pour l'école élémentaire du Stockfeld.
- Les actions d'accompagnement à la scolarité financées par le Comité Départemental d'accompagnement à la scolarité : organisées par les associations locales (Ligue de l'enseignement, clé des champs, Lupovino) concernent 250 élèves des écoles élémentaires pour une participation municipale de 36 000 €.
- La Ville intervient également au titre de la restauration scolaire. En moyenne 414 enfants par jour sont accueillis, ce qui représente une dépense réelle pour la ville de 560 000 €.

Au titre du projet de réussite éducative¹³

- La Ville coordonne le projet de réussite éducative du territoire. Une équipe de 5 permanents, 30 accompagnateurs et 2 psychologues assure son fonctionnement. 350 à 400 enfants et adolescents sont accompagnés par an. 33% des demandes concernaient en 2011-2012 le secteur Ouest (Hautepierre, Cronembourg, Poteries), 35% le secteur Sud (Neuhof, Meinau, Neudorf, Port du Rhin), 31% le secteur Centre-Nord-Sud-Ouest (autres quartiers de la ville)

¹³ Le dispositif est rappelé ici pour mémoire car il relève pour partie du champ de la politique de la ville, donc de crédits spécifiques.

L'offre d'accueil petite enfance sur le Neuhof est composée d'une crèche familiale, de deux haltes garderie, de deux accueils de loisir maternel, de deux lieux d'accueil parents enfants (passerelle et jardin magique), d'une ludothèque et d'un relais d'assistantes maternelles.

Un projet de création d'une Maison de l'Enfance s'inscrit dans le projet global d'aménagement du secteur Hautefort-Nontron.

La ville soutient le **fonctionnement du centre socioculturel** à hauteur de 451 400 € pour l'année 2012 pour le Neuhof.

L'INTERVENTION DU CONSEIL GENERAL DU BAS-RHIN

L'action du Conseil Général en faveur de l'éducation des jeunes se traduit notamment à travers le financement des collèges et des équipes de prévention spécialisée.

Le quartier du Neuhof compte 2 collèges : le collège Solignac et le collège du Stockfeld.

- Le premier construit en 1969 a une capacité de 600 places mais n'accueille que 290 élèves. Il intègre une SEGPA de 40 élèves et 1 ULIS (Unité localisée d'inclusion scolaire). La dotation de fonctionnement s'élève au total 115 000 €. Ce collège ne dispose pas de restauration scolaire : les élèves se rendent au collège Stockfeld, car peu sont concernés.
- Le Collège du Stockfeld, a été construit en 1974 et accueille 540 élèves répartis en 28 divisions dont une SEGPA de 57 élèves et une ULIS de 13 enfants. La dotation de fonctionnement s'élève au total 162 200 €. 50 élèves bénéficient de la restauration scolaire servie par le lycée Jean Monnet. Le Conseil Général finance les actions originales développées par le collège du Stockfeld pour soutenir les élèves en difficultés. A titre d'exemple, une classe orchestre a été constitué avec des élèves risquant potentiellement d'être en décrochage scolaire. Cette démarche inscrite dans un projet d'ensemble et dans le territoire avec l'école de musique a été soutenue par le Conseil Général dans le cadre des crédits spécifiques du CUCS (3 000 € en 2011).

Les équipes de prévention spécialisée intervenant sur les quartiers de Strasbourg sont intégralement financées par la Conseil Général. Une charte départementale a été élaborée. Celle-ci propose un référentiel fixant les orientations et visant à favoriser les relations avec les associations ainsi que les articulations nécessaires avec les autres acteurs institutionnels. L'action de chaque équipe, bien qu'adaptée à chaque territoire, se conforme aux principes énoncés dans cette charte.

Sur le quartier du Neuhof, deux équipes interviennent : la JEEP et l'OPI (ex ALP). Au total, ce sont 11 ETP de personnel éducatif qui agissent dans le cadre des missions de l'Aide Sociale à l'Enfance par un travail de proximité auprès des jeunes et des familles dans les lieux où se manifestent des risques d'inadaptation sociale. Cette action s'exerce en étroite complémentarité avec les partenaires du territoire. A partir des quatre orientations déclinées dans la charte départementale, le Conseil Général a fixé aux associations trois objectifs principaux :

- lutter contre la déscolarisation et contre l'exclusion scolaire,
- favoriser l'insertion sociale, professionnelle et l'accès au logement pour les jeunes de 16 à 25 ans,
- soutenir l'exercice de la parentalité.

Ces objectifs peuvent trouver des concrétisations différentes en fonction des réalités locales. Ainsi, sur le Neuhof, l'engagement de l'équipe JEEP prend forme dans les actions de parentalité et la lutte contre l'absentéisme scolaire. L'équipe participe aux actions partenariales « Allons à la grande école » et « C'est la rentrée des parents aussi ». A Solignac, l'OPI (ex ALP) initie des groupes de parole pour les élèves de 4ème et 3ème.

Par ailleurs, en raison de la sortie souvent trop rapide des jeunes du système scolaire et donc de leur difficulté d'accéder à l'emploi, un accompagnement important est assuré dans ce domaine tant avec les jeunes eux-mêmes qu'avec leur famille.

Les équipes de prévention participent également activement au programme de réussite éducative.

L'INTERVENTION DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

L'intervention de la Caf se caractérise par un accompagnement des projets et un financement (fonctionnement et investissement) dans les domaines suivants :

La petite enfance : - environ 1 600 000 € annuels -

- les établissements d'accueil de la petite enfance : 1 multi-accueil, 1 halte-garderie, 1 crèche familiale,
- 1 permanence RAM relais assistantes maternelles,
- 6 garderies périscolaires dans les écoles maternelles,
- la Caf est partie prenante du projet de création de la Maison de l'Enfance Hautefort.

La jeunesse et les loisirs :

- 4 ALSH accueils de loisirs sans hébergement gérés par la Ville de Strasbourg, l'association garderie restaurant la Clé des Champ, et le centre socioculturel du Neuhof

Le soutien à la fonction parentale :

- 2 LAEP lieux d'accueils enfants parents,
- des actions conduites par les travailleurs sociaux entre autres, dans le cadre de la semaine des parents organisée par le REAAP,
- 3 actions REAAP menées l'association LUPOVINO,
- le projet collectif familles mené par la référente famille du centre socioculturel du Neuhof. A noter que la Caf prend intégralement à sa charge le coût salarial de ce poste dont les missions s'inscrivent dans le projet social du centre socioculturel qu'elle agréé,
- 27 actions CLAS.

L'animation de la vie sociale : - environ 157 000 € annuels -

- le centre socioculturel du Neuhof
- l'espace de vie sociale Lupovino.

3. ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

ENGAGEMENTS DE L'ETAT – DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE DU BAS-RHIN

Les engagements de l'Etat portent sur les axes suivants :

- ⇒ **Coordination et communication**
 - Mettre en œuvre une démarche systématique d'information du principal du collège vers le public des écoles pour promouvoir son établissement afin de garantir une bonne orientation en toute connaissance de cause.
 - Renforcer la coordination locale (mutualisation, mise en réseau des différents coordonnateurs)
- ⇒ **Encadrement pédagogique des élèves et encadrement de la vie scolaire**
 - Maintenir une gestion qualitative d'allocation des moyens prenant en compte la spécificité de l'environnement des établissements scolaires.
 - Assurer la continuité du service d'enseignement en mobilisant les outils et ressources existants
 - Garantir la cohérence des politiques éducatives et pédagogiques au sein des établissements, notamment dans le cadre du programme innovant ECLAIR.
- ⇒ **Service de suivi médical garanti aux élèves**
 - Garantir une vigilance et une attention particulières en matière de santé et d'accompagnement social des élèves et de personnels dans les 1er et 2nd degrés.
 - Œuvrer à la mutualisation et à la coordination des actions des partenaires mobilisés sur ces territoires (EN, collectivité, ARS)
- ⇒ **Pratiques pédagogiques innovantes**
 - Encourager et accentuer la mise en œuvre d'actions et de projets dans le cadre de l'article 34 de la loi d'orientation de 2005 (expérimentation) et sous réserve d'une validation selon la procédure académique
 - Favoriser par l'accompagnement des corps d'inspection et par la formation des démarches innovantes
 - Renforcer l'attractivité de l'offre pédagogique de manière à lutter contre les stratégies d'évitement qui sont constatées
 - Œuvrer au maintien du bon taux de réussite des élèves de SEGPA au CFG et à la majoration de l'ambition scolaire des élèves de SEGPA en augmentant le taux de présentation au DNB et par une orientation volontariste.
- ⇒ **Stabilité des enseignants dans les établissements du quartier et connaissance de son environnement professionnel par l'enseignant**
 - Mettre en œuvre une Gestion des Ressources Humaines en adéquation avec les besoins et les spécificités du territoire et du public, notamment au travers de postes à profil.
 - Favoriser l'accueil et l'accompagnement des nouveaux arrivants en les dotant des outils et ressources leur permettant de connaître leur environnement professionnel (avec la participation des délégués du Préfet)
- ⇒ **Ouverture des établissements notamment le dispositif « école ouverte », ouverture des écoles maternelles, ouverture aux parents**
 - Renforcer et adapter l'information des parents en mobilisant les outils à disposition
 - Proposer au moins une opération « école ouverte » dans le quartier à chacune des vacances scolaires.
 - Faciliter l'accueil des enfants entrant en maternelle et leurs familles.
 - Tirer parti du dispositif « mallette des parents » pour faire comprendre aux parents le fonctionnement de l'école.
- ⇒ **Dispositifs « deuxième chance » : classes relais, micro lycées**
 - Permettre aux élèves des établissements scolaires du quartier de bénéficier d'un dispositif relais de proximité.
- ⇒ **Accompagnement éducatif**
 - Faire bénéficier les élèves des différents aspects de l'accompagnement éducatif : aide aux devoirs, activités culturelles et artistiques, activités sportives, pratiques linguistiques...

Ces axes d'intervention sont déclinés en fiches-actions en annexe 4 du document.

ENGAGEMENTS DE LA VILLE DE STRASBOURG ET DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE STRASBOURG

La Ville souhaite que la réussite éducative de chaque enfant soit encouragée grâce :

⇒ **Au développement de filières d'excellence en lien avec l'Education Nationale**

Le développement de filières d'excellences permet d'améliorer l'attractivité du collège Solignac et de l'école et de lutter contre l'évitement scolaire.

⇒ **A la scolarisation des enfants de moins de 3 ans**

Un objectif précis du nombre d'enfants de moins de 3 ans scolarisés sera fixé avec l'ensemble des partenaires ainsi que les moyens financiers et humains pour y parvenir.

⇒ **Au maintien et au renforcement de l'encadrement éducatif**

Les établissements scolaires situés dans le quartier ne devront pas subir sur la période du CUCS de suppression de postes, et l'encadrement éducatif pourra être renforcé là où les partenaires estimeront que cela est nécessaire au regard des indicateurs liés aux différentes évaluations scolaires.

⇒ **A la pérennisation du Programme de réussite éducative**

Le programme de réussite éducative constitue un véritable atout car il répond à un besoin d'accompagnement personnalisé et global des élèves.

La Ville s'engage à maintenir les moyens mis à disposition de l'ensemble des établissements scolaires et socioculturels ainsi que les activités et projets en cours (activités périscolaires...).

Et de manière plus particulière elle s'engage à soutenir des actions en faveur de :

- la revalorisation du rôle et de la place de l'école
- les ruptures de parcours scolaire par un accompagnement des enfants et des familles,
- la lutte contre l'absentéisme scolaire et l'implication des parents dans la vie et le parcours scolaires,
- le soutien de la fonction parentale par la valorisation, le soutien et le conseil aux parents dans leur fonction éducative et, plus particulièrement l'accompagnement des jeunes parents dans leur fonction parentale.

La Ville s'est engagée dans l'élaboration d'un Projet Educatif Local qui aboutira en septembre 2013. Son but est de définir des objectifs éducatifs communs, assurer une cohérence des temps de l'enfant et de proposer une offre lisible, cohérente, adaptée aux besoins sur l'ensemble du territoire de la Ville.

ENGAGEMENTS DU CONSEIL GENERAL DU BAS-RHIN

⇒ Le Conseil Général maintiendra les moyens mis à disposition des collèges pour leur permettre de réaliser leur mission d'enseignement.

⇒ Par ailleurs, le Conseil Général devrait maintenir les moyens de la prévention spécialisée sur ce quartier sous réserve que les besoins continuent d'exister et dans un contexte d'évolution générale des compétences et des moyens dont disposeront les collectivités à l'avenir.

ENGAGEMENTS DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

⇒ Dans le domaine de la petite enfance, poursuivre la démarche introduite par la charte qualité et accompagnement des familles dans la recherche d'un mode d'accueil adapté.

- ⇒ Dans le cadre de la mise en œuvre du Comité Départemental de soutien à la Parentalité co-piloté par le Préfet, le Président de la Caf et le Président du CG, la Caf contribuera à une meilleure articulation, cohérence et information sur les dispositifs de soutien à la fonction parentale en privilégiant la participation des parents.

- ⇒ Dans le domaine de l'animation de la vie sociale, maintenir le niveau d'intervention global en direction des centres socioculturels et accompagner l'émergence d'espaces de vie sociale.
Prise en compte des besoins spécifiques aux habitants du Ziegelwasser notamment à l'égard du retrait d'agrément par la Caf du centre socioculturel du Ziegelwasser intervenu fin octobre 2011.
Evolution envisagée de l'agrément de l'espace de vie sociale LUPOVINO vers un centre social.

ENJEUX ET ENGAGEMENTS DANS LE DOMAINE DE LA SECURITE ET DE LA PREVENTION DE LA DELINQUANCE

1. ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

Des données quantitatives qui font état d'une baisse importante de la délinquance mais une vigilance qui reste de mise

Chiffres clés – évolution de la délinquance sur 7 ans (source DDSF) :

	Aviateurs						
	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Délinquance générale	988	934	1079	1005	699	800	713
IPS *	338	328	353	485	335	415	277
Cambriolages	49	38	34	46	28	24	15

* Indicateur de Pilotage des Services

	Neuhof Centre						
	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Délinquance générale	344	302	234	215	141	204	259
IPS *	174	144	114	111	88	99	93
Cambriolages	23	13	16	6	5	8	8

	Stockfeld						
	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Délinquance générale	750	671	695	658	559	504	511
IPS *	330	301	301	377	268	240	208
Cambriolages	52	54	44	43	39	31	32

L'analyse de l'évolution des chiffres de la délinquance fait état d'une situation globalement en amélioration entre 2006 et 2012. Après une année 2011 où la délinquance a connu à la fois une légère augmentation dans les quartiers des Aviateurs et de Neuhof Centre et une baisse dans celui du Stockfeld, le quartier du Neuhof dans son ensemble voit ses chiffres de la délinquance relativement stable en 2012. Les cambriolages y ont baissé.

Mais certains phénomènes perdurent et contribuent au sentiment d'insécurité, particulièrement à certaines heures. Une économie parallèle liée à divers trafics illicites se ressent fortement et impacte la vie du quartier.

En effet, les trafics de drogue s'ils sont combattus sans relâche par les unités de la police judiciaire continuent à constituer un des fléaux du quartier. L'incendie du centre commercial, place de Hautefort (haut lieu de rassemblement des dealers), à l'été 2011 a engendré un déplacement des squats et des trafics, "éclater" à différents endroits du quartier et notamment en pied d'immeuble dans le secteur Nontron. Cette situation est génératrice d'insécurité pour les résidents et les professionnels du secteur (entretien des espaces publics et bailleur notamment).

Une forte polytoxicomanie est à noter sur le quartier, ainsi que la fréquentation du secteur par des personnes extérieures au quartier, venues s'approvisionner en produits en tous genres.

En dépit de ces situations, depuis 10 ans la situation en matière de sécurité s'est très nettement améliorée dans ce quartier, Cela a contribué à attirer des populations venant d'autres quartiers de Strasbourg qui se sont installés en achetant des appartements construits par des promoteurs privés.

L'ensemble des indicateurs de sécurité publique sont au vert. Le Neuhof, connu jadis pour ces émeutes urbaines le 31 décembre, est aujourd'hui quasiment banalisé.

La stratégie de la DDSP n'y est pas étrangère. Elle consiste à assurer une forte présence policière tout au long de l'année afin d'occuper le terrain et à prévoir des unités implantées à immédiate proximité du quartier du Neuhof, prêtes à intervenir rapidement le soir du 31 décembre.

Pour autant de nombreux partenaires signalent la recrudescence des tensions : agressivité de groupes de jeunes envers les intervenants dans le quartier, reprise et réorganisation des trafics de stupéfiants, appropriation progressive des espaces par certains groupes de jeunes

Ce contexte ambivalent a prévalu pour, en septembre 2012, le classement du Neuhof en Zone de Sécurité Prioritaire. Les objectifs déclinés par la DDSP s'inscrivent dans la lutte contre les trafics de stupéfiants et les comportements dangereux des utilisateurs de deux roues.

Les différentes instances : cellule de coordination opérationnelle des forces de sécurité intérieure et cellule de coordination opérationnelle du partenariat, concertation de tranquillité urbaine conjuguée à la gestion opérationnelle du secteur au quotidien contribue à la dynamique de la ZSP.

Un partenariat renforcé

Un poste de police au cœur du quartier

La présence des forces de police reste rassurante pour la majorité des habitants du quartier. Les agents de police de ce secteur ont une bonne connaissance du quartier, ils sont connus des habitants et des partenaires associatifs. Les agents du bureau de police traitent les plaintes des quartiers Neuhof et Meinau. En moyenne, la présence policière est la suivante : 12 fonctionnaires de police 12h/jour, tous les jours de l'année dédiés uniquement au Neuhof. Le bureau de police est quant à lui ouvert 5 jours par semaine. Cette continuité de la présence policière est relativement récente et date de 2009.

Une police inscrite dans le partenariat

De manière générale, la police nationale est associée aux réflexions sur l'aménagement urbain du quartier (démarche ANRU) ou de manière plus ponctuelle sur la sécurisation de certains établissements publics, en particulier scolaires, au travers de ses référents sûreté. Le Centre de Loisirs Jeunesse (CLJ) de la police nationale effectue un travail de prévention au quotidien.

Une intervention des forces de police optimisée

La réorganisation des forces de l'ordre, par le déploiement de l'unité de sécurisation, anciennement compagnie de sécurisation, a permis d'optimiser leur intervention de manière plus rapide et plus ciblée. Le commissariat de secteur maintient sa présence sur le quartier avec des ajustements en fonction des besoins d'occupation de la voie publique. Ce fonctionnement permet aux agents du poste de police d'assurer une présence administrative et policière.

Une participation active aux cellules de veille

Les partenaires sont très présents en cellule de veille. Cette dernière se réunit tous les 15 jours en présence de la police nationale, les bailleurs, la Compagnie des Transports Strasbourgeois, les collègues, la police municipale, la direction de proximité (Ville de Strasbourg), les assistantes sociales, la déléguée du Préfet, l'association SOS Aide aux habitants et ADOMA. Ce lieu permet aux partenaires de traiter des difficultés liées à la prévention de la délinquance qu'ils sont amenés à rencontrer dans leur fonction ou au sein de leur structure. La recherche de solutions aux différentes situations traitées au sein de ces cellules de veille se fait en partenariat et la police fait toujours part des suites données ou non. La cellule de veille est le lieu de coordination des différents intervenants. Depuis septembre 2012, le partenariat a été renforcé dans le cadre de la création des Zones de Sécurité Prioritaire : la cellule de veille multi-partenaire a été renforcée par la création d'une cellule opérationnelle de sécurité.

Des partenaires associatifs impliqués

Le quartier du Neuhof est couvert par deux clubs de prévention (soit 11 ETP) et un Centre de Loisirs Jeunesse de la Police Nationale (dont l'intervention n'est pas limitée au Neuhof) qui œuvrent activement dans la prévention de la délinquance. Ils participent aux instances existantes (mais pas aux cellules de veille), sont des partenaires importants des collègues et des écoles et sont associés à un bon nombre d'actions financées dans le cadre du CUCS.

Les trafics, perturbateurs du quotidien

Des habitants confrontés au développement du deal

Ils se trouvent dans des situations de désespérance sociale et de peurs. Ainsi les publics accueillis et accompagnés par les équipes de prévention font état d'un « vide dans leur tête », dans leur vie (« il n'y a rien », « pas d'avenir »...). Une grande déprime s'installe sur le quartier : peu de projets...

Pour faire face à la peur, les équipes de prévention spécialisée accompagnent des personnes à déposer plainte.

Une tension sur le plan scolaire

La question des exclusions et des violences au collège Solignac peut être expliquée par un turn-over des profs à la rentrée et les travaux de la cour qui a densifié les élèves sur des espaces plus réduits lors des temps de récréation.

2. INTERVENTIONS AU TITRE DES DISPOSITIFS DE DROIT COMMUN

L'INTERVENTION DE L'ETAT – DIRECTION DEPARTEMENTALE DE SECURITE PUBLIQUE DU BAS-RHIN

La circonscription de la sécurité publique de Strasbourg s'est dotée depuis plusieurs années d'une architecture étoffée pour s'insérer dans ce tissu partenarial particulièrement dense. La signature d'un nouveau CISPD au niveau de la Communauté urbaine de Strasbourg à la fin de l'année 2009 a redonné une vigueur nouvelle au partenariat au cours de l'année 2010.

Au sein de la direction départementale de la sécurité publique (DDSP) du Bas-Rhin, les questions partenariales sont du ressort du service de sécurité de Proximité (SSP), appuyé par l'Etat major. Ce dernier agit notamment dans le cadre des dispositifs territoriaux de sécurité et de coopération pour la prévention de la délinquance (CISPD) et dans le cadre plus général de la politique de la ville.

La prise en charge des affaires partenariales se décline de la manière suivante :

- Sur impulsion de la direction, le chef SSP et son adjoint mettent en œuvre les grandes orientations et coordonnent les dossiers partenariaux d'envergure ayant notamment un impact médiatique fort ; ils s'assurent du suivi régulier des cellules de veille et de la prise en compte des problématiques opérationnelles qui en découlent ; enfin, ils participent avec l'Etat major à la mise en œuvre concrète des fonds interministériels de prévention de la délinquance (FIPD).
- La déclinaison pratique du partenariat se situe au niveau des unités territorialisées ; la CSP Strasbourg est composée d'un tissu dense de 14 commissariats de secteurs regroupés en 3 divisions, l'officier chef de division assure un contact étroit avec les élus de quartiers ou des communes présents sur sa division.
- Les chefs de commissariats de secteurs sont les référents au quotidien des différents partenaires présents sur leur ressort, ils animent les cellules de veille qui se tiennent deux fois par mois.
- La DDSP 67 a bénéficié en 2009 dans le cadre du Plan Espoir Banlieue des délégués à la cohésion « police-population » en soutien des commissariats de secteurs. Jusqu'à la fin 2011, ceux-ci avaient capacité à traiter, dans une logique infra judiciaire, des dossiers pour lesquels une réponse policière immédiate n'est pas toujours adaptée (troubles de voisinage, nuisances, etc). Interlocuteurs privilégiés des délégués du préfet dans les quartiers, ils participaient avec eux aux cellules de veille, aux réunions de quartiers et s'investissaient sur des thématiques partenariales spécifiques (lutte contre la délinquance juvénile, sécurité des personnes âgées...) requérant un contact avec le public. En 2012, du fait des restrictions budgétaires, la DDSP ne disposait plus que d'un délégué qui intervenait dès lors davantage dans le cadre des dispositifs de prévention tels que l'usage immodéré et dangereux des pétards ou encore des actions à destination des seniors. Sa dernière intervention date du 12/04/2012.
- Enfin, le centre loisir jeunesse, structure permanente rattachée à l'état-major, outre ses activités traditionnelles, est investi sur différents créneaux préventifs notamment en matière de lutte contre les violences en milieu scolaire et contre les conduites addictives.

Les cellules de veille

S'inscrivant dans le dispositif des anciens contrats locaux de sécurité et s'appuyant sur la circulaire ministérielle du 11 mars 1998, les premières cellules de veille sur Strasbourg ont vu le jour en 1999 dans chaque quartier et commune de la CSP Strasbourg. Cette déclinaison territoriale est toujours appliquée au sein des 14 commissariats de secteurs. Les cellules de veille s'y tiennent une à deux fois par mois, animées par le gradé de secteur et réunissent l'ensemble des partenaires institutionnels du secteur ainsi que les partenaires privés incontournables (bailleurs sociaux, compagnie de transport en commun, etc). Cette configuration limitée aux seuls institutionnels ne souffre d'aucune exception et permet une pleine participation des acteurs avec échange d'informations nominatives et réponses policières concrètes aux sollicitations. Les comptes rendus des cellules de veille sont

systématiquement adressés au chef SSP et son adjoint. Une synthèse opérationnelle est régulièrement mise à jour afin d'orienter l'activité des unités dédiées à la voie publique.

Le fonctionnement de l'Unité de sécurisation

La création de la compagnie de sécurisation (CS) en septembre 2009 a fait place à l'Unité de sécurisation (US). Il s'agit d'une unité constituée de brigades en tenue et d'un groupe civil totalement sectorisée sur le quartier en charge de la lutte contre la délinquance sous toutes ses formes mais avec des objectifs identifiés en matière de lutte contre le trafic de stupéfiants et les violences urbaines. L'unité est présente 7 jours/7 jours sur des horaires adaptés à la délinquance. La visibilité et la réactivité de cette unité en font un outil particulièrement adapté à la délinquance constatée. Ses méthodes de travail lui permettent de répondre en temps réel aux problèmes de délinquance du quartier.

L'intervention de l'Education nationale

S'appuyant sur la convention départementale signée en octobre 2005 entre tous les partenaires de la sécurité sous l'égide de la Préfecture, le partenariat avec l'inspection académique et les chefs d'établissement connaît une vitalité qui ne faiblit pas. L'officier correspondant éducation nationale reste l'interlocuteur privilégié pour toutes les sollicitations, dispositif relayé par les gradés chefs de secteurs au sein des cellules de veille.

Comme les années précédentes, la DDSP a diversifié ses moyens de lutte contre les violences scolaires. Outre les interventions du CLJ aux fins de sensibilisation sur les violences scolaires et le suivi des élèves exclus, le pôle sûreté apporte son expertise en matière de vidéoprotection destinée à lutter contre les intrusions dans les établissements scolaires, même si pour cette année, aucun nouveau chantier n'a été initié. L'accent a été placé en 2011 sur la prévention du décrochage scolaire avec un toilettage opéré sur le processus de transmission des fiches de signalement d'absentéisme entre l'Education nationale, le Parquet et la DDSP.

Enfin, la DDSP participe depuis quatre ans déjà à une « journée de formation partenariale » réunissant les chefs d'établissement, le Parquet des mineurs et les fonctionnaires de police investis dans ce partenariat pour des études de cas concrets. Cette rencontre offre l'opportunité non seulement d'aborder des problématiques concrètes, de fond et d'envisager des solutions mais également de mettre en contact les différents interlocuteurs des administrations qui sont amenés à travailler de concert sur des dossiers communs.

Le partenariat existant entre la police nationale et les services du procureur de la République

Une fois par mois, le procureur de la République réunit les services de police (DDSP, DIPJ), de gendarmerie, des impôts (BCR) et des douanes (service judiciaire) dans le cadre du partenariat existant, en particulier en matière de lutte contre les trafics, entre ces services et le parquet de Strasbourg. Ce partenariat s'est vu renforcé avec la création de la ZSP.

La DDSP participe au GLTD (instance dédiée) qui se réunit sous la présidence du Procureur de la République. Créée en 2008 sur impulsion du coordonnateur du CLSPD, cette instance est composée de l'ensemble des acteurs investis sur le terrain de la lutte contre la délinquance juvénile, tant dans le champ préventif que répressif : PJJ, Education nationale, conseil général, juge des enfants, police nationale. Sous l'égide du Parquet des mineurs, les acteurs de ce groupe de travail se réunissent quatre fois par an et croisent leurs analyses et compétences pour examiner les situations individuelles de mineurs délinquants en situation lourde d'échec scolaire. Les échanges d'informations facilitent l'activité des commissariats de secteurs qui travaillent sur cette population.

En 2011, l'instance a été élargie au secteur sensible du Neuhof selon les mêmes modalités. Pour les deux instances, ce sont 45 situations individuelles de mineurs qui ont été examinées par les partenaires en 2012 pour un résultat d'environ 20 % de mineurs retournant dans un circuit scolaire normal et sans acte nouveau de délinquance. Les membres de l'instance font aussi le constat qu'environ 40 % des mineurs examinés continuent leur parcours délinquant et doivent faire l'objet d'un traitement plus répressif qui les font sortir du champ de compétence des instances dédiées. Ce dispositif qui demande un travail en continu et des échanges ouverts entre partenaires révèle toute sa pertinence.

L'INTERVENTION DE LA VILLE DE STRASBOURG

La Ville et la CUS sont signataires du Contrat Intercommunal de Prévention et de sécurité (CIPS) de la CUS. La CUS en assure le pilotage. A ce titre, elle est impliquée dans la plupart des actions et instances de coordination définies par les axes stratégiques de la politique de prévention et de sécurité.

La ville soutien également les associations d'aide aux victimes du secteur (SOS aide aux habitants).

L'INTERVENTION DU CONSEIL GENERAL DU BAS-RHIN

Le conseil Général est signataire du Contrat Intercommunal de Sécurité de Prévention et de sécurité (CIPS) de la CUS. A ce titre, il est impliqué dans la plupart des actions et instances de coordination définies par les axes stratégiques de la politique de prévention et de sécurité.

Il participe ainsi à la prévention de la délinquance à travers ses missions de prévention notamment avec la prévention spécialisée, ses missions d'accompagnement social des publics les plus vulnérables et sa mission de protection de l'enfance. Ainsi, L'action sociale départementale dont certaines compétences (Insertion, PMI, services social, insertion) sont déléguées à la ville de Strasbourg, est de nature à s'inscrire en complémentarité avec les missions de l'Etat.

Le Conseil Général soutient également les associations d'aide aux victimes dans leur action d'accès aux droits et dans la mise en place des permanences assurées à l'Hôtel de Police. En outre, l'association SOS Neuhof Aide aux Habitants est soutenue pour ses actions d'accès collectif aux droits et de médiation par les pairs au sein des collèges dont celui de Solignac.

3. ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

ENGAGEMENTS DE L'ÉTAT

- ⇒ L'Etat s'engage à maintenir le dispositif d'intervention et de sécurisation actuelle qui a permis à la délinquance de régresser sur le territoire. Cela suppose de mettre en œuvre sur le quartier l'ensemble des dispositifs policiers existant en matière de lutte contre la délinquance.
- ⇒ Un dispositif de formation à l'attention des policiers nouvellement affectés dans les ZUS est mis en œuvre. Cette formation a pour objectif d'informer les policiers concernés sur la politique de la ville et de les sensibiliser aux fondements institutionnels et à leur application par le partenariat local. Cette formation s'intègre dans le cadre d'un stage d'accueil des policiers nouveaux arrivants dans les services.

Il s'agit pour la DDSP de maintenir la présence policière sur le quartier à un haut niveau. L'objectif est par le développement et l'adaptation des moyens de peser sur l'évolution de la délinquance en assurant une présence policière optimale sur le quartier.

Les indicateurs d'évaluation suivants seront mobilisés :

- Evolution des indicateurs (état 4001) retenus pour l'analyse de la délinquance dans les quartiers sensibles.
- Nombre d'interpellations liées au trafic de stupéfiants.
- Mesures de prévention situationnelle réalisées.
- Volume des interventions du CLJ en milieu scolaire.
- Nombre d'appels 17 pour des rodéos de deux roues et de procédures pour des refus d'obtempérer de deux roues
- Nombre d'agressions sur agents dépositaires ou chargés d'une mission de service public
- Part des incendies de véhicules sur le total de la CSP de Strasbourg.

ENGAGEMENTS DE LA VILLE DE STRASBOURG

La ville souhaite que la sécurité de chaque citoyen soit assurée par le renforcement du rôle et de la place de la police dans le quartier et le renforcement du rôle des équipes de prévention.

En ce qui concerne le quartier du Neuhof plus particulièrement, l'enjeu pour la Ville est l'amélioration de la tranquillité publique.

- ⇒ La Ville s'engage à soutenir des actions en faveur de :
 - la reconquête de l'espace public plus particulièrement par la mobilisation des acteurs et des habitants du quartier pour la réappropriation de leur espace de vie
 - la prévention de la lutte contre la délinquance et les trafics,

ENGAGEMENTS DU CONSEIL GENERAL DU BAS-RHIN

- ⇒ Le Conseil Général poursuivra sa contribution à la prévention de la délinquance à travers la mobilisation de moyens relatifs à ses missions de prévention et d'accompagnement social et sa participation aux instances partenariales telles le CIPS de la CUS ou par le soutien apporté aux associations contribuant à l'aide aux victimes.

ENJEUX ET ENGAGEMENTS DANS LE DOMAINE DE LA SANTE

1. ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

Les inégalités sociales de santé constituent un système complexe, marqué par une multitude de facteurs qui agissent entre eux. Elles font référence aux disparités que l'on observe entre les groupes sociaux quant à l'état général de la santé. Elles se distinguent des autres inégalités de santé, qui ne relèvent pas de la justice sociale ; en effet si certaines inégalités sont inévitables (les différences biologiques intrinsèques), ou relèvent de comportements librement consentis, d'autres sont évitables et injustes.

Le système de soin corrige très fortement les inégalités sociales de santé. Si chacun devait financer sa santé sur ses revenus, les écarts seraient bien plus importants. La mise en place en 2000 de la couverture maladie universelle a permis d'améliorer la santé des plus démunis. Pour autant, ces écarts sont loin d'avoir été effacés. Les contraintes financières restent un obstacle qui limite le recours aux professionnels de santé, notamment pour les soins les plus coûteux (spécialistes, soins dentaires et appareillage optique par exemple).

Une action de l'Etat, comme de la Ville, ancienne dans le domaine de la santé¹⁴

Le développement d'actions sur le territoire n'est pas nouveau. Depuis de longues années, le Groupement Régional de Santé Publique (GRSP) menait une politique de santé en s'attachant à l'équité territoriale. Ainsi le territoire de la Communauté Urbaine de Strasbourg et notamment celui de la ville de Strasbourg bénéficie d'une dynamique bien ancrée. De nombreuses actions existent sur ces territoires.

Depuis 2010, la réduction des inégalités sociales de santé est un objectif du Plan stratégique régional de santé (priorité 9) ; elle est un facteur commun à l'ensemble des politiques conduites par l'Agence Régionale de Santé.

L'état des lieux établi par l'Agence¹⁵ a mis en évidence l'importance des inégalités sociales et territoriales de santé dans la région. Il est établi, par ailleurs, que les déterminants macro-sociaux (logement, environnement de vie, transports, travail...), économiques et culturels ont une influence sur l'état de santé des populations aussi importante que les comportements individuels ou les soins médicaux. L'enjeu est donc d'agir à la fois sur l'offre de soins et de prévention, mais également plus largement sur les déterminants des inégalités de santé, pour garantir une prise en charge globale sanitaire, sociale et médico-sociale des personnes les plus démunies.

Le Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux soins (PRAPS) qui constitue l'un des programmes obligatoires du projet régional de santé (PRS) a pour principale finalité de lutter contre ces inégalités territoriales et sociales de santé en améliorant l'accès à la prévention, aux soins et à la promotion de la santé.

Parallèlement, les Contrats Locaux de Santé (CLS) signés entre l'ARS et la Ville de Strasbourg, d'une part, et la Communauté Urbaine de Strasbourg (CUS), d'autre part, s'inscrivent dans cette logique. Ainsi, l'ensemble des signataires de ces contrats (l'ARS, la Ville de Strasbourg, la CUS, le Rectorat, la Préfecture, le Régime Local d'assurance maladie d'Alsace Moselle) s'engagent à réduire les inégalités sociales de santé.

L'implication de la Ville de Strasbourg dans des actions de santé date de la fin du XIX^{ème} siècle, avec l'annexion de l'Alsace de 1871.

Aujourd'hui, le service Santé publique et environnementale assure en premier lieu des missions de santé à la personne, à savoir :

- la Protection Maternelle et infantile, par délégation du Conseil Général du Bas Rhin ;
- la Santé scolaire, par délégation de l'Education Nationale ;

¹⁴ Les éléments mis en avant dans cette partie sont issus du document de travail « CLS de Strasbourg ».

¹⁵ L'état des lieux est consultable à l'adresse suivante : <http://www.ars.alsace.sante.fr/Projet-regional-de-sante-soumi.124760.0.html>

- les Vaccinations, au titre d'une délégation de l'Etat au Conseil Général du Bas Rhin, au-delà de la compétence obligatoire de la Ville de tenir le registre vaccinal.

De plus, la Ville, de par sa politique volontariste, dispose :

- d'un Centre de santé dentaire pour les enfants scolarisés, initiative originale et unique en France,
- d'infirmiers en structures d'accueil et d'hébergement d'urgence.

Elle a la particularité d'assumer entièrement les missions de protection maternelle et infantile par délégation du Conseil général, ainsi que les missions de santé scolaire dans les écoles primaires par délégation du Ministère de l'Education nationale. Elle assure également le fonctionnement d'un centre de vaccinations et d'un centre de planification familiale par délégation du Conseil général et d'une mission santé auprès des publics les plus démunis fréquentant ses centres d'hébergement d'urgence.

Ainsi la ville de Strasbourg, bien qu'elle n'ait pas de compétence dans le champ de l'organisation des soins, a souhaité depuis de nombreuses années mettre en œuvre des actions et politiques influant sur les différents déterminants de santé et par là même concourant à l'amélioration de la santé de ses habitants. L'enjeu est donc moins d'agir directement sur la santé des habitants que de leur offrir un environnement qui exerce des effets durable sur la santé, notamment pour les populations les plus défavorisées.

Des outils d'observation permettant de mettre en exergue certains enjeux

Pour l'ARS, les enjeux sur les territoires de Strasbourg et de la CUS tiennent d'abord à la prévalence élevée de pathologies qui pèsent sur les performances sanitaires globales de la région : maladies cardiovasculaires, diabète, surpoids et obésité, cancer ; s'y ajoute la nécessité de prévenir les comportements à risque et leurs conséquences sur la santé, en particulier celle des adolescents et jeunes adultes.

Pour la Ville de Strasbourg¹⁶, l'ensemble des éléments disponibles issus des études comme de la pratique quotidienne (bilan dentaire, de santé...), ainsi que les diagnostics des Ateliers Santé Ville, ont permis de mettre en exergue certaines difficultés mais sont encore difficiles à l'échelon infra-communale. De façon globale, un projet de recueils de données quantitatives dans les quartiers en ASV est en cours, auprès des professionnels de santé et associatifs sur les priorités de santé qu'ils ont identifiés, ainsi qu'auprès des habitants eux-mêmes.

Les données de santé actuellement exploitables ainsi que les données sociales disponibles au niveau de la Ville¹⁷, font ressortir de grands enjeux en matière de santé en ce qui concernent : la nutrition ; et souffrance sociale et psychique, de façon transversale ; les addictions (notamment Neuhof) et la santé dentaire, plus spécifiquement dans les quartiers politique de la Ville.

Dans le quartier du Neuhof est actuellement en cours de réalisation un diagnostic sur la problématique des addictions et de la toxicomanie auprès des professionnels et des personnes concernées.

Une situation au regard de la santé assez insatisfaisante sur le quartier

Avec une densité médicale égale à 4, la ZUS Neuhof-Cités comptait en 2006 parmi les ZUS les moins bien équipées en termes de médecins généralistes.

Par ailleurs, les données disponibles en termes de santé dentaire sont, en dehors de ceux des écoles maternelles du Neuhof, en dessous de la moyenne de la ville, le quartier du Neuhof étant le moins bon de tous.

¹⁶ Depuis novembre 2003, la CUS s'est dotée de compétences d'études lui permettant de réaliser des Documents de Diagnostic et d'Orientations Communautaires dans les domaines de la petite enfance, des personnes âgées, des personnes handicapées, des politiques sociales d'insertion et de la santé. En 2009, un travail d'état des lieux et d'analyse partagée a ainsi été réalisé sur le territoire de la CUS. Il a permis de fournir des éléments de diagnostic, de prendre en compte les besoins des habitants et l'offre de services publics locaux. Cet état des lieux a posé les bases d'une politique de santé au sein de la CUS.

¹⁷ Données accessibles via l'outil OSCAR (disponible depuis 1999) qui propose des diagnostics territoriaux de Strasbourg et de ses 14 quartiers, régulièrement actualisés. Les indicateurs répertoriés sont relatifs à la démographie, à la famille et à l'enfance (nombre de naissances et nombre d'enfants, structures familiales), aux revenus, à la pauvreté et la précarité (bas revenus, minima sociaux, RMI/RSA, travailleurs pauvres) et à l'emploi. OSCAR permet ainsi de mettre en relation les populations des territoires et les populations qui sollicitent l'action sociale de la Ville.

La maison urbaine de santé et le centre de planification contribuent à la connaissance des problèmes rencontrés par les habitants : toxicomanie et addiction, obésité et surpoids, santé bucco dentaire (il n'y a aucun dentiste sur le secteur de la ZUS), faible taux de dépistage de cancers (par défaut de consultation) et plus globalement difficulté d'accéder aux soins.

Chiffres centre de santé dentaire pour l'année scolaire 2009/2010

	Nombre d'enfants examinés	Nombre d'enfants présentant au moins 1 carie non soignée	Pourcentage d'enfants présentant au moins 1 carie non soignée	Nombre d'enfants totalement indemnes de caries dentaires	Pourcentage d'enfants totalement indemnes de caries dentaires	Nombre d'enfants soignés par le CSD	Pourcentage d'enfants soignés par le CSD / enfants présentant au moins une carie dentaire
Total Neuhof primaire	1244	544	43,7%	266	21,4%	218	40,1%
Total Neuhof maternelle	605	196	32,4%	256	42,3%	35	17,9%
Pour info chiffres moyens sur la ville de Strasbourg pour les écoles primaires	11652	3236	27,8%	5344	45,9%	754	23,3%
Pour info chiffres moyens sur la ville de Strasbourg pour les écoles maternelles	6768	1565	23,1%	4672	69,0%	114	7,3%

Données 2010 concernant la proportion d'élèves en surpoids. Bilans de santé réalisés annuellement par la santé scolaire

Quartiers	Classes	
	Grande-section	CE2
Centre	3,3 %	7,4 %
Kléber-Gare	5,6 %	10,3 %
Bourse-Esplanade	5,7 %	8,8 %
Conseil des XV	8,6 %	7,2 %
Robertsau	6,0 %	7,8 %
Cronenbourg-Hautepierre Hohberg Poterie	10,3 %	13,8 %
Meinau	11,7 %	21,1 %
Neudorf-Musau-Port du Rhin	6,3 %	19,8 %
Koenigshoffen-Montagne Verte Elsau	8,1 %	18,5 %
Neuhof	11,5 %	22,0 %

2. INTERVENTIONS AU TITRE DES DISPOSITIFS DE DROIT COMMUN

UN CADRE D'INTERVENTION COMMUN AUX ACTEURS

Un dispositif cadre : le Contrat Local de Santé

L'article L.1434-17 de la loi HPST du 21 juillet 2009 précise que « la mise en œuvre du projet régional de santé peut faire l'objet de contrats locaux de santé conclus par l'agence, notamment avec les collectivités territoriales et leurs groupements, portant sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins et l'accompagnement médico-social. » Par ailleurs la lettre circulaire du 20 janvier 2009 (Ministère de la santé / Secrétaire d'Etat à la Politique de la Ville) précise que : « Le contrat local de santé a vocation à s'appliquer sur tous les territoires de santé définis par les ARS ; il devra cependant trouver une application particulière dans les territoires de la politique de la Ville ; il sera ainsi susceptible de compléter le volet santé des CUCS reconduits en 2010. »

Les contrats locaux de santé sont des outils de contractualisation qui permettent de :

- Partager des objectifs de santé entre une collectivité et l'agence régionale de santé
- Faire partager les priorités de santé par les citoyens d'une collectivité
- Affiner et compléter le diagnostic local de santé grâce aux outils d'observation mis en place par la collectivité et remonter les besoins et les demandes des concitoyens
- Bénéficier de la connaissance qu'a la commune de la population, des réseaux sociaux, des associations, de la réalité des quartiers pour améliorer l'efficacité des actions en santé, notamment de prévention
- Mieux prendre en compte et réduire les inégalités d'accès à la prévention ou aux soins
- Inscrire l'action dans le temps, dans le cadre d'un partenariat à 3/4 ans
- Soutenir la collectivité dans sa volonté de prendre en compte la santé dans toutes (ou le maximum) les politiques conduites par la commune en développant des stratégies cohérentes et coordonnées de mise en œuvre d'activités visant un même objectif de santé (ex. en matière de lutte contre l'obésité : information, formation, actions sur la restauration collective, actions sur l'offre et l'accès à l'activité physique, etc.)
- Intégrer les problématiques d'aménagement du territoire dans les décisions santé

La Ville et la CUS ont souhaité confier une mission prioritaire au Service Santé Publique et environnementale et plus particulièrement au Département Santé Publique afin d'élaborer un CLS, par le co financement d'un ETP, pilote du CLS dont la mission a été de clarifier les missions et compétences des partenaires, d'identifier les priorités communes et de préparer les instances.

Les Contrats locaux de Santé de la Ville de Strasbourg et de la Communauté Urbaine de Strasbourg ont été signés le 6 janvier 2012. Ces contrats sont conclus pour la période 2012-2014.

Les orientations inscrites dans le cadre du Contrat Local de Santé portées par l'Etat et la Ville

Les éléments présentés ci-dessous sont issus du document CLS et sont ceux pouvant être mis en lien avec les objectifs du CUCS expérimental.

L'aboutissement du travail d'état des lieux réalisé à l'échelle de la CUS a permis d'identifier des grandes orientations déclinables au niveau de la Ville de Strasbourg également.

- La première orientation est organisationnelle, elle vise notamment à rendre effectif le travail de négociation réalisé avec l'Agence Régionale de Santé en vue d'aboutir à une contractualisation. Cette orientation a également pour objectif de développer l'observation.

- La seconde orientation met en avant le travail à mener sur les déterminants de santé afin de faire évoluer le cadre urbain et les modes de vie en faveur de la santé.

Le territoire d'intervention du CLS est l'ensemble de la Ville de Strasbourg avec la réalisation d'actions spécifiques dans les quartiers classés en Priorité 1 dans le cadre du CUCS, au titre de la dynamique Atelier Santé Ville à savoir les quartiers du Neuhof, de la Meinau, de Hautepierre, du Port du Rhin et de Cronembourg.

Les axes retenus dans le cadre du Contrat Local de Santé ayant un lien avec les territoires en CUCS expérimentaux sont les suivants :

Diminuer la prévalence du surpoids et de l'obésité chez les enfants

Cet axe vise à la fois à renforcer la prise en charge des enfants obèses ou en surpoids dépistés par les professionnels de santé, notamment en PMI ou en santé scolaire, à développer l'accès à l'activité physique chez les enfants, afin de lutter contre la sédentarité, et également à faire évoluer les comportements alimentaires.

Dans ce cadre, il est prévu d'agir afin de :

- 1- Renforcer le dépistage précoce et développer la prise en charge coordonnée des enfants
- 2- Développer l'activité physique chez l'enfant
- 3- Faire évoluer les comportements alimentaires des enfants ainsi que leurs comportements liés à l'activité physique

Dans ce cadre, il s'agit d'expérimenter sur trois quartiers en zone urbaine sensible la prise en charge coordonnée d'enfants obèses ou en surpoids, autour du médecin généraliste, notamment les enfants dépistés par les services de la Ville de Strasbourg. Ceci constituerait le volet « droit commun », en complémentarité avec l'appel à projet ACSE auquel la Ville a répondu.

Réduire les inégalités territoriales et sociales de santé pour améliorer l'accès à la prévention, à la promotion de la santé et aux soins

Il s'agit dans cette perspective de développer des réponses innovantes en termes d'accès aux soins pour améliorer l'accès à l'offre de soins de 1er recours, notamment par le soutien à la mise en place de Maisons de Santé Urbaines.

Cet axe porte aussi sur le renforcement de la concertation entre l'ARS et la Ville, au titre de l'aménagement du territoire, pour améliorer la répartition des équipements de santé (accueil des urgences, établissements de santé, y compris les structures de santé mentale, cliniques publiques et privées, ...).

Il s'agit de :

- 1- Développer des réponses innovantes en termes d'accès aux soins pour améliorer le maillage territorial de 1er recours
- 2- Renforcer la concertation avec les professionnels des établissements de santé mentale
- 3- Améliorer l'accès aux dépistages du cancer du sein et colorectal pour les personnes en situation de vulnérabilité

Dans cette perspective, de manière concrète l'intervention portera sur :

- Le soutien de la Ville et de l'ARS à la mise en place de Maison de Santé Urbaine et/ou Maison de Santé Pluridisciplinaires et aux regroupements de santé sur la Ville.
- Le travail en réseau avec les professionnels de la santé mentale sur les questions de développement social (actions collectives) et pour le développement d'équipes mobiles en direction des personnes en grande précarité.
- L'organisation d'actions de proximité, dans les quartiers en difficultés en lien avec les ASV, afin de promouvoir les dépistages des cancers du sein et colorectal. Cette action ne peut se faire sans, parallèlement, engager une réflexion sur une prise en charge adaptée.

Prévenir les conduites à risques

Cet axe concerne en premier lieu un public adulte, par le soutien à un projet expérimental de réduction des risques, notamment dans les quartiers, à travers une démarche partenariale. Il vise également un public jeune en ce qui concerne le repérage de conduites à risques et la prise en charge.

Il s'agit à la fois d'améliorer la réduction des risques, notamment les addictions auprès d'un public adulte et de favoriser les travaux en matière de réduction des risques auprès des jeunes.

Dans ce cadre et au titre du CUCS expérimental, il s'agit de soutenir un projet expérimental de réduction des risques sur le quartier du Neuhof.

Ces orientations doivent être menées sur le territoire de la ville de Strasbourg : elles ont donc vocation à s'appliquer au sein du quartier du Neuhof.

L'INTERVENTION DE L'ÉTAT

L'intervention de l'Etat se fait par le biais du Contrat Local de Santé (cf. présentation en amont).

L'INTERVENTION DE LA VILLE DE STRASBOURG

Au-delà des éléments mis en avant dans le cadre du CLS, l'intervention de la Ville de Strasbourg en matière de santé repose également sur des actions

- dans le domaine de la médecine générale via la maison urbaine de santé ainsi que le centre de planification qui constituent de véritables atouts au niveau du quartier
- ainsi que dans celui de la santé dentaire.

Le centre de santé dentaire (soit un médecin et une infirmière), institution municipale et originale, a pour mission de promouvoir et entretenir la santé bucco-dentaire des enfants scolarisés dans les écoles maternelle et élémentaires publiques de la ville de Strasbourg.

Un dépistage des enfants scolarisés permet d'évaluer l'hygiène bucco-dentaire et de détecter les lésions carieuses et les malpositions dentaires nécessitant une prise en charge orthodontique.

Outre ces actions de dépistage, le Centre de santé dentaire réalise également des soins dentaires.

Depuis deux ans, les soins dentaires sont proposés systématiquement dans 24 écoles primaires des quartiers les plus défavorisés de Strasbourg (Neuhof - Stockfeld - Ganzau, Meinau, HautePierre-Cronembourg-Poteries et Montagne-Verte - Koenigshoffen - Elsau).

- Les soins des enfants des écoles primaires se font en dehors de la présence des parents (avec l'accord écrit des parents les enfants sont transportés par un chauffeur jusqu'au cabinet dentaire scolaire le plus proche, les soins se font donc pendant les heures scolaires avec une totale prise en charge de l'enfant).
- Les soins dentaires des enfants de maternelle se font sur rendez-vous, les parents accompagnent les enfants jusqu'au cabinet dentaire scolaire, il y a donc ici une notion de démarche volontaire des parents, ce qui explique la différence entre les différentes écoles et les deux quartiers.

L'INTERVENTION DU CONSEIL GENERAL DU BAS-RHIN

Le droit commun en matière de santé concerne :

- La protection maternelle et infantile, action de promotion et de protection de la santé de la femme enceinte, de l'enfant et de la famille menée en proximité au sein des centres médico sociaux à travers des actions individuelles et collectives (consultations médicales de prévention, accompagnement à domicile, éducation à la santé et soutien à la parentalité, etc.). La PMI agréée et finance également les centres de planification. Le centre de planification municipal du Neuhof fonctionne avec un financement intégral du CG de l'ordre de 120 000 € annuels. Celui de HautePierre en proximité de Cronembourg avec une participation de 80 000 € par an. Ils complètent l'action du centre situé au centre ville (182 700 €/an)
- La prévention de la tuberculose et des autres maladies infectieuses, la prévention des infections sexuellement transmissibles, des hépatites et du sida, la prévention des conduites addictives et des cancers (de l'utérus, du sein et colorectal). Trois associations régionales sont financées pour mener cette prévention : EVE, ADEMAS, ADECA pour un montant total attribué sur le département de 450 000 € en 2011.
- Les vaccinations sont effectuées au Centre de vaccination de la Mairie. C'est le département dans le cadre de ses missions (déléguées par l'Etat) de prévention des maladies infectieuses, qui fournit les vaccins, nomme et paye les vacations des médecins vaccinateurs dans le cadre strict des « séances de Mairies » et des vaccinations obligatoires et ce, au même titre que toutes les autres communes du département qui participent volontairement et activement à ce dispositif.
- La prise en charge des personnes handicapées quel que soit leur âge et la dépendance des personnes âgées.
- Le service d'action sociale qui contribue à la santé à travers une action sociale globale qui favorise l'accès aux droits et aux soins. Des actions sont financées notamment pour prendre en compte plus spécifiquement des problèmes de santé des bénéficiaires du RSA (le RESI par ex).

Il est à noter que la Ville de Strasbourg exerce sur le territoire communal, au nom du département les compétences en matière d'insertion, de PMI, de protection de l'enfance et d'action sociale. Cette organisation mise en œuvre dès le début du 20^{ème} siècle est entérinée dans une délégation de compétences.

Ainsi, le Conseil Général dans le cadre de la Dotation Globale de Fonctionnement, finance les missions déléguées dans les domaines de l'action sociale, de la PMI, de l'insertion et de la protection des mineurs à hauteur de 11,8 M€ annuels.

Par ailleurs, au titre de ses actions volontaristes, le Conseil Général promeut des actions d'éducation à la santé et à la citoyenneté en direction des jeunes du département afin de prévenir les conduites à risques. Les services interviennent également au sein des collèges sur les questions prise de risques et de prévention de la tabaccologie, dans le cadre de projets d'établissement.

De même la prévention spécialisée, dans le cadre de son action visant à prévenir la marginalisation et à faciliter l'insertion ou la promotion sociale des jeunes et des familles, est amenée à agir sur les questions de santé et d'addictions. Les associations interviennent dans l'accompagnement global de jeunes inscrits dans le dispositif « Pass'Accompagnement » et celui dédié aux addictions sur le quartier du Neuhof. Aussi, le Conseil Général du Bas-Rhin contribue-t-il, au travers de l'intervention des associations au volet prévention qui se traduit par des prestations générales d'information, d'orientation, de conseil et de soutien aux personnes.

3. ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

ENGAGEMENTS DE L'ÉTAT

Au titre du CLS, l'ARS s'engage :

- ⇒ A mobiliser une enveloppe de 80.000 €/an sur les crédits de prévention.
- ⇒ A soutenir les nouveaux projets de maisons de santé pluridisciplinaire en zone urbaine sensibles, 100.000 € par projet.
- ⇒ A mobiliser un financement réservé sur l'ONDAM médico-social (CAARUD) « population en difficultés spécifiques » de 128 000 €, en crédits reconductibles chaque année pour la durée du contrat.

Ces engagements de l'ARS portent sur l'ensemble du territoire de la Ville de Strasbourg ; certaines des actions pourront être menées sur le quartier du Neuhof.

Au titre du CLS, le Régime Local s'engage:

- ⇒ A mobiliser 50 000 € sur les crédits de prévention qui répondent aux priorités du Régime Local : maladies cardio-vasculaires; obésité/surpoids chez les enfants, diabète, cancers, maladies chroniques.

ENGAGEMENTS DE LA VILLE DE STRASBOURG

Au-delà et compte tenu des constats relevés au niveau du quartier du Neuhof, la Ville de Strasbourg s'engage à :

- ⇒ Permettre l'accès aux soins pour tous.
- ⇒ Lutter contre la toxicomanie et les addictions.
- ⇒ Lutter contre le surpoids
 - Par l'amélioration des parcours de prise en charge et de suivi des enfants en situation de surpoids
 - Par l'accompagnement des familles, des enfants et des professionnels pour les problèmes liés à la nutrition.
 - Par le développement d'actions liées à la nutrition et à l'activité physique.

Ces interventions s'inscrivent dans le cadre du CLS, qui précise que la Ville de Strasbourg s'engage:

- ⇒ A agir en termes de prévention et de prise en charge globale des enfants obèses ou en surpoids.
- ⇒ A mettre en œuvre un dispositif de réduction des risques tous produits dans le quartier du Neuhof. Cette action consisterait en un accueil et un accompagnement des personnes vers les soins addictologiques et un soutien aux professionnels,

ENGAGEMENTS DU CONSEIL GENERAL DU BAS-RHIN

- ⇒ Le Conseil Général est engagé sur les quartiers du Neuhof et de Cronembourg à travers ses compétences régaliennes mises en place par la Ville de Strasbourg via la délégation, et en propre à travers la mise en place d'actions sanitaires et éducatives (prévention spécialisée).
- ⇒ Concernant les actions de santé : les interventions ne se font pas spécifiquement sur ces quartiers mais partout où cela s'avère nécessaire, (donc en cas de cas déclaré de tuberculose nous y intervenons comme sur l'ensemble du département). De même les consultations au CDAG/CIDDIST sont anonymes et gratuites et donc toute la population du Bas-Rhin à fortiori celle de la Ville et donc de ses quartiers a accès à cette structure. Ces financements seront maintenus dans les années à venir.
- ⇒ Par ailleurs, le Conseil Général par sa participation notamment à travers les Ateliers Santé Ville, pourra mobiliser la prévention spécialisée et ses outils d'éducation à la santé au bénéfice des quartiers prioritaires dont le Neuhof et Cronembourg.

ENJEUX ET ENGAGEMENTS DANS LE DOMAINE DE LA CULTURE

1. ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

Le quartier du Neuhof dispose depuis peu d'un nouvel équipement culturel mis en place par la Ville. L'Espace Culturel Django Reinhardt a ouvert ses portes au Neuhof en 2010 : l'école de musique, la salle de spectacle, la médiathèque contribuent à proposer une offre culturelle et une programmation tout au long de l'année.

Les quartiers du Neuhof et de Cronembourg font l'objet, au niveau de l'Etat et de la Ville, d'une attention particulière en matière d'action culturelle. Il s'agit en effet de travailler à faciliter le rapprochement entre les initiatives portées par des institutions dans diverses disciplines de la culture (spectacles, lecture, arts plastiques) et des publics qui ne maîtrisent pas les codes de l'accès à la culture pour différentes raisons : situation de précarité ou d'exclusion, méconnaissance de l'offre, réticence vis-à-vis de lieux perçus comme « intimidants ». Simultanément, les besoins en termes de culture sont importants, essentiels, générateurs de lien social et parfois exprimés par la population lorsque des initiatives se font jour.

Le premier axe de travail concerne le public jeune et scolarisé qui peut être touché en milieu scolaire par des dispositifs d'éducation artistique et culturelle. Le GIP ACMISA (Action Culturelle en Milieu Scolaire d'Alsace), co-financé par le Ministère de la Culture, le rectorat et les collectivités locales, soutient plusieurs dizaines de projets, dont un certain nombre dans les écoles et collèges du quartier. Ce dispositif est pérenne et appliqué en priorité dans les territoires identifiés comme défavorisés. Les options musique, danse, théâtre, les interventions d'artistes ou d'écrivains en milieu scolaire doivent être particulièrement soutenues dans ces quartiers et c'est un point de vigilance important pour la DRAC Alsace.

Les dispositifs expérimentaux peuvent également être appliqués en priorité sur ces territoires, comme ce fut le cas en 2011 avec l'expérimentation sur les médias de quartier : c'est dans ce cadre qu'a été soutenue la diffusion du journal de presse écrite conçu par les DNA « 7 à Neudorf ». L'objectif de cette opération consiste à favoriser la prise de parole et l'expression des habitants, de même qu'à modifier la perception qu'ils peuvent avoir de leur quartier.

Afin de faire connaître la culture, il est nécessaire de s'appuyer sur des structures engagées et spécialisées sur cette problématique, comme c'est le cas de l'association Tôt ou t'Art qui vient de signer une charte d'accueil des publics avec l'Etat et les collectivités locales. Plusieurs dizaines de structures culturelles du Bas-Rhin s'engagent dans cette charte à décroiser le monde de la création et de la culture et à accompagner les publics qui en ont besoin dans leur découverte et leur accès à la culture.

Par ailleurs, de grands projets fédérateurs permettent de faire vivre ces deux quartiers et d'amener la création et la proposition culturelle au Neuhof et à Cronembourg : festivals, ateliers artistiques.

2. INTERVENTIONS AU TITRE DES DISPOSITIFS DE DROIT COMMUN

L'INTERVENTION DE L'ÉTAT - DRAC

Le ministère de la Culture soutient un certain nombre de projets sur crédits de droits commun, dans le cadre de sa stratégie en matière de politique de la ville : soutien direct à des projets de médiation culturelle ou d'action culturelle, à des ateliers conçus et animés par des artistes ou des institutions compétentes à cet égard. Ces interventions font partie du plan pour la culture partagée mis en œuvre depuis 2010.

Un montant de plus de 140 000 € a été consacré en 2011 à la politique de la ville sur l'ensemble de la région.

L'intervention financière a été abondée grâce au dispositif de l'appel à projets « Dynamique espoir banlieues » qui a permis de soutenir, en 2011, 11 projets pour un montant de 58 000 € : 1 projet soutenu à Neuhof (8 000 €), 2 projets soutenus concernaient Cronembourg parmi d'autres quartiers. En 2012, l'appel à projets n'est pas reconduit mais la DRAC Alsace a programmé un montant d'intervention de 120 000 € sur les crédits de droit commun.

L'INTERVENTION DE LA VILLE DE STRASBOURG

En termes de culture et d'éducation populaire, la Ville de Strasbourg contribue au financement sur le quartier du Neuhof, des structures suivantes :

- Un centre socio culturel.
- L'espace culturel Django Reinhardt.
- Une bibliothèque municipale.
- Une école de musique.

Par ailleurs la Ville soutient un certain nombre de projets culturels ainsi qu'un programme d'activité périscolaire qui touche 6 000 enfants pour un montant annuel de 750 000 €.

L'INTERVENTION DU CONSEIL GENERAL DU BAS-RHIN

Le Conseil Général soutient l'accès à la culture pour tous les habitants du Neuhof en finançant l'action de plusieurs institutions du quartier :

- L'école de musique et de danse du Neuhof
- L'école de musique et de danse du Stockfeld
- Le Centre Socio Culturel du Neuhof.

Un soutien qui se décline aussi à travers le schéma départemental de développement des enseignements artistiques et l'intervention de l'Association Départementale d'Information et d'Action Musicale et Chorégraphique du Bas Rhin (ADIAM 67) en charge de la coordination des activités de ces écoles.

Le Conseil Général collabore également avec la médiathèque de Neuhof et le centre culturel Django Reinhardt, tout en soutenant les compagnies artistiques se produisant dans le quartier.

Par ailleurs, que ce soit, grâce à ses établissements culturels et patrimoniaux comme le Haut-Koenigsbourg, le Vaisseau, les archives départementales et le parc d'archéologie interdépartemental Rhénan (PAIR) ou par l'intermédiaire de structures culturelles comme l'opéra, le TJP, HEAR, Pôle Sud ou le conservatoire, le Conseil Général contribue à maintenir la diversité culturelle et à la rendre accessible à tous.

Enfin, la bibliothèque départementale du Bas-Rhin reçoit en formation de nombreux bibliothécaires, dont ceux de la médiathèque de Neuhof, pour des ateliers contre l'illettrisme ou pour la petite enfance, et prête également de nombreuses expositions.

3. ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

ENGAGEMENTS DE L'ÉTAT - DRAC

- ⇒ Poursuivre les actions d'éducation artistique et culturelle, en s'appuyant sur le GIP ACMISA
- ⇒ Développement d'une offre culturelle et d'ateliers de pratique artistique dans les territoires concernés : faire venir les artistes et les institutions culturelles, soutenir financièrement les projets et les interventions
- ⇒ Travail approfondi auprès des publics pour les amener à fréquenter les lieux culturels dans le quartier et hors du quartier

Dans la mesure où ce domaine d'intervention a été ajouté aux thématiques prioritaires, il est proposé les indicateurs de suivi suivants :

- *Nombre d'actions mises en œuvre/d'interventions*
- *Nombre de participants : fréquentation*
- *Evaluation qualitative auprès des publics*
- *Nombre de structures culturelles intervenantes*
- *Nombre de nouveaux projets, pour vérifier que le CUCS expérimental a bien eu un effet de dynamisation au plan culturel*
- *Nombre de projets spécifiques à chacun de ces deux quartiers, afin d'évaluer la concentration des actions sur ces zones.*

ENGAGEMENTS DE LA VILLE DE STRASBOURG

Pour la Ville la culture constitue un vecteur d'émancipation, d'insertion sociale et professionnelle, d'intégration et de réussite éducative, à ce titre elle souhaite que la culture soit un axe de travail à part entière.

- ⇒ La Ville de Strasbourg s'engage à soutenir les projets culturels intervenant en faveur de :
 - La mémoire des quartiers et des habitants des quartiers
La mémoire des habitants ou de celle qu'incarnent des lieux emblématiques de la ville comme les friches industrielles transformées en espaces culturels.
 - La promotion de l'inter culturalité
 - Du développement des pratiques culturelles et du développement de l'accès à la culture par...
 - Le développement de réseaux de partenaires afin de rendre plus lisible l'action culturelle dans le quartier.
 - Le développement de l'éducation populaire : La Ville de Strasbourg s'engage à revaloriser chaque année son soutien aux Centres Socioculturels pour permettre une stabilité budgétaire.
 - Le soutien à des actions de création et de diffusion artistique et culturelle de proximité. La ville a porté la création d'un équipement culturel de proximité : l'Espace culturel Django Reinhardt. La Ville propose de développer en priorité dans le cadre de l'avenant au CUCS des actions de création et diffusions d'œuvres artistiques et culturelles en lien avec les acteurs du quartier, notamment le CSC et le centre culturel Django Reinhardt ainsi que le développement de l'action de l'école de musique et de la médiathèque.
 - Le développement de l'accès à l'offre culturelle pour les familles en difficulté. La ville attribue des bourses aux familles en difficultés pour l'inscription à l'école de musique.
 - La poursuite des activités artistiques et culturelles financées dans le cadre du périscolaire.

ENJEUX TRANSVERSAUX EN MATIERE DE PREVENTION DES DISCRIMINATIONS

SENS DE L'INTERVENTION DE L'ETAT

Pour 2013, le ministre délégué à la ville a réaffirmé le caractère prioritaire de la thématique « prévention des discriminations » qui, dans le cadre de la politique de la ville doit être prise en compte de manière transversale dans les Cucs conformément à la circulaire du 24 mai 2006.

Parmi les critères reconnus par la loi comme sources potentielles d'inégalité de traitement, c'est la prévention des discriminations liées à l'origine, réelle ou supposée, qui est plus particulièrement prise en compte dans le cadre des interventions au titre de la politique de la ville comme celles relevant discriminations multicritères lorsque l'origine est en cause.

L'Etat porte une attention particulière aux pratiques discriminatoires dans les domaines de l'emploi, du logement et de l'éducation.

Dans cette perspective, l'Etat soutient les actions associatives lorsqu'elles visent à faire prendre conscience des discriminations et à contribuer à la prévention des discriminations directes, indirectes et systémiques

Au-delà des actions visant les discriminations directes, indirectes ou systémiques, plusieurs types d'actions sont financés dans ce cadre.

Les démarches partenariales visant à informer les victimes de discriminations sur les moyens de recours et les amener vers les dispositifs d'accès au droit et d'aide aux victimes. Dans le domaine de l'accès aux droits, les financements concernent des publics peu couverts par les services de droit commun et résidant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville : les jeunes, les femmes et les personnes âgées sont ciblés prioritairement. Les interventions dans ce domaine ne visent pas les structures ou les actions « généralistes » mais celles visant à faciliter l'accessibilité géographique aux services publics et à améliorer la qualité de l'accueil et de l'information apportée afin de développer la connaissance et l'information sur les droits, d'orienter les publics concernés vers les structures les plus appropriées pour faire valoir leurs droits, de leur permettre d'être conseillés ou accompagnés pour l'accomplissement des démarches juridiques et administratives.

Les actions s'inscrivant dans une logique d'égalité des chances contribuant à la réduction des discriminations passives ou actives (parrainage des jeunes, accompagnement renforcé dans la recherche d'emploi, accès aux pratiques culturelles et artistiques, parcours individualisés de réussite éducative, accès à la réussite et l'excellence, promotion de la diversité dans les médias).

Les actions visant à lutter contre le racisme c'est-à-dire celles qui sont destinées à faire changer les représentations négatives portées sur certaines personnes ou groupes : modules de sensibilisation ou développant les connaissances sur la notion de préjugé et d'altérité, programmes éducatifs contre le racisme, actions de communication contre le racisme, actions citoyennes liées à cette thématique.

⇒ Engagements de l'Etat

L'Etat poursuit son soutien au titre du programme des « dispositifs territoriaux de prévention des discriminations », qui comportent trois volets : les diagnostics stratégiques territoriaux, les formations des acteurs territoriaux, les plans territoriaux de prévention des discriminations.

SENS DE L'INTERVENTION DE LA VILLE DE STRASBOURG

Considérant « les discriminations comme un délit »¹⁸ et comme « un des enjeux majeurs des politiques publiques pour faire vivre la cohésion sociale et le pacte républicain »¹⁹, la Ville de Strasbourg s'est engagée depuis 2011 dans des actions visant à agir contre les discriminations.

¹⁸ Cf. Présentation du répertoire des acteurs intervenant dans le champ des discriminations, édito de M. Mathieu Cahn.

¹⁹ Cf. Présentation de la semaine de la diversité, édito de M. Mathieu Cahn.

L'intervention de la Ville dans ce domaine consiste à :

- « A mettre à plat les processus de discriminations.
- Permettre d'identifier, de réduire et de prévenir les processus discriminatoires sur le territoire en vue d'améliorer la situation des victimes potentielles de discriminations.
- Combiner des actions tant en interne, pour tendre à l'exemplarité, qu'en externe en s'appuyant notamment sur un travail partenarial avec les associations agissant dans ce domaine. »²⁰

Elle se traduit dans des actions visant à :

1. Mener des actions de sensibilisation en direction de tous les publics via, par exemple la semaine de l'égalité et de la lutte contre les discriminations...
2. Assurer la formation des acteurs,
3. Accompagner les victimes de discriminations, en soutenant les acteurs intervenant dans ce domaine.
4. Agir en réseau (par l'organisation de temps de travail entre acteurs associatifs intervenant dans ce domaine) notamment pour faire avancer les situations difficiles ou complexes.
5. Faire connaître les acteurs et partager les ressources (par la réalisation d'un répertoire des acteurs).

Dans ce domaine, et au-delà de ces actions, l'intervention de la Ville de Strasbourg s'inscrit dans une politique volontariste au service de l'égalité destinée à lutter contre toutes les formes de discriminations qui continuent de perpétuer des attitudes, des comportements, des rejets, des exclusions, liés à des préjugés qui altèrent le regard sur l'autre. A ce titre, elle s'appuie sur la mission « lutte contre les discriminations », la mission « droits des femmes et égalité de genre », service du soutien à l'autonomie et sur le Conseil des Résidents Etrangers.

⇒ **Engagements de la Ville de Strasbourg**

- La Ville de Strasbourg continue à lutter contre toute les formes de discriminations.
- La Ville poursuivra son action autour des cinq axes d'intervention cités précédemment, en les formalisant via notamment l'inscription dans le cadre d'un Plan territorial de prévention des discriminations, signé notamment avec l'Etat.

²⁰ Cf. page 55, répertoire des acteurs édité par la Ville de Strasbourg.

Annexe 1 : Note de gouvernance

Le travail partenarial engagé depuis avril 2011 pour la production d'avenants expérimentaux au CUCS de la Communauté Urbaine de Strasbourg a été complexe et a rencontré de nombreux écueils.

Hormis la dimension diagnostic, alimentée et validée par les uns et les autres, les avenants produits résultent d'une « compilation » des points de vue et engagements de chacun des partenaires qui nécessiteraient pour être optimum un important travail complémentaire.

La complexité de l'identification de ce qu'est le droit commun mais aussi la difficile territorialisation des différentes politiques publiques ainsi que la complexité de « mesurer » certaines politiques sectorielles n'ont en effet pas permis la réalisation d'un document lisible et directement opérationnel en terme d'engagements.

De ce fait et compte tenu par ailleurs de la volonté affichée par l'ensemble des partenaires du CUCS de « profiter » de cette démarche pour en tirer des enseignements pour la future contractualisation, il a été décidé, lors du Comité de suivi local du 5 mars 2013, de procéder comme suit :

- **la mise en circulation des avenants pour signature**, dans le délai le plus rapide possible, au sein de chacune des institutions concernées par ce dispositif,
- **l'accompagnement de ces avenants par une note** précisant les modalités de travail (dite note de gouvernance) qui permettront de traduire ces avenants en objectifs opérationnels et en indicateurs.

L'engagement sur ces avenants répond à une triple dimension :

- s'engager ensemble à continuer ce qui a été fait et inscrit dans les différents documents contractuels,
- améliorer l'efficacité collective en identifiant des enjeux pouvant être portés en commun,
- à partir de l'existant et des aspects positifs, construire des réponses collectives dans une logique par exemple de mutualisation et ou d'expérimentation.

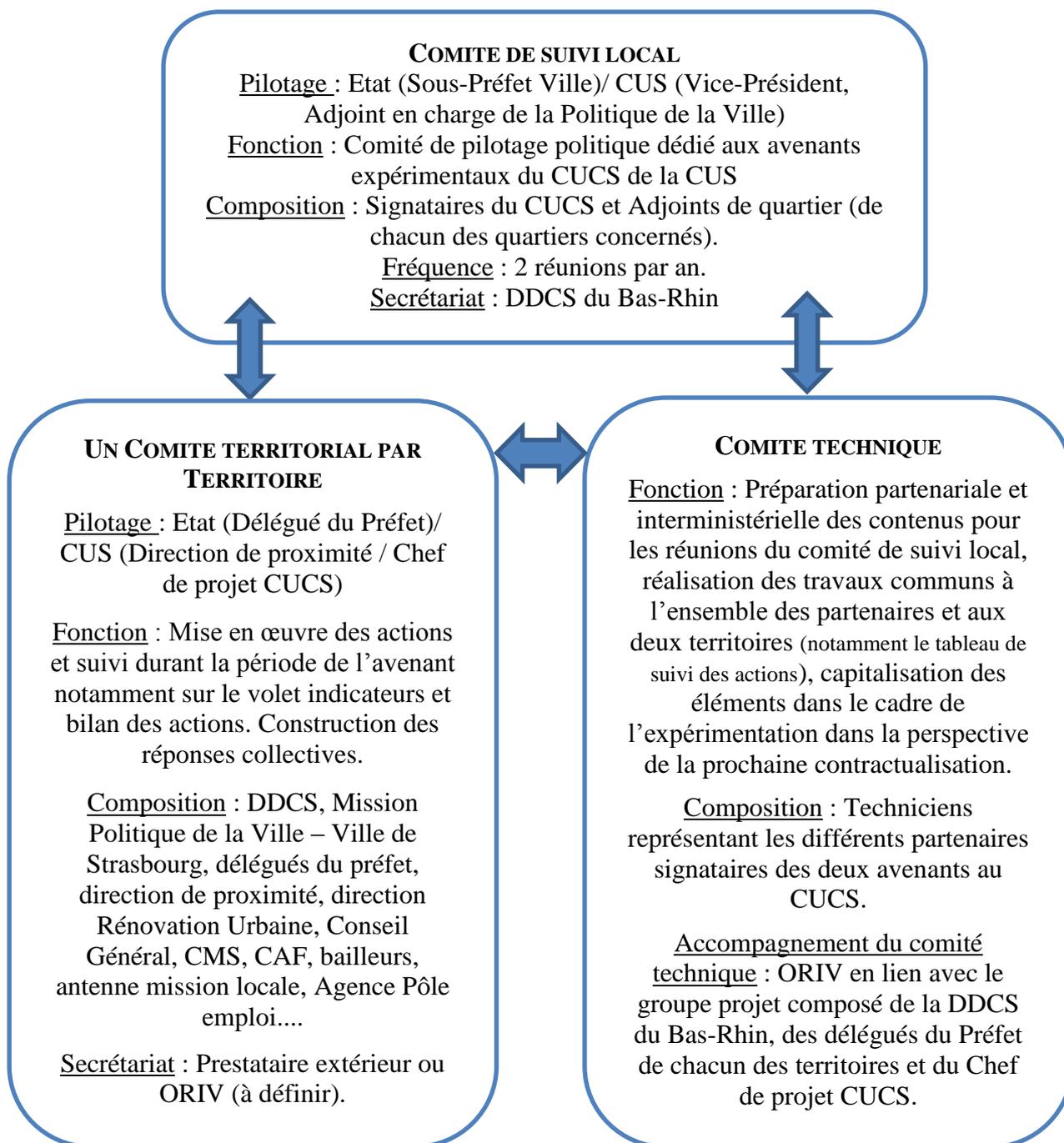
Concrètement, parallèlement à la mise en circulation des avenants pour signature sera réalisé **un tableau (document au format excel), pour chaque territoire faisant l'objet d'un avenant, et rendant compte de chacune des thématiques.**

Pour mémoire les thématiques traitées dans le cadre de la démarche sont l'emploi et le développement économique, l'éducation, la sécurité et la prévention de la délinquance, la santé et la culture.

La thématique « prévention des discriminations » étant transversale aux autres, elle sera mentionnée dans chaque tableau thématique.

- Les tableaux présenteront les catégories suivantes : enjeux / engagements / concrétisation 2013 (déclinaison opérationnelle) / indicateurs – bilan 2013 / concrétisation 2014 (déclinaison opérationnelle) / indicateurs – bilan 2014 / pilote / partenaires associés / thématique : prévention des discriminations.

Pour permettre **le suivi des engagements et le travail opérationnel** tout au long de l'année 2013 et 2014 (notamment la réalisation de ces tableaux, première étape du travail collectif), il est proposé la mise en place de la « **gouvernance** » **suivante** (cf. représentation graphique page suivante).



Il est important de rappeler que ces instances viennent en complément, et pour les seuls quartiers évoqués, du dispositif préexistant du CUCS de la CUS.

Annexe 2 : Tableaux des indicateurs de suivi

Les tableaux ci-après récapitulent les indicateurs de suivi recensés dans la circulaire du 27 avril 2011, selon les disponibilités.

Dans le domaine de l'emploi et du développement économique

Indicateur	Valeur Neuhof	Valeur référence	Mois/Année	Evolution
Nb de DEFM* global catégorie A	1009 1126 cat ABC	26 226 Commune de Strasbourg 23 466 Commune de Strasbourg cat ABC	Septembre 2011	Neuhof +1.6% / cat A sept 2010
Nb de DEFM* de longue durée (au moins 1 an) Cat ABC	456	9261 Commune de Strasbourg	Septembre 2011	-
Nb de DEFM* non qualifiés Cat ABC	653	3003 Bas-Rhin	Septembre 2011	-
Nb de DEFM* de moins de 26 ans Cat ABC	330	3 335 Commune de Strasbourg	Septembre 2011	Neuhof +6.5% / Septembre 2010
Nb d'emplois salariés existant dans le quartier et la ville	3893	116216 Commune de Strasbourg	DADS 2008 lieu de résidence	-
Nb de bénéficiaires de CAE et de CIE / DE non qualifiés	Non disponible			
Nb de postes (etp) de prof de l'insertion par l'activité économique en SIAE	97	-	-	-
Nb de résidents du quartier pris en charge en SIAE (dont jeunes et femmes)	Non disponible			
Nb de bénéficiaires des clauses d'insertion dans les marchés de la RU et au titre de la GUP	154 personnes du quartier accompagnées	810 personnes au total. Bassin emploi de Strasbourg	2010	-
Nb de DE de la ZUS inscrits dans le parcours « créateurs » et proposition du nb de bénéficiaires dans la commune	51 soit 2.8% du nombre de DE habitant la ZUS	-	Décembre 2011	-
Nb de prestations de Pôle emploi à destination des jeunes de la ZUS	400	1427 demandeurs d'emploi Neuhof	Décembre 2011	-
Nb de jeunes résidents du quartier accueillis en école de la 2 ^{ème} chance	60	383	2010	-
Nb de bénéficiaires du contrat d'autonomie	159	1200	Février 2012	Donnée peu pertinente : fin du dispositif et pas de nouvelles entrées
Part des sorties positives du contrat d'autonomie	44%	44%	Février 2012	
Nb de jeunes du quartier en CIVIS	135	1692	2011	-
Nb de jeunes résidents du quartier accueillis en centre de formation de l'EPIDe	-	-	-	-

* DEFM = Demandeurs d'Emploi en Fin de Mois

Dans le domaine de l'éducation

Données chiffrées 2010

Indicateur	ZUS Neuhof	Moyenne département
Nombre d'élèves par classe	Collège = 20,17 Ecole élémentaire = 21.5 Ecole maternelle = 23.75	Collège = 24.78 Ecole élémentaire = 22.54 Ecole maternelle = 25,14
Délai moyen de remplacement des enseignants absents pour plus d'1 semaine dans le 1 ^{er} degré	0 jour	0 jour
Taux d'absence moyen des enseignants (nb d'heures non enseignées / nb d'h totales à enseigner)	Non disponible	
Nombre d'élèves par CPE (collège)	141.8	556.3
Nombre d'élèves par assistants d'éducation	90	ND
Taux d'occupation des postes d'assistante sociale et d'infirmière scolaire	Infirmière scolaire = 100% Assistante sociale = 60%	Infirmière scolaire : 60% Assistante sociale : 35%
Taux de couverture des besoins en médecine scolaire en référence à la circulaire précitée du 1er décembre 2003	100%	
Le différentiel entre le pourcentage d'enseignants en poste depuis moins de deux ans dans la zone expérimentale et hors zone expérimentale.	17.5	
Evolution du pourcentage d'élèves participant à l'opération « École Ouverte »	-28%	
Nombre de parents touchés par les actions d'information (mallette des parents)	140	
Nb d'élèves accueillis dans les « temps passerelle » (scolarisation précoce : 2 ans)	55	770
Nombre et pourcentage d'élèves bénéficiant de l'accompagnement éducatif globalement	Collège = 60%, soit 512 élèves EE = 41%, soit 351 élèves	Collège = 38.5% EE = 39%
Nombre et pourcentage d'élèves bénéficiant de l'accompagnement éducatif - Aide aux devoirs	Collège = 60%, soit 308 élèves EE = 25%, soit 88 élèves	Collège = 51% EE = 34%
Nombre et pourcentage d'élèves bénéficiant de l'accompagnement éducatif - Pratiques artistique et culturelle	Collège = 17%, soit 85 élèves EE = 55%, soit 193 élèves	Collège = 24% EE = 42%
Nombre et pourcentage d'élèves bénéficiant de l'accompagnement éducatif - Langue vivante	Collège = 16%, soit 84 élèves EE = 0%	Collège = 11% EE = 1%
Nombre et pourcentage d'élèves bénéficiant de l'accompagnement éducatif - Pratique sportive	Collège = 7%, soit 35 élèves EE = 20%, soit 70 élèves	Collège = 14% EE = 3%
Taux d'absentéisme des élèves	Collège = 10% EE = 7%	Collège = 3% EE = ND
Evaluations de CE1 – Français	Acquis insuffisants = 26% Acquis fragiles = 42.6% Bons acquis = 26.7% Acquis très solides = 4.7%	Acquis insuffisants = 9% Acquis fragiles = 17% Bons acquis = 30% Acquis très solides = 44%
Evaluations de CE1 – Mathématiques	Acquis insuffisants = 29.7% Acquis fragiles = 33.1% Bons acquis = 29.1% Acquis très solides = 8.1%	Acquis insuffisants = 9.5% Acquis fragiles = 11.6% Bons acquis = 28% Acquis très solides = 50.1%
Evaluations de CM2 - Français	Acquis insuffisants = 18.2% Acquis fragiles = 41.1% Bons acquis = 35.4% Acquis très solides = 5.2%	Acquis insuffisants = 6.5% Acquis fragiles = 19.5% Bons acquis = 28.3% Acquis très solides = 45.7%
Evaluations de CM2 – Mathématiques	Acquis insuffisants = 21.9% Acquis fragiles = 42.2% Bons acquis = 30.7% Acquis très solides = 5.2%	Acquis insuffisants = 11% Acquis fragiles = 19% Bons acquis = 32% Acquis très solides = 38%
Taux de réussite au diplôme national du Brevet et moyenne aux épreuves écrites par rapport à la moyenne nationale	Taux de réussite = 81% Moyenne des écrits = 8.5	Taux de réussite = 85% Moyenne des écrits = 11
Taux de passage en seconde générale, technologique et professionnelle	2 ^{nde} générale et technologique = 36% 2 ^{nde} professionnelle = 31%	2 ^{nde} générale et technologique = 59% 2 ^{nde} professionnelle = 20%
Taux d'élèves originaires des établissements en sites expérimentaux orientés en première générale et technologique à l'issue de la seconde	62.75%	Moyenne académique : 82.1%
Nb de décrocheurs repérés et pris en charge dans le ou les collèges du quartier	0	0
Taux d'évitement à l'entrée en 6 ^{ème}	28%	8.5%

EE = Ecole élémentaire

Dans le domaine de la Prévention de la délinquance

Indicateur	Valeur Neuhof	Valeur référence	Mois/Année	Evolution
Evolution des index (état 4001) retenus pour l'analyse de la délinquance dans les quartiers sensibles	Cf. tableau ci-dessous		Annuel	Cf. analyse ci-dessous
Nombre d'interpellations liées à des trafics dans le quartier	126		31 décembre 2010	
Etat de la délinquance aux abords et à l'intérieur des établissements scolaires du quartier ou situés à proximité	Non disponible			
Etat de la délinquance dans les transports en commun traversant le quartier	Non disponible (voir éventuellement avec la CTS)			
Nombre de caméras de vidéo-protection installées	17			
Tableau des autres mesures de prévention situationnelle décidées dans l'avenant	1			
Nombre de policiers formés	Non disponible			
Nombre de personnes reçues dans le commissariat par l'intervenant social	Pas d'intervenant social / partenariat avec les associations			
Nombre d'actions menées par le DCP	Non disponible			
Nombre de jeunes accueillis par le CLJ	120			
Nombre d'opérations de présentation des métiers de la sécurité intérieure conduites dans les établissements du quartier	Non disponible			

Annexe 3 : Fiches-action dans le domaine de l'Emploi et du Développement économique

Récapitulatif des fiches actions

Engagement 1 : Créer de nouvelles opportunités pour les habitants du quartier

- Action 1.1 - Développer l'accès à l'emploi dans les entreprises locales

Engagement 2 : Lever les freins à l'accès à l'emploi

- Action 2.1 : Améliorer la mobilité des habitants du territoire
- Action 2.2 : Favoriser l'insertion de public éloigné de l'emploi

Engagement 3 : Accompagner les jeunes

Engagement 4 : Accompagner les créateurs d'entreprise

ENGAGEMENT 1 : Créer de nouvelles opportunités pour les habitants du quartier

ACTION 1.1 : Développer l'accès à l'emploi dans les entreprises locales

ANALYSE DES BESOINS ET DIAGNOSTIC

Le quartier du Neuhof et du Port du Rhin sont limitrophes du Port autonome de Strasbourg qui génère une activité économique importante. Il représente une opportunité en termes d'emploi souvent méconnu des habitants les plus proches. R.E.V.E. (Rapprochement entre les Entreprises et leurs Voisins pour l'Emploi) devra répondre à ce déficit d'image et générer des recrutements locaux.

OBJECTIFS

- Anticiper les besoins en compétences des entreprises
- Ouvrir plus largement les entreprises aux habitants du Neuhof et du Port du Rhin.
- Travailler à l'échelle d'un même territoire autour de l'émission des offres et des candidatures afin de créer une véritable unité territoriale en matière d'emploi.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Les entreprises s'engagent aux côtés des acteurs publics de l'emploi pour rapprocher les habitants des Zones Urbaines Sensibles du Neuhof et du Port du Rhin du monde du travail :

- En élaborant un programme de découverte (visites ou des stages de découverte à destination des publics du Neuhof)
- En travaillant avec un agent détaché de Pôle emploi et mis à disposition à l'antenne Neuhof de la Mission Locale : collecter les offres, anticiper les besoins pour assurer la préparation des candidats, diffuser l'offre dans le réseau d'associations

MOYENS

Porteur : Maison de l'emploi
Pilote : Pôle Emploi

Une démarche de Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences (GPEC) territoriale est parallèlement engagée pour affiner la connaissance du territoire et des futurs besoins en recrutement

Partenaires : Mission locale pour l'Emploi de Strasbourg, Pôle emploi, Port Autonome de Strasbourg, Ville de Strasbourg, CSC Neuhof, CCI 67, CUS, GUP, MEDEF du Bas-Rhin, DIRECCTE, Préfecture, ainsi que toutes les entreprises locales investies dans ce projet.

Financement : Acsé/PLIE/Maison de l'emploi
Poste à mi-temps du conseiller 27 000 €
Actions 13 000 €.

INDICATEURS D'EVALUATION

Nombre d'offres d'emploi captées sur le territoire
Nombre de visites d'entreprise
Nombre de jeunes de Neuhof cités recrutés

ENGAGEMENT 2 : Lever les freins à l'accès à l'emploi

ACTION 2.1 : Améliorer la mobilité des habitants du territoire

ANALYSE DES BESOINS ET DIAGNOSTIC

L'absence de mobilité est un frein récurrent à l'insertion professionnelle. Aussi, les publics les plus éloignés de l'emploi doivent être accompagnés afin d'améliorer et développer leur mobilité. Ces difficultés s'expliquent souvent par :

- une méconnaissance de l'existant au regard des possibilités et des potentialités de déplacements sur le territoire ;
- une méconnaissance des dispositifs et aides mobilisables pour la mobilité
- une mauvaise utilisation des transports en commun : recherche d'horaires, lecture de plans, ...
- l'absence du permis de conduire B, voire au Brevet de Sécurité Routière,

OBJECTIFS

- Lever l'ensemble des freins liés à la mobilité.
- Agir en complémentarité avec les conseillers de proximité des Missions Locales.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Déploiement de la plateforme mobilité MOBILEX sur la CUS, lieu-ressource et d'action mobilité, dans les locaux de la Mission Locale Pour l'Emploi dans le quartier prioritaire de La Meinau, limitrophe du Neuhof.

Publics ciblés :

- jeunes suivis par les Missions Locales de Strasbourg et de Schiltigheim, l'Ecole de la 2^{ème} Chance,
- bénéficiaires du RSA accompagnés dans une démarche emploi,
- salariés des structures d'insertion par l'activité économique.

Contenu :

- ateliers collectifs mobilité
- accompagnement au code de la route : renforcement des compétences nécessaires (linguistiques, cognitives), e-learning,
- accompagnement à la conduite
- Brevet de sécurité routière

Les publics résidant dans le quartier de Neuhof cités devront représenter au moins 12% des bénéficiaires de l'action. Des prestations spécifiques seront adaptées en concertation avec les prescripteurs.

MOYENS

Porteur : Association MOBILEX

En partenariat avec la Mission locale pour l'emploi

Financement : 70 000€ DIRECCTE FIPJ et CPE/PLIE/CUS/CG

INDICATEURS D'EVALUATION

Part des résidents de Neuhof cités dans les différentes prestations de la plateforme de mobilité

ENGAGEMENT 2 : Lever les freins à l'accès à l'emploi

ACTION 2.2 : Favoriser l'insertion de public éloigné de l'emploi

ANALYSE DES BESOINS ET DIAGNOSTIC

Certains publics très éloignés de l'emploi n'accèdent pas à l'offre du Service Public de l'Emploi, en raison de freins liés à la mobilité, la maîtrise du français et ou de l'écrit, la méconnaissance des aides dont ils peuvent bénéficier.

OBJECTIFS

- Développer une offre de service adaptée aux difficultés des publics cibles.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Compléter et renforcer les outils de droit commun :
En concertation avec Pôle Emploi et la Mission locale, définir les besoins non couverts
-1ere action : mettre en place des ateliers écrivain public dédiés à la recherche d'emploi pour les personnes ne maîtrisant pas l'écrit.

MOYENS

Appel à projet INNOV EMPLOI, mesure FSE 332 (ligne spécifique quartiers politique de la ville)
Contreparties crédits ACSE, DIRECCTE UT
Lancement février 2013

INDICATEURS D'EVALUATION

Quantitatifs : nombre de bénéficiaires des actions
Qualitatifs : amélioration du service rendu, amélioration du partenariat entre les associations du quartier, Pôle Emploi et la Mission locale.

ENGAGEMENT 3 : Accompagner les jeunes

ANALYSE DES BESOINS ET DIAGNOSTIC

La part des jeunes inscrits sur les listes des demandeurs d'emploi à fin mars 2012 est de 14.6 % sur l'ensemble du Bas-Rhin, de 14.3% sur l'ensemble des ZUS du Bas-Rhin et de 17% sur le quartier ZUS du Neuhof

11.5% de ces jeunes sont titulaires d'un diplôme de niveau III et plus.

1184 personnes inscrites sur le Neuhof dont 201 jeunes.

OBJECTIFS

- Permettre aux jeunes issus de ce quartier d'accéder à un accompagnement et/ou une formation adaptés à leurs besoins.
- Faciliter la mise en relation physique des jeunes diplômés du quartier avec les employeurs qui recrutent.

DESCRIPTION DE L'ACTION

1. Il est prévu des accompagnements ciblés pour les jeunes du quartier avec une dynamique de groupe et animés par les prestataires conventionnés de Pôle Emploi.
Avec :
 - ▶ La mobilisation automatique d'EMT ZUS (évaluation en milieu de travail de 120 h en entreprise à la place des 80h de droit commun pour les DE hors ZUS).
 - ▶ L'intervention de conseillers pôle emploi dans le cours de ces accompagnements pour une mobilisation renforcée et adaptée aux problématiques de chacun (ex : financement de permis de conduire,...)
2. Proposition d'invitation systématique adressée aux jeunes diplômés identifiés afin de participer aux rencontres recrutement (rencontres avec des employeurs organisés tous les mois) qui se font dans les agences de Strasbourg suivant leur secteur d'activité.

MOYENS

Porteur : Pôle emploi

Financement d'une EMT ZUS par jeune en ayant besoin (soit 240 euros par jeune).

30 places d'accompagnement à la recherche d'emploi et la définition de projet pour les jeunes de Cronembourg et Neuhof.

INDICATEURS D'EVALUATION

Nombre de prestations et envoi en formation réalisés au bénéfice des jeunes du quartier

Nombre de jeunes diplômés ayant participé à une rencontre recrutement

ENGAGEMENT 4 : Accompagner les créateurs d'entreprise

ANALYSE DES BESOINS ET DIAGNOSTIC

En données agglomérées sur les deux quartiers, Neuhof et Cronembourg, sur 12 mois glissants, 80 demandeurs d'emploi sont en moyenne par mois en accompagnement création d'entreprise.

OBJECTIFS

Ouvrir plus largement cette modalité d'insertion, à savoir l'accompagnement création d'entreprise, aux demandeurs d'emploi des habitants du quartier et ajuster l'action à leurs besoins.

DESCRIPTION DE L'ACTION

- ▶ Mobilisation d'ateliers « création d'entreprise » spécifiques pour les Demandeurs d'Emploi du quartier souhaitant réfléchir à ce parcours.
- ▶ Invitation des demandeurs d'emploi du quartier en parcours créateur pour avoir leur retour sur leur connaissance du droit commun et les manques qu'ils identifient pour créer leur entreprise.
- ▶ Suite à ce retour, les aider individuellement dans leur création et faire une cartographie du droit commun en création d'entreprise sur le territoire afin de mieux diffuser l'information notamment dans ces quartiers

MOYENS

Porteur : Pôle emploi

Ateliers création d'entreprise (145 euros en moyenne pour 6 personnes).

INDICATEURS D'EVALUATION

Nombre de création d'entreprise aboutie

Nombre de participation aux ateliers

Annexe 4 : Fiches-action dans le domaine de l'Education

Récapitulatif des fiches actions

- Action 1. Mallettes des Parents
- Action 2. Ecole ouverte
- Action 3. Accueil des enseignants nouvellement arrivés
- Action 4. Un projet par classe au Collège du Stockfeld
- Action 5. LATI (Lieu d'Accueil Temporaire Individualisé) : Espace de remise en forme scolaire au Collège Solignac
- Action 6. Accompagnement éducatif
- Action 7. Apprendre à apprendre ; permettre aux élèves de donner du sens à leur apprentissage par des situations problème, à l'école élémentaire Reuss 2

ENGAGEMENT : Tirer parti du dispositif « Mallette des parents »

ACTION 1 : La mallette des parents en 6ème aux collèges Solignac et Stockfeld

ANALYSE DES BESOINS ET DIAGNOSTIC

Les difficultés à mobiliser les parents d'élèves lors des réunions organisés au sein de l'établissement et les difficultés à impliquer les parents dans l'accompagnement de la scolarité de leur enfant et ainsi à les associer à leur réussite scolaire sont importantes et récurrentes.

OBJECTIFS

- Renforcer les liens avec les parents pour construire un partenariat entre l'institution scolaire et les parents de collégiens de sixième.
- Améliorer le dialogue entre les enseignants et les parents
- Accompagner les parents dans leur rôle et les encourager à s'impliquer dans la scolarité de leur enfant.
- Prévenir l'absentéisme et la violence au collège

DESCRIPTION DE L'ACTION

Mise en place d'ateliers/ débat avec les parents avec le support vidéo proposé dans la mallette des parents

Organisation de 3 rencontres par années scolaire

Animation des débats par des personnels enseignants et chef d'établissement

Public visé : les parents d'élèves de 6ème

MOYENS

Moyens humains

4 membres de l'équipe de direction, 2 CPE, 4 enseignants de collège et 2 PE et PLC référents RAR

Moyens financiers

20 HSE

INDICATEURS D'EVALUATION

Nombre de participants

Qualités des relations des parents participants avec les enseignants des enfants

Impact sur l'absentéisme des élèves

ENGAGEMENT : Proposition au moins d'une opération Ecole ouverte dans le collège à chacune des vacances scolaires.

ACTION 2 : Ecole Ouverte pour la réussite scolaire aux collèges Stockfeld et Solignac

ANALYSE DES BESOINS ET DIAGNOSTIC

Les périodes de vacances constituent des ruptures dans la dynamique des apprentissages. Ces périodes sont à mettre à profit pour ne pas laisser les jeunes dans le désœuvrement et les mobiliser de façon stimulante et intelligente.

OBJECTIFS

- Favoriser la liaison école/collège en accueillant des élève de CM2
- Valoriser l'image du collège
- Créer des rapports différents ente les élèves, les personnels de l'établissement et les familles
- Donner et développer l'envie d'apprendre
- Donner du sens aux apprentissages dans des situations plus paisibles par la pédagogie du détour
- Accroître la personnalisation et l'individualisation du soutien aux apprentissages

Public visé : jeunes du collège et de CM2 qui ne partent pas en vacances et qui vivent en zone urbaine sensible.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Proposition d'activités en décloisonnant le plus possible les disciplines.

Organisation de sorties culturelles

Selon les périodes de vacances, 2 ateliers sont développés en plus de ceux à visée artistiques, culturelles et sportives : préparation à l'entre en 6^{ème} des CM2 sortants, et préparation au DNB pour les 3èmes

MOYENS

Moyens humains

20 personnes mobilisées (enseignants, assistants pédagogiques et assistants d'éducation)

Moyens financiers

Financements EN et Politique de la ville

INDICATEURS D'EVALUATION

Taux de participation aux activités d'Ecole Ouverte

Motivation des élèves pour les apprentissages

Résultats au DNB

Taux de passage en 2^{nde} GT

ENGAGEMENT: Favoriser l'accueil et l'accompagnement des enseignants nouveaux arrivants

ACTION 3: Informer et mettre en relation les équipes enseignantes avec leur environnement partenarial

ANALYSE DES BESOINS ET DIAGNOSTIC

Outre la nouveauté de leur poste, les enseignants qui arrivent dans un établissement en Education Prioritaire sont confrontés à une somme de dispositifs, d'actions et de partenariats difficiles à comprendre et à assimiler.

OBJECTIFS

- Permettre aux enseignants de se familiariser avec les différents dispositifs et partenaires intervenants dans ou aux côtés des écoles, ou susceptible d'être sollicités.
- Etablir une typologie des partenariats.
- Faciliter l'articulation écoles/partenaires par une première rencontre entre les acteurs de terrain.
- Repérage des lieux et des personnes.

Public concerné : Groupes scolaires Reuss 1 – Reuss 2 – Reuss Maternelle ; Guynemer 1 – Guynemer 2 – Maternelle Ariane-Icare

DESCRIPTION DE L'ACTION

Réunion sur une demi-journée de pré-rentrée de l'ensemble des équipes pédagogiques avec des représentants des différents partenaires concernés ; Présentation et typologie des dispositifs et actions ; Echanges.

Visite du quartier et de ses structures.

D'autres rencontres plus spécifiques sont organisées tout au long de l'année autour de dispositifs précis pour des échanges plus « opérationnels » (PRE, CLAS, périscolaire...).

MOYENS

- Réunion d'une demi-journée de pré-rentrée
- Diaporama et documents de présentation

INDICATEURS D'EVALUATION

Participation des enseignants et des représentants des partenaires
Nombre de sollicitations des dispositifs ou interventions

ENGAGEMENT : Renforcer l'attractivité de l'offre pédagogique de manière à lutter contre les stratégies d'évitement.

ACTION 4 : Un projet pédagogique pour chaque classe au collège du Stockfeld.

ANALYSE DES BESOINS ET DIAGNOSTIC

Taux d'évitement sur le quartier du Neuhof : 28 %

Une majorité de collégiens présentent des difficultés scolaires, un manque d'estime de soi, et des problèmes de comportements consécutifs à l'échec scolaire.

Ce constat partagé par toute l'équipe éducative a fait naître la nécessité de créer du lien entre les différentes actions déjà menées au collège du Stockfeld et la volonté d'élargir réflexion et projets pour toucher tous les élèves et répondre au mieux à leurs besoins.

OBJECTIFS

- Développer une image positive du collège pour enrayer l'évitement de l'établissement.
- Stimuler la curiosité et l'envie d'apprendre au quotidien.
- Ouvrir les élèves à toutes les formes de cultures : artistiques, scientifiques, économiques ...
- Prévenir le décrochage scolaire.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Prise en charge éducative, scolaire et culturelle de tous les élèves du collège pour stimuler leur envie d'apprendre et de progresser.

Classes de 6^{ème}

- deux classes expérimentales « Environnement et pleine nature » avec mise en œuvre d'un pôle sciences qui s'articulera autour d'activités de pleine nature
- classe à projet « Sur les traces de Marcel Pagnol »
- classe à projet solidaire
- classe à projet « Mythes et religions »
- classe à projet architecture en lien avec la rénovation urbaine du quartier du Neuhof.

Classes de 5^{ème} : Projet global autour de l'esprit chevaleresque pour toutes les classes de 5^{ème}.

Classes de 4^{ème}

- classe innovante « Entreprise virtuelle »
- classe à projet « Défense et sécurité globale »
- classe à projet scientifique
- classe à projet « Têtes et jambes » : projet interdisciplinaire s'articulant autour des pratiques sportives avec comme support le « Futsal »

Classes de 3^{ème}

- classe expérimentale « Orchestre à l'école » et mini-entreprise
- classe de 3^{ème} mini-entreprise
- classe de 3^{ème} SEGPA mini-entreprise
- classe à projet artistique
- classe à projet « Citoyens de demain »

MOYENS

Coût total du projet : 47 524 euros

Financeurs : Fondation de France, CUCS, DRAC, accompagnement éducatif (HSE), CNDS.

INDICATEURS D'EVALUATION

Nombre de demandes de dérogations.

Taux de fréquentation

Résultats au DNB.

ENGAGEMENT : Garantir la cohérence des politiques éducative et pédagogique au sein des établissements dans le cadre du programme ECLAIR

ACTION 5: Création d'un Espace de Remise en Forme Scolaire, Lieu d'Accueil Temporaire Individualisé

ANALYSE DES BESOINS ET DIAGNOSTIC

Absentéisme très élevé, lié au type de population scolaire (gens du voyage)
Nombreuses incivilités aboutissant à des exclusions de cours ou temporaires de l'établissement

OBJECTIFS

- Développer l'exclusion/inclusion
- Enrayer l'absentéisme
- Enrayer le décrochage scolaire

DESCRIPTION DE L'ACTION

Les élèves sont pris en charge dans une structure dédiée, les apprentissages sont poursuivis de façon individualisée et le rappel de règles et des devoirs d'élèves est effectué
Des échanges sont proposés en organisation des temps d'écoute et d'accueil personnalisé

MOYENS

Un espace équipé (ordinateurs, matériel pédagogique...)
Intervention d'un enseignant avec 2 HSA
CUCS 2011 9000€
Présence d'animateurs d'associations partenaires du quartier

INDICATEURS D'EVALUATION

Taux de présence des élèves dans ce dispositif
Taux d'exclusions de cours et temporaires de l'établissement

ENGAGEMENT: Faire bénéficier les élèves des différents aspects de l'accompagnement éducatif

ACTION 6: Mise en place de propositions pertinentes d'activités d'Accompagnement Educatif dans les écoles élémentaires

ANALYSE DES BESOINS ET DIAGNOSTIC

Un grand nombre d'élèves se trouvent livrés à eux-mêmes après les heures de classe, avec peu d'habitudes familiales de découvertes ou d'initiation à des activités culturelles, artistiques ou sportives.

OBJECTIFS

- Offrir aux élèves une palette de propositions d'activités éducatives après la classe
- Organiser cette offre de façon complémentaire et cohérente avec les autres actions menées dans le cadre scolaire et périscolaire

Public concerné : les écoles élémentaires du quartier Neuhof cités

DESCRIPTION DE L'ACTION

Repérage des types d'actions pas ou peu proposées sur le quartier dans les différents volets des propositions d'Accompagnement Educatif (aide aux devoirs, culturel, artistique, sportif, linguistique). Concertation étroite avec la coordination des activités périscolaires de la ville, associations intervenantes dans le cadre du CLAS et les directions des différentes écoles. Recherche des intervenants (Education Nationale et extérieurs) et mise au point d'un programme annuel et d'un contenu de propositions d'activités d'Accompagnement Educatif qui soit à la fois : conforme à des besoins repérés et complémentaire aux autres actions proposées.

MOYENS

- Réunions de concertations en amont de la rentrée
- Plannings
- Mise en place des actions à la rentrée : 800 HSE
Des crédits pédagogiques à hauteur de 13000 €
Pour 25 actions
Et 11 actions dans le cadre CNDS pour un montant de 28 600 €

INDICATEURS D'EVALUATION

Taux de participation des élèves
Régularité de la fréquentation
Offre potentielle pour l'inscription à au moins une activité par élève sur l'année.

ENGAGEMENT : Encourager et accentuer la mise en œuvre d'actions et de projets dans le cadre de l'article 34 de la loi d'orientation de 2005.

ACTION 7 : « Apprendre à apprendre – Permettre aux élèves de donner du sens à leur apprentissage par les situations problèmes » à l'EE Reuss 2.

ANALYSE DES BESOINS ET DIAGNOSTIC

- Difficulté dans le domaine de la maîtrise de la langue : pour 90.40% des élèves, le français n'est pas la langue parlée à la maison. Les structures syntaxiques sont très pauvres, le vocabulaire est déficitaire et l'imagination limitée faute de supports adéquats pour s'exprimer.
- Repères spatio-temporels flous pour les élèves qui entrent au CP.
- Manque de méthode, de savoir-faire, de réflexion et de capacités à utiliser des connaissances acquises : 43.6% des élèves ont moins de 33% de réussite en français et 53.8% en maths aux évaluations CM2 de janvier 2011.

OBJECTIFS

- Améliorer la maîtrise de la langue.
- Apprendre à apprendre : permettre aux élèves de donner du sens à leur apprentissage par les situations problèmes.
- Regagner de l'estime de soi et une posture moins attentiste face aux apprentissages.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Le choix pédagogique de la situation problème s'inscrit dans une rupture avec un fonctionnement habituellement frontal qui induit une attitude passive chez les élèves.

L'entrée dans la tâche induit un questionnement, une reformulation et donc une appropriation personnelle.

L'élève est amené à raisonner en suivant une démarche : essai, observation, traitement de l'erreur afin de parvenir à une solution.

Le travail en groupe implique des interactions entre élèves qui les obligent à argumenter et expliquer leur démarche et donc à prendre conscience des apprentissages en cours.

La présentation en fin de séance d'une réalisation ou d'une production devant les autres groupes conduit à la confrontation et à l'analyse.

Décloisonnement hebdomadaire des classes par niveau :

- pour des situations problèmes au cycle 2
- pour des problèmes mathématiques et une fois pour des situations problèmes au cycle 3

MOYENS

Intervention des enseignants et de la directrice de l'EE Reuss 2 dans le cadre de leur service. Aucun moyen financier supplémentaire.

INDICATEURS D'EVALUATION

Après chaque période, le travail des élèves sera évalué sur les indicateurs suivants :

- attitude dans le groupe (passive, active ...)
- prise de parole (accapare la parole, ne prend jamais la parole, attend d'être sollicité ...)
- position dans le groupe (leader, suiveur, indifférent...)
- répartition des tâches (volontaire, attentiste ...)
- production et présentation de la réalisation finale
- évaluation individuelle sur les thèmes abordés à la fin de chaque période.

Annexe 5 : Eléments complémentaires relatifs aux interventions au titre de la politique de la ville

Ne sont présentés ci-dessous que les dispositifs structurants (programmes nationaux en particulier) mis en place au titre de la politique de la ville dans les domaines thématiques mis en avant au titre de l'avenant, sans prétention à l'exhaustivité. Ils sont mentionnés dans un souci d'articulation aux enjeux mis en avant au titre du droit commun dans un souci de complémentarité et de subsidiarité.

DANS LE DOMAINE EDUCATIF

L'Etat et la Ville de Strasbourg interviennent conjointement dans le cadre du **Programme de Réussite Educative** (PRE – porté par la Caisse des écoles de Strasbourg). Le Conseil Général participe également au dispositif du PRE avec la participation aux équipes éducatives, des éducateurs de prévention spécialisée et des travailleurs sociaux de secteur financés via la délégation d'action sociale.

En 2010-2011, 46 demandes d'accompagnements individuels de réussite éducative ont été traités par l'équipe pluridisciplinaire pour 39 parcours réalisés, plaçant le quartier du Neuhof au 3ème rang des interventions sur la Ville de Strasbourg, après Hautepierre-Poteries et Meinau. 26 % des demandes ont concerné des collégiens, 67 % des enfants scolarisés en élémentaire, 6% des enfants de maternelle.

Le Conseil Général du Bas-Rhin, au titre de la politique de la ville, apporte une contribution financière aux actions CLAS en direction des collégiens. Aucune action n'est menée en direction de ce public sur le quartier (pas de besoins identifiés par les principaux de collège).

DANS LE DOMAINE DE LA SECURITE ET DE LA PREVENTION DE LA DELINQUANCE

L'emploi annuel du **Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance** (FIPD) pour un montant d'environ 454.700 euros (en 2010) permet d'accompagner sur l'ensemble du département et notamment sur les deux territoires prioritaires au titre de la politique de la ville :

- un dispositif renforcé de vidéo-protection d'une part
- des dispositifs d'aide aux victimes et permettant de faire face aux violences intra-familiales.

Ces interventions sont mises en œuvre de manière coordonnée dans le cadre du Contrat Intercommunal de Prévention et de Sécurité.

Il a été signé entre la Communauté Urbaine de Strasbourg, l'Etat, l'Inspection Académique du Bas-Rhin et le Conseil général le 6 novembre 2009.

Il a été construit autour de huit axes stratégiques : la protection des mineurs et la prévention de la délinquance, la prévention des facteurs de rupture, la prévention de la récidive, la contribution à la tranquillité publique, la sécurisation des espaces publics, la sécurisation des transports publics, l'aide aux victimes, la mise en œuvre de groupes de traitement de difficultés spécifiques.

Par ailleurs, au titre des **financements dans le cadre des adultes relais, trois personnes** (intervenant au sein des structures suivantes : SOS aide aux habitants, Lupovino et SACSO) travaillaient sur le secteur en 2010, co financés par la CUS et la DRJSCS. En lien avec les différents acteurs locaux du quartier, les adultes relais sont chargés de l'organisation d'activités créatrices de lien social, limitant les tensions et favorisant le lien social.

DANS LE DOMAINE DE LA SANTE²¹

La démarche Atelier Santé Ville (ASV) s'inscrit dans le cadre de la politique de la ville et du CUCS, dont elle est un outil pour la mise en œuvre de son volet Santé dans une démarche de lutte contre les inégalités territoriales et sociales de santé. C'est un dispositif copiloté entre la Ville et l'Etat en lien étroit avec l'ARS. A Strasbourg, l'ASV constitue un renfort pour la politique municipale de santé pour les quartiers classés en priorité 1 dans le cadre du CUCS, à savoir : le Neuhof, la Meinau, Hautepierre, le Port du Rhin et Cronenbourg.

²¹ Eléments issus du Contrat Local de Santé de Strasbourg.

En 2010, l'ASV de la Ville a connu des évolutions importantes avec le recrutement d'un coordinateur, chargé de l'animation partenariale dans les 5 quartiers et la mise en place d'actions sur chaque territoire. Des problématiques prioritaires, communes aux 5 quartiers, ont été retenues, à savoir : - la nutrition et l'hygiène de vie, les addictions et la toxicomanie, la santé mentale et l'accès aux droits et aux soins.

De façon générale, la dynamique ASV a vocation à favoriser la démarche participative des habitants et le travail partenarial avec l'ensemble des acteurs impliqués dans le quartier. Des comités de suivi existent dans chaque quartier réunissant les acteurs politiques, municipaux, institutionnels et associatifs autour de la thématique santé.

De façon transversale, un axe de travail de l'ASV porte également sur le développement de l'observation locale de santé.

L'ASV participe activement à la mise en place de projets structurants dans les quartiers, c'est le cas au Neuhof avec la création d'une Maison de santé urbaine, voulue de longue date par des

Au titre du CLS, la Préfecture s'engage pour 2012 à mobiliser les crédits de l'Acisé pour la poursuite du financement de la démarche Atelier Santé Ville, principalement au titre des fonctions de coordination et d'animation.